



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 29 OCTOBRE 2009**

PROCES-VERBAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2009

Etaient absents ou représentés (matin) :

- M. Olivier BETTATI (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Fernand BLANCHI (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Joseph CALZA
- M. Patrick TAMBAY

Etaient absents ou représentés (après-midi) :

- M. Noël ALBIN (pouvoir à M. TUJAGUE)
- Mme Marie-José BANDECCHI (pouvoir à M. GUEGUEN)
- Pr Daniel BENCHIMOL (pouvoir à Mme SATTONNET à partir de 15h40)
- M. Olivier BETTATI (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Fernand BLANCHI (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Joseph CALZA
- M. Patrick CESARI
- M. Maxime COULLET
- M. Antoine DAMIANI
- Dr Alain FRERE (pouvoir à M. GINESY à partir de 15h))
- M. Alain GUMIEL (pouvoir à M. VIAUD)
- M. Jean Auguste ICART
- M. Lionnel LUCA (pouvoir à M. COLOMAS) de 14h40 à 15h50
- M. Gérard MANFREDI
- M. Jean-Pierre MASCARELLI (pouvoir à M. ROSSI de 14h40 à 16h30)
- Dr Pierre-Guy MORANI (pouvoir au Pr GILLY)
- Melle Caroline MURRIS
- M. Eric PAUGET (pouvoir au Dr ROUX)
- M. Gérard SPINELLI (pouvoir à M. AZINHEIRINHA)
- M. Patrick TAMBAY
- M. René VESTRI

L'an deux mille neuf le 29 octobre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 2 - 2009.

La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du conseil général.

Je passe tout de suite la parole à Melle Caroline MURRIS, que nous sommes heureux de retrouver sur nos bancs après sa maternité, pour procéder à l'appel en qualité de secrétaire de séance.

Melle Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.

Melle MURRIS.- Le quorum est atteint, M. le Président.

M. Le Président.- Merci beaucoup.

Je suis heureux d'accueillir dans cet hémicycle M. le préfet des Alpes-Maritimes. Je lui souhaite la bienvenue. M. le préfet des Alpes-Maritimes, et c'est un exercice un peu inédit, a souhaité, conformément à l'article L.3121-26 du code général des collectivités territoriales, intervenir devant les conseillers généraux des Alpes-Maritimes qui incarnent la représentation du territoire départemental et de la population départementale, pour nous informer de l'activité des services de l'Etat dans le département.

Je ne suis pas de ceux qui disent que l'Etat ne doit plus être représenté sur les territoires. La présence de l'Etat est importante, essentielle, capitale, l'Etat est le garant de l'expression de la volonté générale, le garant du respect de l'intérêt général et de l'utilité publique en permanence et en toute circonstance. L'Etat doit dépasser les considérations ayant trait aux simples intérêts locaux ou particuliers, d'abord pour faire respecter la loi de la République mais aussi pour faire respecter ce pacte républicain qui est le ciment de la Nation. Donc merci, M. le Préfet, de représenter l'Etat et d'avoir choisi aujourd'hui de nous rendre compte de l'activité des services de l'Etat.

Je vous laisse bien volontiers la parole.

M. LAMY.- Merci, M. le Président, pour vos mots aimables de bienvenue.

M. le Président, mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les conseillers généraux, c'est effectivement je crois la première fois depuis un certain nombre d'années que le préfet, mais comme le prévoit d'ailleurs le code général des collectivités territoriales, vient présenter le rapport des services de l'Etat. Il est normal que le représentant de l'Etat en charge des politiques publiques, de la sécurité, du respect de la loi vienne rendre compte de son action devant une représentation démocratique, et quoi de plus naturel devant le conseil général dont le champ territorial de la compétence est le même que celui du préfet.

C'est un exercice auquel la plupart de mes collègues s'adonnent dans les autres départements et, lorsque je suis arrivé, j'ai proposé, d'abord à votre prédécesseur et ensuite à vous-même, M. le Président, de me livrer à cet exercice.

Et puis, il y a aussi le fait, et on le verra sur les sujets que je vais aborder, que sur beaucoup de thèmes, sur presque tous, nous sommes partenaires, chacun dans le cadre de ses compétences.

Ce que je vous dirai aujourd'hui, ce n'est pas évidemment toute l'activité des services de l'Etat, je me concentrerai sur quelques sujets ; sur l'action passée mais aussi sur l'action présente et sur quelques perspectives.

Le premier sujet, parce que c'est la première des priorités, est la sécurité ; c'est la première des priorités du gouvernement et c'est la première des priorités du préfet.

Le bilan dans le domaine de la sécurité, je tiens à le souligner, est un bon bilan. A ce stade de l'année, entre janvier et septembre 2009, par rapport à l'année dernière, la délinquance générale est en baisse de 1,5 % et la délinquance de proximité de 4,81 %. Cette baisse s'est accentuée depuis les mois de juillet, août, septembre. Pour vous donner une indication, en septembre pratiquement moins 5 % de baisse de la délinquance générale et presque 10 % de baisse de la délinquance de proximité.

Les indicateurs d'activité de la police et de la gendarmerie tendent également à s'améliorer.

Le nombre de faits élucidés a augmenté par rapport à l'année dernière de près de 2 %, nous sommes passés de 35 à 37 %.

On observe depuis 2002 une diminution de la délinquance, qu'il faut considérer avec modestie parce que la lutte contre la délinquance n'est jamais quelque chose d'acquis, les délinquants cherchent en permanence à contourner l'activité des services de police et de gendarmerie. C'est un combat de tous les jours et le pire ennemi de la lutte contre la délinquance est la routine. Cela veut dire qu'il faut en permanence s'adapter.

Notre département dispose d'un atout primordial, et je tiens à le souligner ici, c'est l'importance qu'accordent les élus du département et des communes des Alpes-Maritimes à la sécurité. L'importance pas seulement dans les discours mais également dans les faits et dans les décisions d'investissement. On sait que le conseil général, présidé jusqu'en fin de l'année dernière par M. Christian ESTROSI, et par vous-même aujourd'hui, M. le Président, a mené un effort très intense d'équipement en termes de commissariats, de gendarmeries, on en a inauguré encore l'autre jour à Pégomas et à Peymeinade. On sait aussi que beaucoup de communes ont des polices municipales importantes, beaucoup plus présentes que dans d'autres départements.

Cet effort trouve aussi sa traduction dans l'importance de la vidéo-protection qui s'est beaucoup accrue ces dernières années dans les Alpes-Maritimes : plus de 1 700 caméras sont implantées dans le département. C'est évidemment un atout qui nous aide pour agir efficacement contre la délinquance.

L'année dernière l'Etat a apporté de nouveaux moyens au département avec, pour citer ces exemples, notamment la création de l'UTEQ des Moulins, et d'une antenne du GIR.

Ces prochaines années, ces prochains mois, nous allons pouvoir continuer à agir contre la délinquance en mettant l'accent sur certains points.

Je crois qu'on a encore beaucoup d'améliorations à rechercher en utilisant, mieux encore que nous le faisons actuellement, même si la situation progresse, la coopération entre les différents services de l'Etat, avec naturellement le rapprochement entre la police et la gendarmerie, mais l'ensemble des services de l'Etat : les services fiscaux notamment, les services du travail, les services des douanes, la police de l'air et des frontières. D'une part, nous mettons en place des systèmes d'échange d'informations directs entre chefs de service et, d'autre part, nous menons des actions communes.

Il y a un autre champ de progression qui est celui de la coopération entre les polices municipales et la police nationale ou la gendarmerie nationale. Vous savez qu'un certain nombre de conventions ont été signées, beaucoup d'entre elles datent un peu et mériteraient d'être actualisées, comme nous l'avons fait à Nice au mois de juillet dernier avec la signature de la convention police nationale/police municipale. C'est un champ de progrès très important. Il s'agit à la fois de rassembler ces forces et de mieux les faire travailler ensemble.

Et puis, pour terminer sur la sécurité, sujet dont je pourrais vous parler encore longtemps bien évidemment, il y a un autre champ de progression possible que nous sommes en train d'explorer et qui repose sur l'idée suivante : la sécurité n'est pas seulement l'affaire de la police et de la gendarmerie, c'est aussi l'affaire de tous. Les conseillers généraux que vous êtes, les maires que vous êtes ont un rôle très important dans ce domaine, il faut faire en sorte que nos concitoyens participent davantage encore, par leurs actions, à la sécurité publique, et il y a dans le département des dispositifs que vous connaissez et qui sont plus développés que dans d'autres départements, comme le dispositif des « voisins vigilants ». L'association des personnes à leur propre sécurité et à la sécurité de leurs voisins est positive ; on observe dans les communes où ces dispositifs existent, un recul des cambriolages. Dénoncer les crimes et les délits, participer à des opérations, comme « voisins vigilants » c'est à la fois efficace dans la lutte contre la délinquance et c'est en même temps une question de civisme élémentaire.

Sécurité publique, sécurité routière. Le bilan est plus contrasté. Nous avons depuis le mois de janvier, par rapport à la même période de l'année dernière, à la fois une diminution du nombre d'accidents et une diminution du nombre de blessés de l'ordre de 10 %. Cet aspect du bilan est positif. En revanche, nous demeurons à un niveau de morts trop élevé, nous avons trois morts de plus que l'an passé à la même période et, quand on analyse les statistiques, on est frappé par le fait que dans les Alpes-Maritimes la moitié des tués sont des conducteurs de deux-roues et pratiquement le quart sont des piétons. Je regardais l'autre jour les cas précis de piétons qui sont morts cette année, la quasi-totalité d'entre eux sont âgés de plus de 70 ans. Entre un quart et un tiers des cas, c'est dû à l'imprudence de la personne mais, pour les deux tiers, c'est dû au non-respect des règles qui s'imposent aux automobilistes ou aux conducteurs de deux-roues. C'est donc là un domaine dans lequel nous avons une action particulièrement forte à mener.

Pour le reste, en ce qui concerne la sécurité routière, les axes de cette politique sont bien connus : ce sont les contrôles routiers, les radars. J'ai annoncé l'autre jour qu'une nouvelle génération de radars, les radars de franchissement de feu rouge, vont être bientôt implantés dans le département des Alpes-Maritimes ; d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, il y en aura six. Et puis il y a une mesure que j'ai prise au mois de juillet, qui a beaucoup fait parler d'elle mais qui, je tiens à le souligner, avait été longuement préparée, étudiée, elle avait fait l'objet d'une concertation, d'une expérimentation : il s'agit de la limitation à 110 km/h sur l'ensemble du réseau autoroutier départemental. Il faut rappeler que déjà les deux tiers du linéaire de l'autoroute étaient à une vitesse maximale de 110 km/h voire inférieure sur certaines portions. L'autoroute A8 est une autoroute périurbaine, qui à d'autres endroits est implantée sur un territoire relativement tourmenté et, fort de l'expérience qui avait été menée l'année dernière, j'ai donc décidé d'étendre cette limitation à toute l'autoroute sur notre département.

Je tiens à préciser que cette mesure est exclusivement justifiée par des circonstances locales et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une première étape d'une généralisation du 110 km/h sur l'ensemble des autoroutes du pays.

Quel premier bilan peut-on dresser ?

D'abord, la vitesse moyenne a sensiblement diminué, avec les conséquences mécaniques qui en résultent : moins d'accidents, diminution de 10 % sur ces portions de l'autoroute, moins de bruit et de nuisances pour les riverains, moins de pollution et, du fait qu'il y a moins d'accidents, même si sur ce plan on pourra faire le bilan à la fin de l'année, semble-t-il une plus grande fluidité du trafic.

Sécurité routière, sécurité civile. Quelques mots puisque, le département des Alpes-Maritimes étant ce qu'il est, c'est un département où les enjeux de sécurité civile sont importants et, effectivement, depuis l'année dernière, entre la panne électrique, le « black-out », les avalanches et d'autres intempéries, l'actualité en termes de sécurité civile a été chargée.

Quels enseignements en tirer ?

D'abord sur le black-out nous avons eu de la chance parce que cette panne d'électricité s'est produite le matin ; si elle était intervenue le soir à 19 h, à ce moment de l'année, les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves ; mais, ce qui a marqué c'est aussi le sang-froid avec lequel la population a réagi et également immédiatement l'ensemble des forces de police nationale, municipale et de gendarmerie.

Autre enseignement de ces crises, je pense à la gestion des avalanches : l'importance de l'action complémentaire du conseil général et de l'Etat sur ce point nous a permis de gérer cet épisode avalancheux dans les meilleures conditions, à des moments donnés de l'année juste avant les vacances de Noël et ensuite juste avant les vacances de février.

Autre enseignement, l'importance du rôle de la commune et je tiens notamment, à titre d'exemple, à souligner la qualité du plan communal de sauvegarde de Saint-Etienne-de-Tinée qui nous a permis au moment des avalanches d'identifier tout de suite les couloirs d'avalanche et les habitations à évacuer.

Un mot sur la grippe A qui, comme vous le savez, est un virus peu virulent mais qui a une capacité assez exceptionnelle de transmission. Le département est prêt, il a d'abord dans un premier temps pu gérer un certain nombre de mesures barrières pour limiter l'importation de ce virus, je ne les détaille pas, mais il est prêt à s'engager dans cette opération de vaccination à grande échelle. Vous savez que la stratégie adoptée par le gouvernement à la suite d'un avis du Haut Conseil de la santé publique, est non pas de décider une vaccination obligatoire mais de permettre à tous de se faire vacciner. Je communiquerai prochainement sur le sujet. Je tiens néanmoins à remercier l'ensemble des communes qui ont prêté leur concours pour notamment le stockage des masques et pour la mise en place des centres de vaccination, et je tiens aussi à remercier le conseil général pour la mise à disposition des médecins de protection maternelle et infantile qui interviendront, comme vous le savez, pour la vaccination des plus petits.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder plus brièvement est celui de la crise économique.

Il y a un peu plus d'un an, il était entendu que l'Etat n'avait plus de rôle particulier à jouer dans le domaine économique et puis, en quelques mois, tout a changé. L'année dernière, à peu près à la même époque, le monde bancaire et financier était au bord du gouffre et, en quelques mois, tout a changé avec une implication très forte de l'Etat, particulièrement de la France et du président de la République comme président de l'Union européenne, pour mettre en place des dispositions propres à enrayer la crise financière. Ce sont des mesures considérables qui ont été prises en un laps de temps extrêmement bref pour sauver le système bancaire et, au-delà, préserver aussi les économies et le compte en banque des Français, ce qui fut fait.

Et puis il y a eu ensuite la généralisation de la crise, une crise économique sans précédent depuis celle de 1929. Il faut savoir qu'en quatre à six mois, le commerce international s'est réduit de 20 %. La France qui avait comme tous les autres pays une croissance positive s'est retrouvée à une croissance négative : moins 2,8 % ; l'Allemagne : moins 6 %.

L'action et la riposte ont été immédiates et ce se sont traduites dans les départements, sur le terrain, et elles ont abouti à modifier le rôle de l'Etat dans ce domaine.

Très rapidement, de quoi s'agit-il ?

D'abord à l'égard des banques, il y a eu la mise en place de cette médiation du crédit qui a pour objet de garantir que les banques jouent bien le jeu, c'est-à-dire en contrepartie des aides dont

elles ont pu bénéficier, assurent un fonctionnement normal du marché du crédit, notamment à destination des petites et moyennes entreprises. Le médiateur du crédit, qui est le directeur de la Banque de France, rencontre tous les mois un comité de financement de l'économie qui est composé d'élus, de représentants des entreprises et des banques. Le bilan de la médiation du crédit que l'on peut dresser dans le département est relativement positif et je dirai globalement, parce qu'il y a toujours des situations particulières, que les entreprises, essentiellement des petites et moyennes entreprises, qui sont passées devant la médiation du crédit et qui ont obtenu satisfaction, étaient confrontées moins à des refus de financement d'investissement qu'à des suppressions de lignes de trésorerie. On peut donc dire que ce mécanisme dans le département des Alpes-Maritimes a permis de préserver 1 233 emplois.

Il y a eu ensuite bien sûr le plan de relance dont j'avais présenté la déclinaison départementale le 16 février. Je ne vais pas en rappeler l'économie mais vous savez que ce plan de relance repose notamment sur l'investissement public et notamment sur les collectivités locales qui réalisent 75 % de l'investissement public en France.

Les choses ont pu se mettre en place très rapidement ; nous avons eu cent trente et une collectivités publiques - dont cent cinq communes et le conseil général qui est évidemment l'un des plus gros investisseurs du département - qui sont rentrées dans le mécanisme du FCTVA, c'est-à-dire qui se sont engagées à maintenir un haut niveau d'investissement public. Bien sûr aujourd'hui, je tiens très solennellement, M. le Président, mesdames et messieurs, à vous remercier d'avoir voulu participer très activement à ce plan de relance, c'est-à-dire à décider de vous engager sur un haut niveau d'investissement public alors que le contexte, les hauts niveaux d'investissement de ces dernières années vous auraient plutôt incités à avoir un niveau d'investissement moins élevé. Vous avez fait le pari de la relance ; non seulement vous préparez l'avenir de nos concitoyens ici, mais vous soutenez également l'activité. Vous avez présenté votre plan de relance l'autre jour, M. le Président, soyez-en, mesdames et messieurs, très vivement remerciés.

Ce que l'on observe c'est que, du côté de l'Etat, à ce stade de l'année, les dépenses qu'il devait engager de son côté sont engagées comme elles devaient l'être pour que le rythme soit tenu d'ici la fin de l'année, et les informations que j'ai venant des collectivités locales sont que, à quelques exceptions près, c'est également globalement le cas.

Nous pensons donc que nous avons des raisons d'espérer que les impacts positifs de ce plan de relance peuvent commencer à se faire sentir. D'ailleurs je tiens à souligner quand même que la France est sortie de ce que l'on appelle la récession au sens économique du terme, c'est-à-dire que la croissance est à nouveau positive depuis le deuxième trimestre et que pour l'année prochaine la prévision de croissance est de 0,75 %. Dans le département des Alpes-Maritimes, il y a, vous le savez, des signes positifs : la reprise du marché immobilier, une activité importante dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, une saison touristique favorable et un ralentissement de la hausse du chômage ; même si celui-ci continue à augmenter, nous avons un taux de chômage qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale, il est d'environ 8,8 ou 8,9 %, mais l'on pourra dire que nous serons sortis de la crise, comme le soulignait le Premier ministre, lorsque le chômage commencera à diminuer.

Et puis il y a un autre sujet, une autre crise, M. le Président, que je voudrais évoquer ici, qui est une crise proprement départementale, qui n'est pas importée comme l'a été la crise économique, mais une crise liée à la situation particulière dans laquelle se trouvait le département, je veux parler de la crise des déchets.

À la fin de l'année dernière, au début de cette année, nous étions confrontés à la situation suivante : d'un côté, l'existence d'une décharge importante, la Glacière, source de nuisances, rejetée de la population et qui est tout le contraire de ce qu'il faut faire aujourd'hui, le contraire de ce qu'est

le Grenelle de l'environnement, et en même temps une insuffisance d'exutoire, c'est-à-dire de moyens de traitement et d'élimination des déchets ménagers.

Le parti que j'ai retenu alors que, je tiens à le souligner, la décision aurait pu être différente, a été de fermer la Glacière. La solution aurait pu être différente parce qu'on pouvait continuer à régulariser, légalement c'était possible, il y avait encore un peu de place, autrement dit cela pouvait continuer à fonctionner environ deux ou trois ans, mais dans des conditions qui, de mon point de vue et du point de vue aussi de la population locale et de nombreux élus, étaient inacceptables, directement contraires, encore une fois, au Grenelle de l'environnement.

Mais, pour fermer la Glacière, encore fallait-il pouvoir le faire et assurer une solution de substitution. Là, je tiens à remercier tout particulièrement M. le président du conseil général pour son investissement personnel dans la préparation nécessaire de cette mesure de fermeture, avec d'autres élus, M. le député LUCA et d'autres conseillers généraux. Il fallait absolument convaincre et en réalité obliger les producteurs de déchets, ceux qui apportaient leurs déchets à la Glacière, de trouver d'autres solutions, et c'est ce qui nous a beaucoup occupés entre le mois d'avril et le mois de juillet.

Aujourd'hui la Glacière est fermée, les ordures ménagères et les autres déchets ont pu trouver une autre destination.

Les solutions provisoires ont donc pu être mises en place, bien sûr il ne faut pas s'arrêter là, nous continuons à travailler dans le même sens. À la fin de l'année dernière, j'avais autorisé le cimentier Vicat à incinérer un certain nombre de déchets, c'est une capacité supplémentaire qui est offerte au département, et puis il y a quelques semaines, nous avons inauguré, M. le Président, le centre de valorisation organique du Broc. Parce que nous sommes en sous-capacité dans le département, j'ai autorisé, au mois de juin, une carrière à recevoir des déchets du bâtiment, dans la vallée des Tenchurades, et puis hier, j'ai signé l'arrêté autorisant la carrière de Roquefort-les-Pins à recevoir des déchets du bâtiment.

Je tiens ici, très solennellement, à bien préciser, parce qu'il y a eu des interrogations, qu'il ne s'agit en aucun cas et il ne s'agira jamais de recréer une Glacière bis, c'est absolument exclu. Et de toute façon c'est impossible, parce qu'il y a eu le Grenelle de l'environnement, et parce que sur la carrière de Roquefort-les-Pins, les gravats, terres, tuiles et autres déchets du bâtiment déposés permettront, en tout cas sur une partie de la carrière, l'implantation d'une zone d'activité. Par conséquent, à tous égards, ni directement, ni indirectement, ni à court terme, ni à moyen terme, ni à long terme, il n'y aura plus jamais de Glacière bis dans le département, et notamment pas ici.

Autre décision que j'ai prise : la limitation de l'origine des déchets. Seuls des déchets venant des Alpes-Maritimes pourront être admis dans cette carrière.

Troisièmement, on est dans du recyclage, on est dans du Grenelle, il y aura des contrôles très approfondis, alors que je ne suis pas tenu de le faire il y aura une commission locale d'information qui réunira des représentants des associations de riverains, des représentants des élus devant lesquels l'exploitant devra expliquer, ainsi que l'administration qui contrôle. Des contrôles seront faits non seulement par les services de l'Etat mais auxquels pourront s'associer, à leur demande et à leur discrétion, les services de police municipale.

Vous voyez donc que nous avançons dans la mise en place de solutions pérennes, nous avançons concrètement parce qu'on ne peut pas se contenter de fermer des établissements qui n'ont plus leur place, sans solutions alternatives ; c'est ce que nous faisons et, je tiens à le souligner, nous le faisons à l'aune du Grenelle de l'environnement, dans la transparence et toujours dans le souci de la plus grande protection de l'environnement.

C'est un dossier, ces déchets, sur lequel nous continuons donc à travailler. Bientôt, M. le Président, nous recevrons, je crois d'ici une quinzaine de jours, M. le président du SIVADES qui nous présentera son projet de centre de valorisation organique énergétique. C'est un dossier sur lequel il faut avancer et sur lequel nous allons avancer. Je tiens ici aussi à dire que l'Etat de son côté utilisera tous les moyens qui sont les siens, c'est-à-dire le projet d'intérêt général (PIG), la déclaration d'utilité publique (DUP), pour que les choses se fassent parce que nous n'avons pas le choix. Mais nous sommes en train de le faire de façon exemplaire pour que notre département soit, dans les années qui viennent, parfaitement conforme aux exigences du Grenelle de l'environnement, et c'est une politique que nous menons ensemble avec le conseil général.

Un mot sur un grand projet qui est celui de la plaine du Var. L'ambition est là, Eco-vallée, la vie de demain, un développement qui doit être exemplaire sur un territoire d'exception situé dans un écrin étincelant et qui est une porte sur la Méditerranée et sur le monde, et qui plus est dans un département qui a un besoin crucial d'espace. Les choses vont vite ; l'OIN a été créée en 2008, le conseil d'administration a été installé en 2009 et beaucoup de choses ont été faites. L'année 2009 aura vu la mise en place des fondations. Ce que j'entends par là c'est que, comme vous le savez, la plaine du Var est en grande partie inondable, le fleuve Var est un fleuve impétueux, vous en savez quelque chose, on l'a vu il y a quelques années, et il fallait à tout prix, très vite, « désinondabiliser », si vous me permettez ce néologisme, le plus vite possible. Entre le mois de juin et le printemps prochain, l'essentiel aura été fait. Sur tous les emplacements sur lesquels nous allons pouvoir, aussi bien sur le plan de l'urbanisme que sur le plan des zones d'activité, développer cette vallée, il n'y aura plus de rouge, il y aura du bleu, et ce bleu sera en quelque sorte consacré juridiquement par un PPRI qui pourra être mis à l'enquête au printemps prochain.

Autre fondation, mettre à l'abri cette plaine du Var de ce qui est assez naturel dans ce genre de circonstances, je veux parler de la spéculation : un arrêté de pré-ZAD a été signé par mes soins, au mois de juillet, pour 3 000 hectares.

Le visage de l'OIN est en train de se dessiner progressivement. Dans quelques semaines je vous proposerai, M. le Président, ainsi qu'à la communauté urbaine, à la ville de Nice, au conseil régional, un contrat de développement qui permettra de recenser l'ensemble des opérations qui sont en gestation de part et d'autre et qui représenteront, je ne donnerai pas de chiffre aujourd'hui parce que nous sommes en train d'y travailler, mais bien évidemment plusieurs centaines de millions d'euros.

Des études de définition sont en cours, qui nous permettront de dessiner le visage de ce qui doit être une zone de développement exemplaire qui s'est, ces dernières années, vous le savez, je n'y reviens pas, développée de façon un peu anarchique.

Mais vous le voyez en ce qui concerne cette opération d'intérêt national, les choses avancent, elles avancent bien, il faut le souligner, même si on ne le fait peut-être pas assez savoir, et je profite aujourd'hui de cette tribune pour le faire savoir, et encore l'autre jour, quand avec M. Christian ESTROSI, le maire de Nice et vous-même, nous avons présenté l'opération de rénovation des Moulins, plus de 210 M€, c'est évidemment une opération qui prend place dans cette opération d'intérêt national.

Dernier point que je voudrais aborder brièvement, celui de la modernisation et de la réforme de l'administration.

Ce n'est pas seulement quelque chose d'abstrait, cela concerne aussi les usagers. Cette année, deux dispositifs sont entrés en vigueur. Tout d'abord, les passeports biométriques avec quelque soixante-sept stations dans le département. C'est un dispositif qui sera étendu ensuite aux cartes nationales d'identité. C'est plus de sécurité à la fois pour la personne mais globalement pour tout le

monde, et c'est d'ailleurs pour répondre à des exigences de sécurité en ce qui concerne les circulations transfrontalières qui nous sont imposées par des conventions internationales et par l'Europe, que nous avons mis en place ce passeport biométrique. Bien évidemment, on ne pouvait plus délivrer et fabriquer ce nouveau passeport dans les mêmes conditions que le précédent. La conséquence c'est plus de sécurité mais aussi, pour les personnes, on en voit le fonctionnement aujourd'hui, des délais d'attente qui sont réduits pratiquement de moitié, c'était vingt à vingt-cinq jours et maintenant c'est dix à treize jours.

Autre modification importante pour la vie quotidienne : le nouveau système d'immatriculation des véhicules. C'est là aussi une simplification pour les personnes, c'est valable pour toute la vie du véhicule, on peut faire son immatriculation chez son garagiste alors qu'avant il fallait se déplacer à la préfecture et attendre plusieurs jours, c'est donc beaucoup plus rapide, et également on peut le faire partout en France.

La réforme de l'Etat, comme vous le savez, est une très grande ambition affichée par le président de la République juste après son élection. Elle a pris un nom un peu mystérieux : RGPP, révision générale des politiques publiques. Pourquoi cette réforme ? Tout simplement parce que l'administration de l'Etat, depuis cinquante ans, n'avait pratiquement pas évolué dans son organisation. Les fonctionnaires sont plus compétents, plus diplômés aujourd'hui qu'autrefois, les techniques ont été considérablement modifiées avec l'informatisation, d'un autre côté il y a eu la décentralisation, mais l'organisation de l'Etat n'avait pratiquement pas été modifiée. La révision générale des politiques publiques est la modernisation de l'organisation de l'Etat.

Dans le département, elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Cela signifie que l'organisation de l'Etat va se faire non plus, comme c'était le cas et comme c'est encore le cas aujourd'hui, en fonction du découpage ministériel suivant un ordre vertical, mais en fonction des besoins de la population. C'est ainsi que trois grandes directions vont être créées :

- la Direction des territoires et de la mer qui rassemble la DDE, la DDA, les services maritimes, certains services préfectoraux ;
- la Direction de la protection de la population - la première mission de l'Etat étant de protéger la population - qui regroupe les services de la concurrence, les services vétérinaires, des services de la préfecture, de sécurité civile, etc... ;
- la Direction de la cohésion sociale.

En même temps, d'autres administrations se modernisent : c'est la fusion entre les services fiscaux et la comptabilité publique.

C'est donc une nouvelle organisation, plus lisible, plus efficace, je tiens aussi à le souligner. Je prends un exemple, celui de l'eau : la Direction départementale de l'équipement s'en occupait, ainsi que la Direction départementale de l'agriculture, la DDASS et des services préfectoraux. On voit bien qu'il y avait une déperdition d'énergie, un allongement des circuits. En regroupant ces services, on crée des synergies et on supprime des doublons. Cette nouvelle organisation va nous permettre d'avoir une administration plus compréhensible de nos concitoyens, développement des territoires, cohésion sociale, protection de la population ; une organisation plus efficace qui rendra un meilleur service au moindre coût. Cette réforme est d'autant plus nécessaire que la règle a été fixée par le président de la République : non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, c'est une nécessité parce qu'il faut se comparer aux autres Etats où l'on n'est pas forcément moins bien instruit, pas forcément moins bien soigné, pas forcément moins bien protégé (je pense à l'Allemagne) qu'en France mais où le poids de la dépense publique est nettement moins important. Il faut faire de même en France et avec cette nouvelle organisation, nous pouvons à la fois continuer à diminuer les coûts de fonctionnement de l'Etat et rendre un meilleur service.

Et puis, je terminerai par là, la réforme de l'administration n'est pas seulement la réforme de l'administration de l'Etat, c'est aussi la réforme des collectivités territoriales. On peut dire que les collectivités territoriales elles-mêmes se réforment. Depuis que je suis là, j'ai pu observer un certain nombre de mouvements réformateurs ; je veux parler d'un certain nombre d'événements importants : la création de la communauté urbaine est une modernisation de l'administration de l'agglomération la plus importante des Alpes-Maritimes, c'est un pas considérable qui a été franchi. Des regroupements sont actuellement en cours : il y a celui de la commune de Carros qui rejoint la communauté urbaine ; toutes les décisions que devait prendre l'Etat ont été prises, il y a eu des contentieux, ils ont été rejetés, maintenant Carros fait partie de la CUNCA. Il y avait une cohérence territoriale, et également le souhait de la commune de Carros, c'est pour ces raisons que j'ai soutenu ce processus et pris un arrêté permettant à Carros de rejoindre la communauté urbaine ; dans ces conditions, je n'avais pas de raison de m'y opposer.

Un autre mouvement se dessine à l'est du département, celui par lequel la communauté de la Riviera française s'appête à rejoindre la communauté urbaine ; c'est un processus qui est en cours et qui devrait se terminer d'ici la fin de l'année.

Vous voyez d'ailleurs que ce processus fait un peu écho à certaines dispositions que l'on retrouve dans l'ambitieux projet de réforme territoriale qui a été présenté l'autre jour en conseil des ministres.

Un mot simplement, parce que ce n'est évidemment pas le lieu d'aborder dans le détail ce dossier qui maintenant relève de la représentation parlementaire, pour vous dire qu'un certain nombre de sujets qui sont dans ce texte vont nous occuper ces prochains mois.

Il y a la métropole, il y a l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, et puis il y a naturellement les autres dispositions, les conseillers territoriaux.

Permettez-moi simplement de faire une observation sur une opinion que je me suis faite ici, au fur et à mesure que j'avancais dans la connaissance de ce très grand département et de mes entretiens avec les élus, avec vous, M. le Président, avec des conseillers généraux et des maires. Quand on regarde ce département - ce sont des choses que vous connaissez mieux que moi, je ne suis pas là pour vous apporter une information - on est frappé par le fait que c'est un département très urbain qui comporte en réalité une grande zone urbaine et périurbaine qui court pratiquement tout le long du littoral. On voit bien que sur cette grande zone périurbaine il y a des besoins communs. Cela remonte aussi un peu d'ailleurs dans le territoire. Il y a des problématiques communes qui concernent non seulement les activités économiques mais également les transports, les déchets ménagers, et même la sécurité d'ailleurs du point de vue de l'Etat.

On voit aussi que le progrès économique dans le monde occidental, de façon décisive, s'est fait à partir des grandes métropoles. On l'a vu au moment de la Renaissance, on l'a vu au moment de la révolution industrielle, on le voit encore aujourd'hui.

Eh bien, il paraît logique que sur ces territoires on ait des modes de gestion publique qui soient le plus efficaces possible et cela suppose une certaine intégration. Alors quelle forme d'intégration ? Ce sera le choix des collectivités, d'ailleurs c'est ce que prévoit le texte. On voit aussi que dans ce département le lien entre le moyen, le haut pays et la côte est extrêmement fort. Le texte qui a été présenté en conseil des ministres permet le maintien de ce lien, le développement de relations très approfondies qui peuvent même aller jusqu'à l'intégration dans la métropole de territoires qui ne sont pas situés dans des zones proprement urbaines.

C'est un débat qui va beaucoup nous occuper lorsque le texte aura été adopté courant du premier semestre de l'année prochaine. On aura l'occasion d'en reparler.

M. le Président, mesdames et messieurs, j'en ai terminé après cette trop longue présentation mais en même temps beaucoup trop simplifiée, vous avez vu que les sujets abordés sont importants et mériteraient à eux seuls des développements bien plus considérables ; j'aurais pu traiter bien d'autres thèmes : la rénovation urbaine, le logement, l'environnement, les solidarités. Je tiens aussi à souligner que beaucoup de réformes ont été accomplies dans le domaine de l'Education nationale ces dernières années, l'enseignement primaire, les collèges ; l'année prochaine ce sera la réforme des lycées.

En conclusion, je tiens à le souligner, et, vous avez pu le constater à travers les différents sujets abordés, y compris la sécurité qui n'est pas un domaine qui relève directement de la compétence du conseil général mais où ici, dans les Alpes-Maritimes, le conseil général a décidé de s'investir, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres départements, et c'est particulièrement heureux ; que sur tous ces sujets, la sécurité, la crise économique et la relance, les déchets, le développement, c'est-à-dire la plaine du Var puisque nous participons tous au financement du PAPI et le conseil général est maître d'ouvrage de la majorité de ces ouvrages, que ce soit aussi sur la réforme de l'administration, nous sommes pratiquement toujours en partenariat. Eh bien, si nous avons pu avancer très clairement sur le plan de relance et sur la crise des déchets, c'est parce que nous travaillons en parfaite harmonie. Cela vaut pour les relations entre le préfet et le président du conseil général et les élus, et cela vaut aussi, je tiens à le souligner et je remercie M. OLIVERES et M. le secrétaire général, pour les relations très étroites de confiance qui sont nouées entre les services.

Donc, pour cette excellente coopération dans des sujets qui sont aussi cruciaux pour notre département en ce moment, je tiens, M. le Président, mesdames et messieurs, à vous remercier très vivement.

Applaudissements

M. Le Président.- Merci beaucoup, M. le Préfet. Permettez-moi de saluer les représentants de l'Etat qui, à vos côtés aujourd'hui, vous accompagnent dans cet hémicycle : M. le secrétaire général Benoît BROCARD, M. le sous-préfet Claude SERRA, M. le sous-préfet Christophe MAROT ; les chefs des services déconcentrés qui sont là et que j'ai vus - je m'excuserai pour ceux que je n'ai pas vus - le colonel André PETILLOT commandant le groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes, le commissaire Frédéric PEYRAN, directeur départemental adjoint de la sécurité publique, M. Florus NESTAR, directeur de cabinet de M. le préfet, Mme Ghislaine ASSOULINE, trésorier payeur général par intérim, accompagnée par M. Daniel TREHIN notre payeur, M. Thierry BAHOUAGNE directeur général de l'EPA de la plaine du Var, le colonel Patrick BAUTHEAC directeur départemental du SDIS, M. Jean-Marie CARTEIRAC directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, Mme Annick PIQUET directeur de la DDASS, Mme la représentante du colonel délégué militaire départemental. Excusez-moi pour ceux que j'ai oublié de citer.

Merci, M. le Préfet, pour le propos dense et de qualité que vous venez de prononcer et qui nous démontre, s'il en était encore besoin, la qualité et l'efficacité des services de l'Etat dans le département des Alpes-Maritimes.

Mes chers collègues, avant de vous laisser la parole pour interroger M. le préfet, je veux exprimer toute ma gratitude personnelle à M. le préfet LAMY. Je le dis, nous avons la chance d'avoir dans les Alpes-Maritimes un grand préfet, un très grand préfet de la République. Ce n'est pas enlever des mérites à ses prédécesseurs que de souligner, tout en m'en réjouissant, les éminentes qualités et la richesse du parcours du préfet LAMY. Je veux à mon tour, et sans être redondant avec le propos qu'a tenu M. le préfet, dire à titre personnel, parce que le lien personnel bien sûr dans toute démarche est important aussi, voire même essentiel, mais au-delà, au travers les institutions

dont nous sommes en charge respectivement, combien les services de l'Etat et les services du conseil général ont pu conduire ensemble une politique harmonieuse, concertée, dans le respect bien sûr de nos prérogatives et naturellement dans le respect de la loi, combien nous avons pu mettre nos moyens en commun au service de l'intérêt public et de l'intérêt général.

C'est vrai, vous les avez énoncés, vous les avez rappelés, que ce soit dans le cadre du plan de relance, que ce soit dans le domaine des déchets, que ce soit dans le domaine de la gestion des risques naturels avec le PAPI, notamment le PAPI de la plaine du Var, que ce soit en matière de sécurité mais aussi de protection sociale ou de logement ou d'aménagement du territoire, nous avons fait ensemble avec, je tiens à le souligner, la présence importante, qui nous offre des atouts essentiels, d'un des plus importants ministres de la République, Christian ESTROSI, sur notre territoire, nous avons fait avancer au cours des mois écoulés beaucoup de dossiers au service de ce territoire, au service de ce département qui est un département d'exception. C'est un département riche de sa diversité, un département certes urbain mais aussi un département dont 95 % du territoire est situé en zone rurale ou en zone de montagne, c'est un département qui allie un littoral quelquefois présenté comme une terre de richesse, avec aussi de grandes difficultés sociales, si bien que la conjugaison de ces deux visions et de celle qui est un peu caricaturale d'une Côte d'Azur « strass et paillettes » fait que nous avons ici peut-être plus qu'ailleurs à traiter des problèmes différents, ce qui d'ailleurs génère un niveau d'insécurité élevé puisque nous avons aussi une population touristique extrêmement importante, de plusieurs millions de personnes, qui se rajoute à la population sédentaire d'aujourd'hui 1 060 000 habitants. Nous avons en permanence une population touristique qui, c'est aussi un message et je le porte aussi au niveau national, n'est pas forcément toujours bien prise en compte dans les statistiques, y compris dans les statistiques de l'insécurité et donc dans les moyens qui historiquement nous ont été attribués. En effet, il y a des ratios nationaux qui ne prennent pas en compte cette population touristique et, pour les services de l'Etat, pour les services de gendarmerie, pour les services de police et pour tous les services déconcentrés de l'Etat, il y a plus de travail et peut-être quelquefois des moyens qui sont un peu sous-dimensionnés parce qu'on n'a pas pris en compte originellement cette population touristique. Je veux donc vraiment souligner la qualité du travail que nous avons pu conduire en commun.

Je citerai un exemple, celui du dossier des maisons de retraite : dans le cadre du plan de relance, grâce à votre implication, grâce à la mobilisation de nos services, et je salue à mon tour le travail de grande qualité qui est fait en permanence, au quotidien par le secrétaire général Benoît BROCARD et le directeur général des services du conseil général, nous avons pu débloquent ce dossier des dix-huit maisons de retraite. Ce sont 200 M€ de chantier, 1 300 places pour nos aînés, 900 emplois à terme et 500 emplois immédiatement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Vous avez parlé des déchets, bien sûr j'approuve tout ce que vous avez dit, vous avez fait preuve de beaucoup de courage dans ce dossier. C'est un dossier difficile, grave, nous n'avons pas le droit de laisser une situation dégénérer. Nous avons pris ensemble les mesures qu'il convenait de prendre, vous l'avez fait avec courage sur le dossier des cimenteries, vous l'avez fait avec courage, et je tiens à vous en rendre hommage, sur le dossier de la carrière de la Roque où était née une polémique totalement artificielle. Je comprends bien sûr les motivations qui ont été exprimées par les élus, que ce soit par le maire de Roquefort Michel ROSSI, par le député Lionnel LUCA ou par le président de la CASA Jean LEONETTI, ce sont bien sûr des inquiétudes légitimes, il y a des exemples précédents fâcheux. Vous avez rassuré, vous avez apporté toutes les garanties et vous avez servi l'intérêt général parce qu'il était intolérable, inacceptable, impensable que les Alpes-Maritimes deviennent une décharge à ciel ouvert partout, alors qu'il y avait un site adapté. Où était le problème ? Pendant vingt ans on a fait sortir des camions pour vider une carrière, on va la remplir de nouveau pour en faire une zone d'activité économique, la problématique se réduit à cela. Il y a eu des inquiétudes, elles ont été apaisées, le reste n'est que de la polémique que certains ont voulu

entretenir, voire de la polémique politicienne vu certaines déclarations ; cela ne me concerne pas. Vous avez fait passer l'intérêt général, c'est cela qui compte, c'est cela qui importe et, du fond du cœur, je veux vous en remercier.

Sur la sécurité bien sûr, vous avez souligné, M. le Préfet, les résultats importants des services de police et du groupement de gendarmerie. Je veux à mon tour rendre hommage à l'efficacité de la police et de la gendarmerie dans notre département, ils accomplissent une mission difficile, courageuse, et le drame que nous avons connu récemment à Cannes le démontre encore, c'est un métier où chaque jour, le ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX le rappelait, il n'est pas banal de mettre en péril sa vie dans le cadre de cette profession, il est encore moins banal de le faire tous les jours et il est encore moins banal de le faire pour les autres. C'est ce que font les policiers et les gendarmes dans ce département et, là aussi, il était légitime, et c'est un choix politique que cette majorité départementale a voulu faire, que nous soyons aux côtés des services de l'Etat, que nous accompagnions cette mission de sécurité.

La sécurité est pour moi la première des libertés, c'est le pilier porteur des valeurs républicaines, et une collectivité telle que la nôtre se doit d'être responsable, engagée, partenaire de la politique de sécurité publique de l'Etat. Nous le devons dans le cadre de nos compétences et, on l'oublie quelquefois, certains du moins l'oublient, nous avons une mission de prévention de la délinquance, nous avons une mission de protection de la jeunesse, c'est la loi qui nous confère cette mission, nous l'assumons ; nous allons le faire dans la construction du centre d'éducation fermé de Cagnes-sur-Mer notamment ; nous le faisons également dans la mise en place d'équipes de prévention spécialisée contre la délinquance dans les quartiers ; nous le faisons aussi et nous allons beaucoup plus le faire, M. le Préfet, et je veux vous le dire, dans la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour lutter contre l'absentéisme scolaire.

Je veux vous dire comme je veux dire à l'assemblée que j'ai signé, pour la première fois en France, les deux premiers contrats de responsabilité parentale (CRP), prévus par la loi sur la prévention de la délinquance de 2006 et qui n'avaient jamais été appliqués. Ces dispositifs sont extrêmement pertinents, extrêmement efficaces, nous avons signé les deux premiers à Cagnes-sur-Mer, nous avons choisi des associations de suivi. Par rapport aux signalements qui étaient faits dans le cadre de la protection de l'enfance, nous pouvons aujourd'hui identifier et nous avons reçu à fin octobre 2 050 signalements dans le cadre de l'antenne départementale de recueil des informations préoccupantes. Nous en avons reçu un peu moins de 1 900 en 2008, le rythme des signalements est donc plus important. Ce n'est pas forcément le signe qu'il y a plus de risques, ou plus d'affaires, mais c'est aussi le signe que nos dispositifs, les protocoles que nous avons signés ensemble, M. le Préfet, avec M. le procureur de Nice, M. le procureur de Grasse, avec le CHU de Nice, avec l'inspecteur d'académie, demain avec l'Ordre des médecins, fonctionnent, nous permettent de mieux déceler les enfants qui sont à risque et donc de mieux les protéger. Nous en débattons tout à l'heure dans le cadre notamment du schéma de l'enfance 2009-2013 que nous allons présenter, je souhaite qu'un des piliers porteurs de ce schéma soit la lutte contre l'absentéisme parce que l'absentéisme scolaire est le premier ferment de l'insécurité, c'est le premier clignotant qui doit s'allumer, qui montre qu'un jeune se dirige vers un chemin dangereux, vers la délinquance ou vers la prédélinquance. Le contrat de responsabilité parentale a été mis en place par le législateur, il peut conduire, s'il n'est pas appliqué, et c'est le seul moyen de le faire, à la suspension des allocations familiales ; c'est un moyen coercitif. Ce n'est pas l'objectif, l'objectif est d'accompagner dans un premier temps, et l'expérience que nous avons - sachant qu'une dizaine d'autres CRP seront signés dans les jours qui viennent - est très positive, M. le Préfet. Donc oui, nous nous impliquons dans ces domaines de la prévention de la délinquance mais aussi de la sécurité.

Vous avez rappelé bien sûr le programme de construction des deux commissariats de Nice et de Grasse, de quatorze brigades ou compagnies de gendarmerie, de la base de sécurité civile de

Mandelieu ; là aussi c'est important pour la sécurité et pour la sécurité civile du département. Je citerai bien sûr l'implication du SDIS, parce que là il y a un domaine institutionnel dont nous assurons une certaine forme de cogestion, les pompiers des Alpes-Maritimes - et le colonel BAUTHEAC est là - jouent une mission essentielle pour la sécurité de nos habitants ; le nombre de leurs missions, je le dis devant le président MORANI, président du SDIS, ne cesse de croître : plus 5 % sur les dix premiers mois de l'année, 115 000 interventions déjà sur l'année ; le SDIS des Alpes-Maritimes est le premier SDIS de France aujourd'hui en termes de nombre d'interventions par habitant, il est très sollicité, les risques sont multiples. Vous assurez la direction opérationnelle, M. le Préfet, du SDIS des Alpes-Maritimes, le conseil général en assure à 57 % le financement et les communes assurent le reste de ce financement, mais nous avons voulu doter le SDIS des Alpes-Maritimes de tous les moyens vous permettant d'avoir une structure opérationnelle de très grande qualité et qui, je crois, fait honneur à notre département.

Je veux aussi souligner la force, la qualité, la présence des services publics partout sur le territoire du département. Il y a souvent des débats très politiques, je dirai même très politiques sur la présence des services publics dans certaines parties du territoire ; nous avons voulu ensemble, et le fait que l'on ait eu un ministre de l'Aménagement du territoire qui s'appelait Christian ESTROSI et qui présidait aussi ce conseil général nous y a aidés, installer en milieu rural, dans la montagne, des maisons du département qui accueillent des services de l'Etat permettent d'assurer des permanences ; nous délivrons pour votre compte des passeports biométriques à Roquebillière, à Saint-André, dans d'autres territoires du département ; la maison du département de Nice, les services du conseil général peuvent faire les cartes grises.

Il y a donc cette harmonie, cette cohérence, cette cohésion que je veux véritablement souligner. Je crois qu'elle s'opère au service de notre département.

Il y a de très grands dossiers d'aménagement sur lesquels et pour lesquels nous travaillons ensemble. Vous avez rappelé l'opération d'intérêt national ; le préalable à cette opération d'intérêt national était qu'elle soit bâtie sur des terrains sûrs, ça y est, c'est fait, et je veux le souligner, ce que nous vivons est historique, il y avait eu la crue du Var en 1994 et, depuis, quasiment plus rien. Bien sûr beaucoup de choses avaient été préparées, nous n'arrivons pas ici, vous et moi, avec une feuille blanche, bien sûr les procédures avaient été bâties, le PAPI (plan d'action de prévention inondation) du Var a été préparé depuis trois ou quatre ans, mais nous avons engagé les chantiers, nous avons déposé les premières pierres au Broc, à Carros, la digue qui est en train d'être réalisée par le conseil général débloque la zone de Carros, c'est important pour l'emploi, c'est important pour l'activité économique - merci de nous avoir soutenus ici, cher Antoine DAMIANI - et puis bien sûr la digue du CADAM, dans quelques jours commencera celle d'Escota et, l'année prochaine, celle de Saint-Laurent-du-Var en même temps que les travaux sur les seuils. 24 M€, c'était l'essentiel. Sans cette sécurisation, il n'y a pas d'OIN, et sans des accès routiers de qualité, il n'y a pas d'OIN. Là aussi, nous avons déposé il y a quelques jours la première pierre de la jonction de l'A8 à la 202 bis, c'est essentiel, et nous aurons là un cordon directeur d'aménagement de la plaine du Var qui permettra à l'OIN de se développer.

Nous le faisons pour Sophia ensemble et je veux rappeler la force aussi de Sophia-Antipolis dans ce département. Sophia est une réussite, c'est une vitrine, c'est un signe international pour les Alpes-Maritimes, et je réaffirme bien sûr la mobilisation, l'engagement, le soutien total et sans réserve de la collectivité départementale pour Sophia. Là aussi, que n'a-t-on entendu ! Que Sophia perdait des emplois ! Sophia a créé des emplois. Depuis un an, il y a plus de créations d'emplois que de destructions d'emplois à Sophia. On parle beaucoup de ceux qui sont supprimés mais Sophia avance, bouge, et c'est l'essence même de l'économie. L'économie n'est pas figée, fort heureusement, M. le Vice-président. De grands chantiers vont s'engager, il y a des chantiers routiers et nous travaillons ensemble, là aussi avec M. le préfet de région, avec M. le recteur, à une mise en

place rapide, et j'ai bon espoir que nous puissions le faire d'ici la fin de l'année. Si la Région - et je lance un message mais on en reparlera tout à l'heure - se mobilise enfin un peu plus sur ce dossier, nous pourrions lancer un chantier majeur de 70 M€ dans le département des Alpes-Maritimes, avant la fin décembre, sur un dossier qui engage l'avenir des jeunes.

Sur tous ces dossiers, qu'ils soient ceux du quotidien comme ceux de l'avenir, nous travaillons ensemble, je crois que nous travaillons bien dans le sens de l'intérêt général, avec toujours cette vision un peu supérieure de l'Etat. L'Etat a la vision, je le réaffirme, de l'intérêt général, pour moi c'est essentiel, je suis attaché à la décentralisation mais je suis aussi attaché à la force de la présence de l'Etat dans nos territoires. L'Etat c'est la garantie du respect de l'intérêt général, l'Etat comme la loi c'est l'expression de la volonté générale, et ces valeurs que vous représentez, que vous portez sont essentielles, elles sont essentielles à la République, elles sont essentielles au pacte social, elles sont essentielles à la cohésion de notre territoire et, pour tout cela, M. le Préfet, je veux vous remercier.

Applaudissements

Mes chers collègues, le débat est ouvert, vous pouvez poser les questions que vous souhaitez à M. le préfet.

Dr FRERE.- M. le Préfet, c'est une question très pragmatique posée plutôt par le docteur que par le conseiller général, mais c'est une question d'actualité.

Si nous savons que les personnels des hôpitaux ont été vaccinés contre la grippe H1N1, il y a une attente des médecins généralistes, une attente des pharmaciens et une attente de la population pour se faire vacciner. C'est à vous que revient le devoir de nous dire quand pourront être vaccinés nos concitoyens et nos concitoyennes avec le vaccin contre la grippe H1N1. Et je dis à M. le président du conseil général qu'il n'est pas interdit pour toutes les collectivités de prévoir, pour les volontaires qui le souhaitent, une vaccination pour notre personnel contre la grippe H1N1.

M. LAMY.- M. le Conseiller général, je l'ai dit tout à l'heure, je communiquerai plus longuement sur l'opération de vaccination ces prochains jours. Ce que je puis vous dire c'est que le dispositif est en place, que ce soit les centres de vaccination fixes ou les centres de vaccination mobiles. Pour le recensement des personnels qui concourront à l'opération, l'arrivée progressive des vaccins, les choses se mettent en place. La vaccination a commencé pour les personnels les plus exposés, c'est-à-dire notamment les personnels hospitaliers. Actuellement le taux de vaccination est relativement faible, cela s'explique aussi en partie parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui se sont fait vacciner de la grippe saisonnière il y a encore peu de temps.

En ce qui concerne les autres publics, nous commençons à avoir des indications, nous en aurons d'autres très précises dans les prochains jours, à moins que nous les ayons reçues, parce que les choses avancent vite, je crois que nous avons reçu une circulaire hier soir, je dois dire que je n'ai pas encore eu le temps de la regarder. Ce que je puis vous dire c'est qu'il devrait y avoir une première vague de vaccinations concernant des publics prioritaires à compter du 12 novembre, après les vacances de la Toussaint ; ensuite, pour la plus grande partie de la population, cela commencera au début du mois de décembre, notamment avec les publics scolaires, puis les autres publics suivront. Le but est que l'opération puisse être sinon achevée, en tout cas de façon très substantielle engagée avant les vacances de Noël.

Dr FRERE.- Merci beaucoup.

M. Le Président.- Merci M. le Préfet.

M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Merci M. le Président.

M. le Préfet, je voudrais tout d'abord saluer votre initiative de venir nous présenter l'activité des services de l'Etat pour l'année 2008 qui, en ces temps d'incertitude sur le devenir de bien des collectivités territoriales dont la nôtre, souligne l'importance que les élus locaux accordent aux politiques publiques et à leur premier acteur, l'Etat, et illustre l'importance, dans le contexte actuel, de les en informer et nous vous en savons gré.

Je tiens cependant à observer qu'il est dommage d'en atténuer la portée en ne soumettant à la connaissance des conseillers généraux le contenu du document que vous venez de présenter, même succinctement, que le jour même de sa divulgation, ce qui limite singulièrement les possibilités, pour chacun d'entre nous, d'apporter sa contribution et formuler ses remarques.

Comment ne pas débiter par évoquer les dégâts considérables causés aux interventions publiques - et vous verrez bien que sur cette question nous n'avons vraiment pas la même approche ni le même regard - par la triste mais pas encore célèbre « révision générale des politiques publiques » qui, sous couvert de « réforme de l'Etat », ne fait qu'accélérer sa paupérisation et le rabougrissement de son niveau d'intervention en fragilisant les piliers fondamentaux de son action.

Qu'il s'agisse de la loi HPST sur la santé publique qui a pour conséquence un accès aux soins de plus en plus problématique, renforcé dans certaines régions ou certaines villes par la fermeture d'hôpitaux, de maternités et de maisons de retraite de proximité qui ne font qu'élargir la carte géographique des déserts médicaux, loi qui ne cesse de soulever des oppositions de plus en plus vives venant d'horizons très divers, ou des saignées successives subies par l'éducation nationale conduisant à une dégradation sans précédent des conditions d'enseignement, les ravages sont nombreux.

Je pourrais y ajouter, entre autres, la fusion « impôts/trésor » ayant donné la DGFIP, mais qui n'a fait qu'accroître le processus de disparition des trésoreries de proximité ou l'intégration des unités départementales de la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes au sein des directions départementales de la protection des populations placées sous votre haute autorité directe, car les exemples ne manquent pas de restructurations menées à la hussarde.

Vouloir les justifier par un déficit public dû à la crise, c'est chercher à taire les choix politiques de la majorité actuelle qui en sont la cause.

Et pour couronner le tout, si j'ose dire en ces temps très monarchiques, l'Etat s'attaque désormais, après les services publics, aux collectivités locales, en proposant la suppression de la taxe professionnelle : 11,6 milliards d'euros de recettes en moins pour les finances publiques en 2010, 7 milliards de moins ensuite et un cadeau de 5,6 milliards aux entreprises. Lorsque l'on sait que les collectivités réalisent 73 % de l'investissement public, on mesure les conséquences désastreuses qu'aura cette contre-réforme.

Ceci étant précisé, en revenant à des questions plus locales, je voudrais en pointer quelques-unes.

En matière de logement, et plus particulièrement de logement social, quand l'Etat se décidera-t-il à faire appliquer pleinement la loi SRU, en premier lieu dans les plus grandes communes du littoral ? Car il ne faudrait pas que la mise en place d'une communauté urbaine soit l'occasion pour

certaines de se défaire de leurs responsabilités en la matière sur de plus petites collectivités du moyen pays, comme à Levens par exemple, et contribue au mitage et au bétonnage de celles-ci.

Concernant les expulsions locatives, alors que des engagements ont été pris concernant leur « gel », pourquoi voyons-nous, jusqu'aux derniers jours précédant la trêve hivernale - et nous y sommes, mais c'était encore le cas la semaine passée - des familles avec des enfants menacés de se retrouver à la rue, sans solution de relogement ?

Ensuite, la décision non pas courageuse mais autoritaire d'autoriser l'incinération de 105 000 tonnes de déchets dans la cimenterie Vicat de la Grave à Blausasc, contre l'avis des populations, des associations de défense de l'environnement et des élus locaux, y compris contre l'avis unanime de cette assemblée, est-elle compatible avec des objectifs de développement durable proclamés tant par le gouvernement que par la majorité départementale lorsque l'on sait le trafic de poids lourds que cela induit ? Est-elle compatible avec le principe de précaution le plus élémentaire en matière de santé publique puisqu'elle est prise sans que soient connus les résultats de l'enquête épidémiologique ?

Et la volonté d'envisager, malgré l'opposition des habitants et des élus, l'implantation de la nouvelle prison de Nice dans la vallée des Paillons, sans tenir compte de ses impacts, traduit-elle déjà une nouvelle conception de la « décentralisation durable » ?

Enfin, je ne peux que m'étonner, au nom du groupe communiste, de voir des dossiers de régularisation de travailleurs sans papiers et leurs familles constamment rejetés, lorsque, dans des cas analogues et en tous points semblables, ils font l'objet de régularisations dans d'autres préfectures du pays, d'autant plus, avec l'annulation par le Conseil d'Etat, ce lundi 26 octobre, de la circulaire du 7 janvier 2008, précisant les conditions de régularisation par le travail, prise en application de l'article 40 de la loi HORTEFEUX de novembre 2007. Je tiens également à manifester ma surprise quant aux délais de traitement de demandes de titres de séjour concernant des personnes en situation régulière et dont les dossiers ne présentent aucun caractère particulier. Enfin, vous témoigner aussi mon émotion de voir des enfants expulsés, des familles séparées et des ressortissants étrangers expulsés vers un pays en guerre, au mépris des textes internationaux signés pourtant par notre pays.

Je vous remercie.

M. LAMY.- Merci, M. le Conseiller général, pour votre question. Je suis d'accord avec vous sur un point mais en désaccord radical sur tous les autres.

M. VICTOR.- Je n'en doute pas.

M. LAMY.- Je vais commencer par le point sur lequel je suis en accord avec vous. La présentation du rapport des services de l'Etat aujourd'hui est une première, aussi veuillez comprendre qu'il puisse y avoir quelques ajustements auxquels nous procéderons la prochaine fois, je pense notamment à la transmission du rapport des services de l'Etat, vous avez parfaitement raison, la prochaine fois vous l'aurez quelques jours auparavant.

Vous êtes intervenu sur beaucoup de sujets et j'espère ne pas en oublier. Je vous dirai simplement que, concernant les réformes historiques qui sont engagées depuis maintenant un peu moins de deux ans, il s'agit d'abord du respect de la démocratie et je ne comprends pas votre allusion à un régime qui est antérieur à celui de la démocratie, c'est le respect de la parole démocratique. Il y a eu des engagements, ces engagements ont été ratifiés par les Français, il faut les mettre en œuvre.

Et puis la deuxième raison c'est que ces réformes sont nécessaires. Je le disais tout à l'heure, l'administration de l'Etat dans son organisation n'a pas été modifiée depuis cinquante ans. Il faut offrir à nos concitoyens une administration plus efficace, c'est-à-dire qui rende un meilleur service au moindre coût. C'est tout l'enjeu de cette réforme nécessaire.

Vous parliez de la révision générale des politiques publiques ; en ce qui concerne le logement social, permettez-moi de vous dire que j'applique strictement la loi SRU. Je n'ai pas en tête le nombre de communes auxquelles j'ai été amené à notifier des pénalités et des sur-pénalités, mais c'est une loi que j'applique rigoureusement, c'est une priorité du gouvernement et c'est une nécessité dans ce département. Je suis parfaitement conscient, et chacun en est conscient ici, que le logement pour les actifs est une nécessité.

Vous avez évoqué le cas de l'usine de la cimenterie Vicat. Un, c'est nécessaire ; deux, c'est plus protecteur de l'environnement. L'arrêté que j'ai signé autorisant Vicat à incinérer certains déchets impose à cette entreprise des normes de rejets qui sont plus sévères que les normes applicables avant cette autorisation.

Vous avez enfin évoqué la situation des étrangers. La politique dans ce département comme dans les autres départements est la suivante : c'est l'application des lois de la République, une application ferme mais avec la prise en compte toujours des situations humanitaires. Il y a un certain nombre de cas qui se règlent et dont on ne parle pas, que ce soit d'ailleurs dans un sens ou dans l'autre, je tiens à le souligner, et puis toujours, j'insiste bien sur ce point, toujours dans le respect des droits de la personne.

Je tiens à ajouter aussi que force doit rester à la loi et que la loi est appliquée dans ce département comme elle est appliquée dans les autres départements ; les cas particuliers auxquels vous avez fait allusion et qui ont d'ailleurs connu des résolutions différentes, sont des cas dans lesquels la loi a été appliquée dans le respect des procédures, dans le respect des droits de la personne, et en l'occurrence s'agissant du cas des Afghans, je vous signale que le tribunal administratif a rejeté les recours au regard de l'ensemble des principes qui ont pu être évoqués par les défenseurs de ces requérants qui invoquaient notamment la convention européenne des droits de l'Homme et la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

M. Le Président.- La parole est à M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président.

À mon tour, M. le Préfet, de saluer votre initiative innovante dans ce département, qui nous permet de dialoguer directement avec vous par le biais de quelques questions rapides.

Un regret également, formulé déjà par mon collègue VICTOR, de ne pas avoir pu disposer du document préalablement mais, puisque vous pensez que nous allons vers une amélioration de la communication dans ce domaine, je m'en vois déjà satisfait.

Cependant j'ai pu, après une lecture très rapide, soulever un certain nombre de questions qui m'interpellent et que je souhaiterais vous soumettre.

En particulier dans le domaine du développement et de l'aménagement durables des Alpes-Maritimes, un certain nombre de textes réglementaires et d'initiatives commencent à se chevaucher et sur lesquels j'aimerais avoir des précisions de votre part. En particulier concernant tout d'abord la directive territoriale d'aménagement (DTA), vous dites dans votre document, page 14, qu'il faudra définir une démarche et les modalités d'un suivi et d'une évaluation de cette directive territoriale d'aménagement. C'est peut-être tout à fait nécessaire mais, s'agissant d'un texte qui organise le

développement du département et en même temps sa protection, je crois qu'il faut être vigilant quant à son évolution. En particulier dans la dernière phrase qui concerne la DTA dans votre document, vous dites que l'on peut s'interroger sur le devenir de la DTA aujourd'hui opposable ; va-t-on vers un affaiblissement de ce texte réglementaire dans l'avenir, ou bien va-t-on le maintenir ou simplement l'adapter aux évolutions du département ? C'est vrai que les enquêtes qui avaient permis l'élaboration de ce document sont maintenant un peu anciennes. J'aimerais donc avoir des précisions sur la pérennité de ce texte réglementaire extrêmement important qui, en son temps, avait soulevé des débats très fructueux sur le devenir de notre département.

Immédiatement après, vient la question de l'opération d'intérêt national puisque c'est dans ce cadre qu'elle devrait se faire. Vous nous dites que l'enthousiasme est là, nous en sommes tous convaincus, même si des précisions sur son contenu, son devenir et surtout sur le rôle de l'Etat s'avèrent nécessaires. Puisqu'il s'agit d'une opération d'intérêt national, en tant qu'opérateur privilégié dans cette démarche, quel rôle l'Etat va-t-il vraiment assumer ? Bien sûr j'entends bien que l'établissement public d'aménagement existe, qu'il est présidé par un élu, mais je crois savoir que du point de vue réglementaire l'Etat, de par les textes, garde l'essentiel des prérogatives dans ce domaine. J'aimerais avoir votre sentiment sur ce point, en particulier comment l'Etat va gérer les articulations entre l'évolution de la DTA, les nécessités de l'opération d'intérêt national ainsi que toute une série de textes réglementaires concernant les SCOT et les PLU qui sont en préparation en ce moment dans les différentes collectivités.

Par ailleurs, il s'agit toujours de l'opération d'intérêt national, il y a la question de l'inondabilité du Var que vous avez également évoquée et sur laquelle on a progressé, mais il semblerait, d'après mes informations, que l'arrêté préfectoral concernant le PPRI n'a toujours pas été signé. Nous acheminons-nous vers une signature dans des délais rapides, pour que bien entendu les opérations du PAPI avancent et permettent de sécuriser un certain nombre de zones importantes de cette plaine du Var, pour pouvoir y faire les aménagements qui sont nécessaires ?

La dernière question, elle est importante aussi, concerne l'un des domaines cruciaux pour la vie de nos concitoyens dans le département : la question du logement. Vous y consacrez dans votre document un paragraphe important sur la production de logements sociaux. Je vous indique effectivement que les communes ont fait l'objet de vingt et un arrêtés de carence, puisque vous n'aviez pas le chiffre, il figure dans le texte, je vous le donne, mais ma question est la suivante : très souvent et depuis quelques années - ce n'était pas le cas il y a une dizaine d'années, c'est maintenant le cas - tout le monde convient du fait qu'il faut faire du logement social dans ce département, c'est indispensable. Bien. Au-delà des mots, il y a la réalité. La réalité c'est que nous sommes toujours extrêmement en retard sur l'application de la loi SRU puisque, vous donnez les chiffres, nous sommes à peu près à la moitié du taux de 20 % qu'il conviendrait d'avoir. Or, les collectivités et l'Etat communiquent beaucoup chaque année sur les autorisations des logements financés prévus par l'Etat, mais on communique beaucoup moins et très peu sur les chiffres des réalisations effectives des logements construits et livrés. Mon souhait, M. le Préfet, serait que peut-être l'Etat, qui dispose de tous ces éléments, puisse communiquer au moins une fois par an l'état des réalisations effectives, c'est-à-dire les autorisations accordées, les financements, les mises en chantier et les logements livrés, cela permettrait d'avoir un débat constructif et serein sur ce dossier qui est important pour la vie de nos concitoyens.

M. LAMY.- Merci M. le Conseiller général.

Sur la directive territoriale d'aménagement, je partage le point de vue que vous exprimez, c'est un texte très important qui a été précédé d'un travail tout à fait considérable et de grande qualité, extrêmement utile, c'est vraiment un cadre de référence nécessaire, et au passage je signale que l'opération d'intérêt national et DTA compatibles. Ensuite, c'est un document sur le développement.

Le développement, par nature, c'est quelque chose d'évolutif. Il ne faut donc pas s'étonner que l'on considère qu'il faille être en mesure de penser l'évolution de la DTA elle-même, et d'ailleurs comme vous le savez, bien que ce soit un décret en Conseil d'Etat, tout ce qui est dans la DTA ne nécessite pas, pour pouvoir être modifié, de repasser par un décret en Conseil d'Etat mais peut, sur proposition du préfet du département, être l'objet de modifications décidées par le préfet de région.

Il se trouve qu'actuellement il y a un débat législatif qui interagit avec le devenir des DTA. Je crois que ce débat n'est pas totalement terminé, plusieurs hypothèses sont ouvertes en ce qui concerne la force des directives territoriales d'aménagement : celles-ci devraient-elles avoir une portée relativement impérative comme c'est le cas actuellement, puisqu'il y a une obligation de compatibilité entre un certain nombre de documents opérationnels, notamment d'urbanisme, et la DTA ? Ou bien celle-ci doit-elle avoir une valeur indicative ? Et cela se double avec un autre débat : faut-il régler de la même façon le sort des futures DTA et le sort des DTA qui existent ?

Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, sauf que la DTA ici applicable est un texte qui est utile mais qu'il ne faut pas exclure, sur un certain nombre de points, de la faire évoluer et, si c'est nécessaire, je la ferai évoluer.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat dans cette opération d'intérêt national, vous avez parlé d'abord du PAPI, du PPRI, vous m'avez demandé pourquoi ce document n'est pas encore signé ou même mis à l'enquête. C'est volontairement que je l'ai fait parce que, quand je suis arrivé au mois de novembre, les choses se présentaient de la manière suivante : il faut effectivement un PPRI, c'est une chose absolument évidente, le PPRI d'ailleurs était prêt, il y avait un document qui était élaboré ; si j'avais soumis ce document à l'enquête, la conséquence était la suivante : on restait en zone rouge encore pendant un ou deux ans, voire deux ou trois ans, c'était un fait. Autrement dit, pardonnez-moi l'expression, on « plombait » en tout cas le calendrier de l'opération d'intérêt national. Cela aurait eu un effet extrêmement négatif sur l'opération d'intérêt national.

J'ai donc décidé d'inverser le processus logique. Il est certain que l'orthodoxie administrative aurait voulu que je soumette ce PPRI à l'enquête. Je ne l'ai pas fait parce que c'était directement contraire à la bonne évolution de l'opération d'intérêt national et cela nous faisait prendre trop de retard. Je l'ai fait aussi parce que j'ai estimé que je pouvais le faire sans rien sacrifier à la sécurité des personnes et des biens. Pourquoi ? Parce qu'il y a un porté à connaissance, d'une part, on sait les zones qui sont inondables, et parce que, d'autre part, il se trouve que ce sont les maires, au nom de l'Etat, qui délivrent les permis de construire. Par conséquent, l'Etat a actuellement la maîtrise des constructions, on l'exerce, et la sécurité n'est donc pas sacrifiée.

Vous avez évoqué ensuite la mise en œuvre de la loi SRU. Il est vrai que dans le département des Alpes-Maritimes, mais comme beaucoup de départements, il n'y a pas autant de logements pour actifs qu'il le faudrait pour rentrer très exactement dans les prévisions de la loi SRU. Il est vrai que la situation dans le département est contrastée. Il y a des communes où les choses avancent et avancent bien. Vous avez évoqué le cas de Nice, de la communauté urbaine. Il y a des réalisations dans le domaine des logements neufs et aussi dans le domaine de la réhabilitation, il va y en avoir d'importantes. Je pourrais citer aussi d'autres exemples dans le département des Alpes-Maritimes où la situation est positive. Mais il faut bien voir quand même que, globalement, la direction est bonne et, pour ma part, je n'hésite pas à recourir à tous les mécanismes incitatifs ou contraignants de la loi SRU, vous pouvez compter sur ma volonté et sur ma détermination, et je redis ici que je n'exclus pas, mais j'attends d'avoir la bonne opération qui se présente, ou plutôt le refus de la bonne opération, je n'exclus pas un jour d'utiliser ce moyen particulier que donne la loi SRU au représentant de l'Etat, c'est-à-dire la substitution, mais à utiliser à bon escient et avec discernement.

M. Le Président.- Merci. Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD.- M. le Préfet, permettez-moi à mon tour, au nom du groupe « Gauche autrement », de vous remercier de votre présence au sein de l'assemblée départementale. Cette présence, même si elle est normale, et vous l'avez rappelé, a été suffisamment rare par le passé, je me demande s'il ne faut pas remonter à l'époque d'avant la décentralisation, avant 1982, quand le préfet était encore l'exécutif du département.

Croyez bien que nous sommes sensibles à cette présence, à la fois par son côté symbolique mais pas seulement symbolique, vous nous avez donné un certain nombre d'informations lors de votre intervention, nous avons apprécié de les avoir, vous acceptez en outre que l'on vous pose des questions, c'est quelque chose, croyez-le bien, que nous apprécions à sa juste mesure.

Je vais profiter de votre initiative non pas pour faire le procès de l'Etat que vous représentez mais pour, jouant le jeu et parce que je suis quelqu'un de concret et de pragmatique, vous poser des questions extrêmement précises sur des sujets qui me tiennent à cœur, des sujets qui sont le reflet de problèmes que j'ai déjà eu l'occasion de soulever dans cette assemblée. Elles concernent les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Ces politiques sont sous la responsabilité des conseils généraux et certains de ces éléments ont été intégrés dans le plan de relance, mais pour autant le rôle de l'Etat n'y est pas dénué d'influence.

S'agissant des personnes âgées, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma gérontologique départemental, la commission *ad hoc* qui était chargée d'autoriser la création ou l'extension de places en EHPAD a bien travaillé puisque l'objectif de 2 200 lits nouveaux a été atteint, et même avec quelques mois d'avance, et ces créations comptent pour 242,9 M€ dans le plan de relance.

Vous avez mis l'accent, M. le Président, sur la construction de dix-huit maisons de retraite devant s'accompagner de la création de 500 emplois, mais il demeure une ombre au tableau car l'ouverture effective d'une bonne partie de ces lits, quasiment la moitié, et donc des emplois qui doivent suivre, est dans l'attente du financement de la partie soins qui incombe à l'Etat, partie qui n'a plus été abondée, à moins qu'il y ait eu des modifications récemment dont je ne serais pas au courant, depuis plus d'un an. Les promoteurs publics et privés ont accepté, peut-être grâce à la force de conviction de notre président, de commencer les travaux, sur la base de l'ouverture d'un nombre de lits inférieur à celui pour lequel nous avons donné notre autorisation, dans l'attente espérée du financement complet par l'assurance maladie.

Ma première question est donc simple : ont-ils raison, et nous avec eux, d'espérer ?

Deuxième question à propos des personnes en situation de handicap : le plan de relance départemental a prévu également de subventionner quatre structures pour aider à l'investissement, ma remarque là n'est pas en liaison directe avec le plan de relance mais elle intéresse bien le rôle de l'Etat. L'Assemblée des départements de France (ADF) a eu l'occasion de mettre l'accent sur les difficultés rencontrées par les MDPH pour obtenir de l'Etat les moyens initialement prévus lors des conventions de mise en place de ces structures. On peut notamment relever la remise en cause de la quote-part financière de l'Etat pour le fonctionnement des MDPH et le non-abondement du fonds départemental de compensation qui devait compléter les aides techniques pas entièrement financées par les tarifs de PCH pour les personnes à faibles ressources.

La MDPH 06 n'est pas épargnée, même si notre département permet le maintien et la qualité de son service par un engagement financier supplémentaire. Mais, en ces périodes de crise, compte tenu de la baisse des ressources de notre collectivité, on peut craindre de ne plus pouvoir y faire face, en tout cas dans les mêmes conditions. Or, il s'agit de services que les personnes en situation de handicap sont en droit d'attendre.

Ma deuxième question sera donc aussi simple que la première : pouvez-vous nous dire, M. le Préfet, si l'Etat entend tenir en la matière ses engagements ?

M. LAMY.- Mme le Conseiller général, merci pour vos propos introductifs auxquels je suis très sensible et qui m'inciteront à proposer l'année prochaine à M. le président du conseil général de revenir vous voir. Je trouve effectivement qu'il est normal que le préfet puisse s'exprimer devant les élus, répondre à leurs questions dans le cadre d'un débat républicain. J'y suis très attaché.

Les questions que vous avez posées sont à la fois très précises et elles concernent d'abord et avant tout la compétence du conseil général. Néanmoins je peux vous dire que les sommes qui sont prévues dans le cadre du plan d'EHPAD qui a été dévoilé avec M. le président du conseil général il y a quelques semaines, pour la partie assurance maladie naturellement, seront honorées par l'Etat, Madame, je m'y engage. Si d'autres engagements ont été pris concernant les handicapés, on en prend bonne note. Je n'ai pas la réponse précise parce que je ne connais pas le dossier, mais si vous en êtes d'accord, je vous ferai une réponse écrite sur ce point.

M. Le Président.- Merci.

Sur les 1 300 lits nouveaux, M. le préfet a obtenu un tiers du financement sur la partie soins. On avait deux options : soit ce tiers était fléché sur le tiers des projets, soit ils étaient répartis sur la totalité, puisque pour commencer un projet il fallait avoir au moins l'autorisation d'un lit par établissement. C'est ce choix qui a été fait qui nous permet d'engager tous les dossiers en matière d'investissement et d'emploi, et bien entendu l'Etat a le temps de la réalisation de ces établissements, qui demandera entre douze et dix-huit mois, pour compléter au fur et à mesure le financement de ces lits.

M. SPINELLI, vous avez la parole.

M. SPINELLI.- Merci M. le Président.

M. le Préfet, comme mes collègues j'apprécie votre initiative de venir présenter les activités des services de l'Etat devant l'assemblée départementale et j'apprécie tout particulièrement que vous participiez au débat démocratique en répondant en direct aux questions des élus.

Le 24 septembre 2009 - c'est une date que je n'oublie pas, c'est le jour de mon anniversaire - j'ai eu une forme de cadeau d'anniversaire avec votre arrêté fixant un projet de périmètre avec les villes de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et les villes de la communauté d'agglomération de la Riviera française. Votre arrêté a été envoyé aux communes pour qu'il soit soumis aux conseils municipaux. Deux communes, la commune de Castillon et la commune de Beausoleil, ont décidé de soumettre l'arrêté à la population par référendum pour recueillir non pas la majorité du conseil municipal mais la majorité de la population. Les résultats sont éloquentes : à Beausoleil, il y a eu 42 % de votants, ce n'est pas suffisant pour qu'ils soient considérés comme décisionnels puisque nous n'avons pas atteint 50 %, mais ce sera donc complété par une délibération du conseil municipal ; la participation de 42 % est tout de même très importante, elle est près de deux fois supérieure à celle que nous avons eue à Beausoleil pour les élections européennes, elle est deux fois supérieure à celle constatée aux élections cantonales partielles à Nice et près de 30 % supérieure à celle constatée aux élections législatives partielles de mai 2008 également à Nice. Le résultat : 92 % de la population a voté non. A Castillon, il y a eu 56 % de votants, le référendum est donc décisionnel, et également 88 % de personnes ont voté non. Dans quelques semaines, vous allez prendre une décision. Bien évidemment, elle s'appuiera essentiellement sur des critères géographiques, économiques, sociaux. Ma question est la suivante : y aura-t-il une petite part qui sera accordée à l'expression du suffrage universel ?

M. LAMY.- Merci, M. le Maire, pour votre question. Je dois d'abord dire que lorsque M. le président de la communauté de la Riviera française m'avait informé des projets qui existaient de rejoindre la communauté urbaine, lorsque M. le député GUIBAL m'en avait parlé également, j'avais trouvé l'idée excellente et me paraissant correspondre à ce que je disais tout à l'heure en parlant de la réforme territoriale, concernant cette particularité de notre département et cette réalité urbaine et périurbaine qui court tout le long du littoral, le besoin de synergie, de regroupement et tout simplement d'administration efficace, et l'administration efficace cela vaut aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités locales. Dans ce domaine, puisque vous avez parlé de démocratie, mes compétences s'exercent dans un cadre très clair : le respect de la loi et le respect de la règle démocratique telle que la règle démocratique est prévue par la loi, elle-même expression du suffrage universel.

Quelle est cette règle démocratique ? Le législateur a effectivement organisé ce nouveau type de référendum, première remarque. Ce référendum a vocation à être décisoire. Vous avez organisé un référendum, il n'a pas été décisoire parce que la participation exigée n'a pas été atteinte. C'est un premier point.

Deuxièmement, la loi prévoit expressément que ces réunions se font avec des règles de majorité qui sont les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Attendez que le processus se termine et nous verrons quelle est la majorité et, cette majorité, parce que c'est la démocratie et c'est la loi, naturellement je la respecterai.

M. Le Président.- Merci beaucoup, M. le Préfet.

D'autres interventions ?

Mme SATTONNET.- Je voulais revenir un instant sur la directive territoriale d'aménagement. Je ne sais pas ce qu'il sortira du débat législatif qui est en cours, simplement je pense que dans notre département comme dans les six autres, je crois, qui bénéficient d'une directive territoriale d'aménagement à ce jour, nous avons une chance puisque nous sommes sous une directive territoriale d'aménagement « ancien régime » par rapport au Grenelle et qu'elle est aujourd'hui opposable. Nous avons une chance parce que, dans ce document, la seule partie qui soit véritablement réglementaire est celle qui concerne les modalités d'application des lois « littoral » et « montagne ». Je veux donc attirer votre attention, M. le Préfet, mais celle aussi des parlementaires ici présents, pour dire que si aujourd'hui nous avons dans ce département une application fine des lois « littoral » et « montagne », et notamment au regard des réalités économiques et géographiques de ce département, nous ne l'aurions pas demain sous une directive territoriale d'aménagement qui serait un petit peu amoindrie telle que certains la souhaitent dans le débat législatif qui s'engage aujourd'hui.

Par exemple, sur le secteur d'Antibes au niveau de la loi « littoral », sur le secteur des pétroliers, le Conseil d'Etat a tranché sur le fait qu'effectivement, construire sur le secteur des pétroliers réhabilité et restructuré n'était pas incompatible du tout avec la loi « littoral ». Si nous étions purement et simplement sous l'emprise de la loi « littoral » sans DTA, nous ne pourrions pas restructurer ce quartier. Je voulais simplement apporter cette pierre.

Merci.

M. LAMY.- Merci pour cette précision, Madame, c'est effectivement important ; c'est un débat que nous suivons de près.

M. Le Président.- Mes chers collègues, merci pour vos interventions et pour la qualité de ces interventions. Je n'entrerai pas moi-même dans le débat, nous allons le faire tout au long de la journée, et bien entendu, je ne porterai pas de jugement sur le contenu de certaines de ces interventions sur lesquelles je suis en profond désaccord, c'est le débat qui va maintenant s'instaurer dans cet hémicycle.

Merci très sincèrement, M. le Préfet, pour nous avoir fait cette présentation sur l'activité des services de l'Etat et aussi pour vous être livré au feu croisé des questions provenant de tous les bancs de cet hémicycle. Je remercie naturellement tous nos collègues pour la courtoisie de leur intervention et pour la qualité de ce débat qui a été riche, utile, et nous n'en doutions pas en connaissant la qualité habituelle de vos interventions et de vos actions.

Merci beaucoup, M. le Préfet.

M. le préfet quitte la séance à 12 h.

M. Le Président.- Mes chers collègues, nous allons aborder l'ordre du jour plus classique de cette décision modificative n° 2.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle à notre collègue Lauriano AZINHEIRINHA, nouvel élu du 6^e canton de Nice (*applaudissements*). Je veux naturellement le féliciter pour sa brillante élection obtenue avec près de 60 % des voix, le féliciter personnellement bien sûr pour avoir recueilli une adhésion aussi majoritaire, me féliciter de pouvoir bénéficier de son expérience, de sa compétence, de son talent dans cet hémicycle, et former bien sûr des vœux très sincères pour son mandat. Je veux préciser que j'ai confié à Lauriano AZINHEIRINHA une délégation dans le domaine de l'insertion.

Je veux aussi, en saluant son élection, parce qu'après tout, si nous ne le faisons pas nous-mêmes, qui le fera, souligner que c'est la cinquième élection cantonale, depuis le 7 décembre dernier, que la majorité départementale remporte. Nous avons donc fait un sans faute. Ces élections ont toutes été acquises soit au premier tour, soit avec plus de 60 % des voix ou avec près de 60 % des voix, y compris dans un canton qui ne nous appartenait pas, et je veux le rappeler, le 12^e canton de Nice, j'y vois la preuve de l'adhésion, de la confiance et du soutien de nos concitoyens à la politique conduite par notre majorité et, après tout, nous nous en réjouissons.

Bravo Lauriano (*applaudissements*).

Mes chers collègues, il me revient le plaisir de rapporter le premier rapport relatif à la présentation du schéma départemental de l'enfance et de la famille.

1. SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

M. Le Président.- Nous en parlons il y a quelques instants avec M. le préfet, la politique de l'enfance, la protection de l'enfance est une compétence majeure de notre collectivité, c'est une compétence importante et je dirai que c'est peut-être une compétence qui s'inscrit parmi les devoirs les plus essentiels, les obligations les plus ardentes de notre collectivité.

Quoi de plus important que la protection de l'enfance ? Cette mission qui nous est confiée par la loi est pour nous d'une exigence absolue : protéger un enfant c'est bien sûr une responsabilité majeure ; c'est une responsabilité majeure pour les élus que nous sommes, c'est une responsabilité majeure aussi pour les services de la protection de l'enfance du conseil général, pour la DGA sociale

du conseil général, et je veux, en abordant la révision de ce schéma et en y associant Philippe TABAROT, vice-président aux affaires sociales, qui a conduit la préparation et la modification de ce schéma, rendre aujourd'hui un hommage appuyé à nos services, au service de l'ASEF mais de façon plus globale à tous les services sociaux du conseil général. Ils ont en charge une mission qui ne souffre aucun droit à l'erreur. Aucun fonctionnaire n'a droit à l'erreur dans cette maison, mais je dirai que c'est moins grave de faire une erreur sur un dossier routier, sur un dossier de construction, sur un dossier d'aménagement que sur un dossier relatif à ce qu'il y a de plus cher pour chacun d'entre nous : la protection d'un enfant. Chaque décision peut avoir, des années plus tard, des répercussions extrêmement lourdes, et il pèse une responsabilité majeure sur chaque travailleur social, sur chaque assistante sociale qui est saisie d'un dossier.

Pour tout cela, je veux remercier tous les acteurs de cette chaîne de la protection de l'enfance qui travaillent avec beaucoup de passion, avec beaucoup de dévouement, avec beaucoup d'efficacité, de rigueur et de compétence et avec ce supplément d'âme qui appelle le traitement de ces questions. Alors, en préambule et je crois pouvoir le faire en votre nom à tous, je veux remercier nos services pour la qualité de leur travail.

Nous abordons, mes chers collègues, l'élaboration du nouveau schéma 2009-2013, schéma départemental de l'enfance. Ce schéma vient à la suite de celui que vous avez adopté dans cet hémicycle pour la période 2004-2008.

Avant de vous présenter les grandes orientations de ce schéma, je voudrais faire un rapide retour en arrière pour vous rappeler d'où l'on vient, ce qui nous permettra de mieux mesurer où nous voulons aller.

D'abord, ce schéma a été bâti dans un contexte, je vous le rappelle, qui était peu favorable aux actions de notre collectivité. Le président Christian ESTROSI et sa majorité ont bâti un schéma en 2004 dans une situation difficile, complexe, où il fallait redresser une situation. Je veux ici rappeler quelques lignes du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui avait effectué un contrôle de l'aide sociale à l'enfance dans les Alpes-Maritimes, c'était un rapport d'avril 2002 :

« Un dispositif départemental de signalement des enfants en danger à améliorer ; des actions de prévention qui tardent à se concrétiser ; des aides financières ne répondant qu'imparfaitement aux situations d'urgence sociale ; un pilotage insuffisant de l'action éducative en milieu ouvert ; des capacités de placement familial trop limitées ; le placement en établissement, une inadaptation manifeste de l'offre aux besoins ; les usagers, enfants, adolescents, jeunes adultes, parents sont encore négligés par les décideurs du conseil général. »

Cette phrase était assez terrible.

C'était l'état des lieux en 2002.

Vous avez bâti un schéma pour corriger ces carences, ces insuffisances, et ce schéma reposait sur quelques principes fondateurs qui plaçaient l'enfant au cœur de nos préoccupations au travers de deux problématiques essentielles : la parentalité et la prise en charge des mineurs violents.

Cent trente-trois fiches actions - rassurez-vous, je ne vais pas les développer - ont été rédigées, conduites dans ce sens. Sur ces cent trente-trois actions, aujourd'hui cent dix-neuf ont été mises en place, dont l'édition du guide du signalement, la mise en place de l'action éducative à domicile qui s'est substituée à l'AEMO, la restructuration du foyer de l'enfance. Rappelez-vous l'état préoccupant du foyer de l'enfance, aujourd'hui le foyer de l'enfance c'est un nouveau directeur, dix-huit villas, cent quatre-vingt-neuf enfants placés, un peu plus de quatre cents salariés, 18 M€ de budget. Tout a été remis à plat, des constructions immobilières ont été réalisées, le foyer aujourd'hui

fonctionne, on n'en entend plus parler, c'est bon signe ; rappelez-vous les débats à chaque séance, sur tous les bancs d'ailleurs, il y avait des questions sur le foyer. Je remercie tous les acteurs qui ont suivi ce dossier au quotidien et qui ont fait en sorte que ce foyer aujourd'hui soit sur de bons rails.

Autres actions : la réorganisation de la prévention spécialisée avec un appel à projets : aujourd'hui, cinq équipes de prévention spécialisée travaillent dans les quartiers dits sensibles, il n'en existait pas avant, cela représente environ 5 M€ chaque année ; le développement des parloirs médiatisés pour les parents ; plus récemment, l'installation de quatre assistantes sociales pour les victimes en commissariat ou en gendarmerie.

L'état des lieux 2004-2008 a été évalué, contrôlé, et je dois le dire salué par les observations de la chambre régionale des comptes qui a effectué un contrôle dans notre département et qui, dans un rapport définitif dont vous avez eu connaissance - nous en avons débattu dans cet hémicycle - le 6 janvier 2009, a très globalement donné un satisfecit à la politique départementale qui avait été mise en place et a cité quinze fois, dans le rapport national de la Cour des comptes sur la politique sociale des départements, le département des Alpes-Maritimes à titre de référence des actions qu'il faudrait généraliser au plan national.

Le bilan aujourd'hui, votre bilan, notre bilan, est positif. Loin de moi l'idée de dire qu'il faut s'en satisfaire, la chambre régionale a pointé aussi des actions qu'il conviendrait d'améliorer, notamment en matière d'évaluation et de contrôle de nos partenaires.

Quel est l'état des lieux local ? Nous avons un état des lieux qui a beaucoup évolué. Le contexte législatif, et notamment la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance a placé la collectivité départementale, mais d'abord le président du conseil général comme chef de file de la protection de l'enfance. Cette loi nous a conféré des obligations encore plus fortes et nous avons naturellement tout fait pour nous y engager très vite.

Je veux ici rappeler la mise en place très rapide, dès le 1^{er} janvier 2008, des préconisations de cette loi sur la protection de l'enfance et, je l'ai dit tout à l'heure, notamment la mise en place de l'antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (ADRET) qui a été un outil extraordinaire. Je citais tout à l'heure les chiffres devant M. le préfet, des chiffres qui sont très éloquents : plus de 2 000 signalements fin octobre, nous en avons 1 900 l'année dernière, des protocoles de signalement avec l'Education, avec les hôpitaux, avec la police, avec la gendarmerie, demain avec l'Ordre des médecins. On a donc resserré les mailles du filet pour que nous ayons tous les indicateurs qui puissent nous alerter quand il y a une suspicion de mauvais traitement d'un enfant, et je crois qu'aujourd'hui ces dispositifs, ces protocoles fonctionnent et fonctionnent bien. Il y a une meilleure répartition aussi de nos actions entre les services du conseil général et les magistrats en charge de la protection de l'enfance, notamment les juges des enfants et les juges du siège ou les substituts du procureur qui sont en charge de ces questions. Il y a une nouvelle répartition qui nous a donné beaucoup plus de travail mais que nous assumons.

Nous avons voulu, au terme de ce schéma, avec ce nouveau contexte législatif, avec ce qui a déjà été fait, bâtir un nouveau schéma. Nous avons voulu le faire d'abord dans la concertation : concertation avec les acteurs sociaux, je les ai réunis ici, concertation avec les magistrats, nous avons tenu ici même une réunion avec M. le procureur de MONTGOLFIER, M. le procureur DESERT, avec les présidents des TGI, les juges des enfants, les substituts des procureurs, nous les avons entendus, nous les avons écoutés, nous avons travaillé ensemble, - et je remercie l'action personnelle de Philippe TABAROT dans ce domaine - nous avons travaillé une nouvelle fois dans des commissions. Depuis septembre 2008, quatre groupes de travail ont été mis en place, douze séances de travail ont été organisées, nous avons restitué ces travaux à tous les partenaires le 17 septembre, à l'autorité judiciaire le 28 septembre. Vous avez pu, au niveau des élus, travailler sur ces dossiers en commission, vous avez donc aujourd'hui le fruit de ce schéma nouveau.

Pour ces grandes orientations, trois axes essentiels ont été définis pour nous adapter à ce nouvel équilibre voulu par la loi de 2007 :

- optimiser les moyens engagés en les adaptant au plus près des besoins des mineurs,
- combler les lacunes antérieures en matière d'évaluation,
- nous adapter à la loi.

Les orientations : d'abord, je le dis très clairement, nous souhaitons renforcer les actions de prévention ; mieux informer les familles et les professionnels sur l'ensemble des dispositifs ; nous voulons favoriser les lieux d'échange, les modalités d'échange entre les familles et les acteurs sociaux ; nous voulons mettre en place ce lieu de médiation, d'information, en créant une maison des familles et de l'enfance dans le domaine départemental de l'enfance de La Trinité, et nous porterons ce projet avec la Caisse d'allocations familiales.

Nous souhaitons aussi renforcer les actions de prévention aux âges clefs de la vie. C'est essentiel parce que c'est favoriser un développement harmonieux de l'enfant et mieux détecter les situations problématiques - plus on le fait vite, plus on le fait précocement, plus l'utilité de l'action est au rendez-vous - par une meilleure information sur l'entretien prénatal précoce, par une généralisation des bilans de santé pour les enfants de 3 à 4 ans - aujourd'hui ces bilans de santé ne concernent pas tous les enfants, ils seront généralisés, là aussi c'est un outil très important - et enfin par une adaptation des centres de planification aux besoins des adolescents.

Enfin, je l'ai dit tout à l'heure aussi, un des piliers majeurs que je souhaite conférer à ce nouveau schéma, dans le cadre de ces actions de prévention, est la lutte contre l'absentéisme scolaire. Ce schéma fait de la lutte contre l'absentéisme un objectif majeur, nous prendrons des initiatives dans les jours qui viennent dans ce domaine. J'en ai parlé avec M. le préfet bien sûr, avec M. le recteur. Nous travaillons à une charte, je l'annonce aujourd'hui, je souhaite qu'il y ait très vite une charte de lutte contre l'absentéisme. Il existe aujourd'hui des protocoles d'alerte, mais placés à des seuils qui me paraissent trop élevés ; je crois notamment que c'est à partir de dix demi-journées d'absence par mois que les seuils d'alerte sont enclenchés, c'est trop élevé pour déceler des situations inquiétantes. Nous voulons et je souhaite que l'on aille plus loin en la matière.

Comment lutter contre l'absentéisme ? D'abord il faut recenser l'information. Les signalements adressés à l'ADRET proviennent pour plus de la moitié de l'Education nationale. C'est à l'école que l'on décèle souvent les situations à risque et de danger. Il faut aller encore plus loin. Ensuite, il faut naturellement réorienter aussi, c'est une des propositions que je vous fais, la prévention spécialisée. Cinq équipes déléguées à des associations agissent pour notre compte et œuvrent dans les quartiers. Nous voulons non pas abandonner cette action dans les quartiers mais mieux cibler l'intervention de ces équipes aux abords des établissements scolaires, et même à l'intérieur des établissements scolaires, et dans le cadre des quartiers où il y a des difficultés et aussi des situations de délinquance ou des risques de délinquance.

Réorientation de la prévention spécialisée, donc, et ensuite, et c'est une nouveauté majeure, la mise en place des contrats de responsabilité parentale.

Je l'ai dit tout à l'heure, la loi du 31 mars 2006, la loi SARKOZY sur l'égalité des chances avait prévu la mise en place du contrat de responsabilité parentale. C'est un dispositif qui, je le concède, est très lourd, très compliqué, qui nécessite beaucoup d'énergie. Le bout de la chaîne, c'était un peu l'arme atomique d'ailleurs, était la suspension des allocations familiales pour les parents qui ne respectent pas les contrats de responsabilité parentale. Je le dis très clairement, et je l'ai dit à l'Assemblée nationale, je préfère, et de loin, qu'on rappelle les familles à leurs obligations. Les familles ont des droits, elles ont aussi des devoirs, il y a d'ailleurs un conseil des droits et des devoirs qui avait été créé par cette loi et que doivent mettre en place les communes, je sais que la

ville de Nice y travaille aujourd'hui, mais il faut rappeler certaines familles à leurs devoirs, c'est essentiel.

Sur l'absentéisme, je me suis élevé personnellement contre la mesure qui a été prise de rémunérer, de donner une gratification aux élèves qui seraient présents en classe. C'est une expérience qui a été mise en place dans des départements parisiens, je me suis élevé en réunion de mon groupe parlementaire à l'Assemblée nationale, avec un beau succès d'ailleurs. Depuis, le président de la République a fait part de ses réserves, ainsi que le Premier ministre. On est là dans une dérive des valeurs de la République qui ne me convient pas, la lutte contre l'absentéisme c'est le devoir des pouvoirs publics, c'est le devoir de l'Education nationale, mais c'est aussi le devoir des parents. D'où l'intérêt de ce contrat de responsabilité parentale là où il y a problème, là où les parents n'assument pas leur devoir d'éducation, quelquefois pour de bonnes raisons, bien sûr ce sont souvent des familles qui sont en difficulté, pas systématiquement mais en tout cas on a un moyen de contrôle, on a un moyen d'assistance aussi, on a un moyen de suivi. Nous avons donc signé, ce sont les deux premiers en France, les deux premiers contrats de responsabilité parentale, deux CRP ; ce sont des enfants collégiens que l'on a recensés à Cagnes-sur-Mer, des enfants en situation d'absentéisme mais des enfants aussi où l'on avait pu constater, dans le cas de familles monoparentales, une absence de suivi parental. C'était le mineur de 11 ans qui était le seul interlocuteur de l'équipe éducative dans le collège de Cagnes-sur-Mer où il était ; on n'avait jamais vu la maman. On a donc proposé un contrat de responsabilité parentale, la maman a accepté de le signer et, depuis, ce gamin est suivi par une association - le deuxième aussi - j'ai regardé ce cas de façon précise, et cela se passe bien, il a repris un parcours scolaire normal.

Je crois beaucoup à la force de ces CRP. Il faudra qu'on améliore le dispositif au niveau législatif parce qu'aujourd'hui, comme tout contrat, on n'a pas moyen d'obliger les parents à le signer ; si le parent ne veut pas le signer, le procureur de la République peut se substituer, mais je pense qu'il faudrait avoir la possibilité de donner des injonctions et que ça ne soit plus un contrat mais une injonction donnée par le président du conseil général, avec un plan de suivi quand il y a défaillance.

En tout cas ces deux contrats existent, une dizaine d'autres vont être signés dans les jours qui viennent et je veux que nous généralisons ce dispositif avec nos partenaires au cours de l'année prochaine. Deux associations travaillent dans ce cadre, mandatées par le conseil général : l'ARPAS qui intervient dans le secteur ouest et l'association Entre Autres qui interviendra dans les secteurs est du département. Je le dis très clairement, nous allons avancer dans ce domaine.

Deuxième pilier de ce schéma nouveau, après le renforcement de la prévention : l'anticipation et la meilleure compréhension des risques. Cela passe bien sûr par l'ADRET, cela a été mis en place ici, je l'ai dit, je n'y reviendrai pas, les chiffres exacts sont de 2 230 signalements au 15 octobre 2009, 1 589 au 31 décembre de l'année dernière.

Enfin, mieux comprendre c'est aussi construire, permettre de mieux adapter les moyens et, les moyens, on veut les faire vraiment à la carte. On est un peu dans un paradoxe, on rédige ici le schéma gérontologique, on rédige le schéma du handicap, et l'un des critères des indicateurs les plus pertinents, que ce soit pour la vieillesse ou pour le handicap, c'est de réaliser plus de places en établissement, plus de places en EHPAD, plus de places pour accueillir des personnes handicapées. Ce sont les objectifs chiffrés de nos plans. Là, on est à l'inverse. Le schéma de l'enfance, un schéma de l'enfance qui répondrait à nos objectifs, c'est qu'il y ait moins de places en établissement, c'est qu'on ait moins d'enfants placés dans les foyers, qu'on ait moins d'enfants placés dans les structures d'accueil et qu'il y ait mieux et plus de recours aux assistants familiaux, ou qu'il y ait toujours la possibilité de faire en sorte que les enfants restent dans leur famille. En effet, l'objectif est quand

même que les actions éducatives à domicile (les anciennes AEMO) soient multipliées et finalement qu'un panel soit offert.

Je veux citer en exemple ce qui a été fait par la démarche Relances avec l'association Montjoye où il y a toute la chaîne de l'accueil. On a inauguré récemment un foyer à L'Escarène qui est vraiment de très grande qualité, avec des intervenants sur des enfants en situation de détresse et qui sont très efficaces. Il y a aussi dans ce projet Relances des assistants familiaux, des studios pour les adolescents, tout un panel d'actions qui fait que l'on a un traitement individualisé. Ce n'est plus dire il y a un enfant en difficulté, on le place en dehors de sa famille et quelquefois avec des conséquences très lourdes psychologiquement. L'objectif de ce schéma, contrairement peut-être au schéma du handicap et de la vieillesse, est qu'un jour on fasse le rêve qu'il n'y ait plus aucun enfant placé en établissement. Bien sûr c'est un rêve utopique mais l'objectif est de tendre en tout cas à ce qu'il y en ait le moins possible.

Il faut aussi, dans ce cadre et dans cette diversification des réponses, prendre en compte les besoins en matière de prise en charge psychiatrique et psychologique. C'est un fléau très important, je visitais la CAMS Saint-Roch où les travailleurs sociaux me disaient qu'ils ont de plus en plus de préoccupations, de plus en plus d'adolescents, de mineurs ayant des troubles psychologiques voire psychiatriques. Il faut avoir une réponse adaptée pour mieux traiter, pour mieux guérir dans le schéma parce que là aussi on constate dans les établissements une augmentation préoccupante des situations d'adolescents et de préadolescents en grande souffrance, souvent très violents, ce qui est aussi un problème pour nos travailleurs sociaux et cela souligne d'ailleurs la qualité de leur travail.

Dans ce cadre, une réflexion est en cours avec l'ensemble des secteurs de pédopsychiatrie du département, avec la DDASS, avec l'ARH. Nous avons mis en place et nous participons au financement d'une structure médicale et éducative, la SIPAD, structure gérée par le centre hospitalier Sainte-Marie, qui est un lieu d'orientation et d'observation des mineurs admis sur prescription médicale, à la demande des juges des enfants ou de nos services. Je veux souligner que le conseil général a autorisé également la création d'une structure pour adolescents en grande difficulté sur l'ouest du département, qui sera gérée par l'association « le Rayon de soleil ». Ces différentes initiatives sont actuellement intégrées dans le cadre de la réflexion menée avec la pédopsychiatrie, afin de conduire à la définition d'une politique départementale mieux coordonnée et mieux concertée avec l'ensemble des acteurs, que ça soit l'ARH, la DDASS, la PJJ, les magistrats de l'enfance. Cette question du rôle et de la place de la pédopsychiatrie sera le premier thème abordé avec le responsable de l'Agence régionale de santé, M. DE ROUBAIX qui vient d'être récemment nommé.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais indiquer sur ce dossier qui est bien sûr important. Je veux remercier chacune et chacun d'entre vous pour son implication dans l'élaboration de ce schéma. C'est un schéma qui s'impose à nous, c'est un schéma qui oriente notre politique, c'est un schéma ambitieux, c'est un schéma qui je crois prend en compte ces problématiques éminemment douloureuses, éminemment délicates qui, je le répète, ne nous laissent jamais le droit à l'erreur, moins que jamais dans un domaine comme celui-là nous ne pouvons négliger le moindre détail, nous ne pouvons passer à côté de la moindre mesure. Tout doit être fait. La politique pour l'enfance représente près de 100 M€ de budget pour le conseil général, 18 M€ pour le foyer départemental de l'enfance, plusieurs centaines de travailleurs sociaux qui sont mobilisés dès la petite enfance au travers de nos PMI.

Je crois que ce schéma recueillera votre adhésion, je l'espère unanime, ses objectifs sont en tout cas conformes à l'idée que l'on doit se faire de la mission qui est la nôtre, une mission qui en l'occurrence dans ce domaine est particulièrement complexe et particulièrement exigeante. Je vous remercie.

Mme BOY-MOTTARD, vous avez la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci M. le Président.

Une petite remarque préalable. Vous vous êtes félicité de la concertation qui a présidé à l'élaboration de ce schéma ; pour les élus, à l'exception de la réunion préparatoire de la commission à cette assemblée - je remercie d'ailleurs Philippe TABAROT, son président, d'avoir reprogrammé une réunion pour que nous puissions en débattre plus longuement - il ne me semble pas qu'il y ait eu une forte concertation des élus sur cette question, peut-être fallait-il faire partie d'instances auxquelles je n'appartiens pas, mais en tout cas je n'ai rien eu.

Cela dit, je suis contente des réunions préparatoires dans la mesure où en plus certaines remarques qui ont pu être faites à ce moment-là ont été entendues et intégrées, j'en reparlerai tout à l'heure.

La partie du rapport consacrée à l'état des lieux est intéressante pour appréhender les réalités sociales et démographiques de notre département. On constate toujours bien sûr la contradiction qui existe entre la richesse des Alpes-Maritimes et l'importance du taux de pauvreté, contradiction qui est significative des graves inégalités entre les populations, ce n'est pas une découverte mais il est toujours bon d'avoir des chiffres actualisés.

Deux remarques sur cette première partie du rapport.

La première est à propos des préconisations de la chambre régionale des comptes à l'occasion de son rapport sur la protection de l'enfance dans les Alpes-Maritimes, sur lequel nous avons débattu à l'occasion d'une réunion précédente de notre assemblée, en mars de cette année. Il est dit dans le schéma que ce rapport était tout à fait favorable, ce n'est pas vraiment le souvenir que j'en ai, même si je suis bien consciente qu'entre le moment où il a été écrit, le moment où nous en avons débattu et encore maintenant, d'énormes progrès ont été faits sur les points qui apparaissaient comme les plus délicats et les plus contestables en matière de contrôle, d'évaluation et de signalement, notamment avec la mise en place de l'ADRET.

La deuxième remarque est à propos des phénomènes de violence dans les établissements scolaires. Pour lutter contre ces phénomènes, notre collectivité participe au financement d'actions destinées à sensibiliser les collégiens notamment aux problèmes d'absentéisme. Vous nous avez rappelés, en présence du préfet et encore maintenant, à quel point cette question était pour vous importante. Or, en page 20, à propos de cet absentéisme scolaire, il est relevé (et c'est relevé en gras) qu'à catégorie sociale égale au sein des établissements, le taux d'absentéisme augmente corrélativement aux effectifs de la population scolaire. Je vous rappelle que sur ce point le plan « collèges avenir » avait prévu que les effectifs des collèges des Alpes-Maritimes devaient être amenés le plus près possible de sept cents et, pour y parvenir, la création d'un certain nombre d'établissements avait été prévue ; pour certains la réalisation s'est faite d'ailleurs, mais je cite cet exemple parce que c'est un secteur que je connais bien, le secteur de Nice nord, on a des effectifs qui, pour certains, à Valéry, approchent mille collégiens, pour d'autres, à Matisse, dépassent largement ce nombre d'élèves. Un nouveau collège devait voir le jour et, pour l'instant, il semble que rien ne soit envisagé, ce que l'on ne peut que regretter.

Pour le reste, sur l'ensemble du rapport et sa projection vers l'avenir, les deuxième et troisième parties, nous avons été plusieurs en commission à nous étonner de la grande différence qu'il y avait entre ce schéma et ceux relatifs aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ces deux derniers ont effectivement des objectifs très précis alors que l'impression que peut donner le présent schéma est qu'il reste dans les généralités et semble se contenter de la mise en œuvre des textes nouveaux en la matière, les lois de 2005, 2007, 2008, etc.

Je n'insiste pas sur ce point parce qu'on nous a expliqué pourquoi en commission et ces explications ont été dans l'ensemble convaincantes, je n'y reviens donc pas.

Autre remarque générale qui est une remarque positive, c'est le souci que l'on rencontre à plusieurs reprises de ne pas figer les situations afin de mieux adapter les réponses que l'on doit apporter dans différents domaines.

De même, nous approuvons tout à fait les nombreuses actions prévues dans plusieurs secteurs d'intervention pour une meilleure information et une sensibilisation des familles et des professionnels. L'information est souvent une condition d'efficacité des mesures prises.

Cela dit, j'aurais peut-être souhaité que la campagne d'information sur les conduites addictives, qui bénéficie d'un bon support, qui est appréciée généralement, soit développée non seulement dans tous les collèges mais aussi à l'extérieur des établissements. Certaines associations, des associations d'éducation populaire, ont fait des propositions en ce sens au Département mais il semble que cela n'ait pas été suivi d'effet.

Cela dit, je le répète, l'effort en matière d'information est satisfaisant.

Autre remarque positive à propos des actions de formation des intervenants dans le secteur de la protection de l'enfance quand on les oriente vers de nouvelles missions.

Nous approuvons également une grande part des actions envisagées dans un certain nombre de domaines, par exemple - je ne vais pas tout citer - le renforcement du rôle de la PMI pour se diriger vers une généralisation à toutes les femmes enceintes de l'entretien prénatal précoce, pour mieux assurer le retour à la maison, ou encore la mobilisation des compétences, vous avez insisté sur ce point, M. le Président, pour répondre aux problèmes psychologiques ou psychiatriques des enfants et des adolescents. Je n'insiste pas davantage, il y a encore pas mal de points que je considère comme positifs.

Simplement, des remarques qui m'apparaissent, pour souligner peut-être certaines faiblesses.

En liaison avec ce que je disais de façon préalable et à propos de l'absentéisme, je pense que notre collectivité aurait été bien inspirée de tirer les enseignements des remarques du rapport en ne se contentant pas de réorienter l'intervention des équipes de prévention spécialisée et - vous avez longuement développé cet aspect - d'améliorer la mise en œuvre du contrat de responsabilité parentale, mais en rappelant l'objectif de diminution des effectifs scolaires.

S'agissant de la prise en charge de l'accueil d'urgence des mineurs, il est prévu de redéfinir l'ensemble du dispositif pour se mettre en accord avec la loi du 5 mars 2007, ce qui est une bonne chose, mais alors que l'on rappelle dans l'examen de la problématique que la mission de réorientation, qui est la suite de l'accueil d'urgence, doit s'inscrire dans un protocole précis pour éviter un blocage dans le traitement de la situation, je ne vois rien de tel en ce sens dans les fiches projets. Cela m'a peut-être échappé, mais je ne vois rien. Or, cette réorientation est vraiment nécessaire si l'on veut éviter que l'accueil d'urgence ne se transforme en accueil permanent comme c'est encore aujourd'hui trop souvent le cas, notamment au foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes où, faute de solution, les mineurs sont parfois gardés plusieurs mois.

Enfin, pour terminer, et c'est quelque chose de positif, j'avais fait en commission, je le disais tout à l'heure, un certain nombre de remarques sur la prévention spécialisée, notamment à propos des territoires ; suite à celles-ci, le président de la commission m'a invitée à rédiger une proposition de modifications, ce que j'ai fait. J'ai constaté avec satisfaction la reprise de l'essentiel de ces

modifications dans la proposition de modification du rapport qui nous a été distribué il y a un petit moment. Je terminerai donc en vous remerciant d'en avoir tenu compte.

M. Le Président.- Merci. M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- M. le Président, tout d'abord, puisque nous sommes dans le domaine de l'enfance et de la famille, permettez-moi de vous adresser nos sincères félicitations pour la naissance de Jeanne-Marie et tous nos vœux au bébé, je pense que le moment est opportun, également en y associant la maman bien entendu.

M. Le Président.- Merci.

M. ALBIN.- Pour en venir au sujet d'actualité, le nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille qui nous est proposé pour la période 2009-2013 relève d'une disposition légale et devrait se présenter à nous comme un document précis et ambitieux qui fixe pour cinq ans le cadre des actions qui sont de notre compétence, en énonçant plus que des bonnes intentions mais des engagements concrets et détaillés.

Un tel document doit bien évidemment s'appuyer sur le professionnalisme de nos services, des travailleurs sociaux et des différents acteurs de terrain, mais aurait aussi dû pouvoir s'enrichir du point de vue des élus de terrain que nous sommes. Or, contrairement au souhait que nous vous avons exprimé et auquel vous sembliez être attentif, nous n'avons jamais été associés à la moindre réunion ou à un quelconque groupe de travail préalable. Cette situation est bien dommageable car notre analyse, partant du vécu dans nos cantons, aurait pu être mise à profit lors de la réflexion utile à l'élaboration de ce schéma. Il aura fallu attendre la commission des affaires sociales qui précède cette séance afin que, à notre demande, et nous remercions Philippe TABAROT d'y avoir accédé, nous soit faite une présentation complète de ce document. Croyez-le bien, M. le Président, nous regrettons profondément une telle pratique face à l'enjeu que représente un tel schéma qui sera opposable jusqu'à la fin de l'existence de notre collectivité sous sa forme actuelle.

Nous déplorons d'autant plus cette façon de faire lorsque l'état des lieux qui est dressé met en exergue dans notre département la pauvreté croissante qui s'oppose au luxe et à la concentration des richesses détenues par quelques-uns, avec un taux de pauvres qui avoisine 14 % de la population. Pire encore, près de 50 000 ménages déclaraient en 2006 moins de 6 000 € de revenus fiscaux par an, soit moins de 500 euros mensuels, hors prestations sociales, pour vivre ou plutôt pour tenter de survivre, ce qui place notre département dans le quart des départements où il y a le plus de pauvres. Une situation qui, hélas, n'a cessé de se dégrader depuis la crise, l'augmentation du chômage et la cherté des loyers aidant.

Cela illustre parfaitement l'ampleur des besoins et nous incite à dire que ce schéma aurait dû afficher une réelle ambition de notre collectivité à s'attacher à répondre, pour la période qui s'ouvre à nous, aux enjeux que représentent la protection de l'enfance et de la famille et la prévention spécialisée.

Si le bilan de l'existant est exhaustif, et nous félicitons les services pour ce travail de grande précision, il manque selon nous dans ce schéma un cadre tout aussi précis, assorti d'actions détaillées qui assureraient une plus grande lisibilité de ce que, concrètement, nous entendons mettre en œuvre pour les cinq ans à venir, en tenant compte du mieux possible des besoins sociaux du moment. Je vous rappelle que cette demande de lisibilité s'appliquait déjà aux schémas gérontologique et du handicap.

Dans ce schéma de l'enfance et de la famille, les seules actions précises que nous retrouvons concernent la mise en œuvre des dispositions législatives prévues dans la loi du 5 mars 2007 et

autres lois antérieures, qui transfèrent notamment les responsabilités du judiciaire vers l'administratif et mettent ainsi le président du conseil général au centre de toutes les responsabilités en matière de protection de l'enfant, et cela bien évidemment sans qu'aucun moyen financier supplémentaire ne soit donné par l'Etat aux départements.

En effet, à notre connaissance, trente mois après la publication de la loi de 2007, le décret prévoyant la création d'un fonds national de financement de la protection de l'enfance au sein de la Caisse nationale d'allocations familiales, dont l'objet était de compenser les charges résultant de la mise en œuvre par les départements de cette loi, n'est toujours pas paru. Une nouvelle fois, nous sommes loin, très loin, de la compensation à l'euro près. De même, la volonté de paupérisation des structures d'accueil, notamment pour la petite enfance, afin de s'adapter au déficit de personnel qualifié et, par la même occasion, de réaliser des économies, risque fort d'avoir des conséquences sur la sécurité des enfants accueillis et sur la qualité éducative, moteur de leur développement.

Nous comprenons que, dans un tel contexte, il soit difficile de faire mieux et plus sans moyens nouveaux. Cela pourrait expliquer le fait que ce schéma s'apparente à une dent creuse et que, dans le domaine de la protection, seulement ce qui se faisait auparavant, ajusté aux termes de la loi de 2007, soit reconduit. Pourtant, hélas, les besoins évoluent et il serait dangereux de rester prostrés sur un constat d'autosatisfaction. La mise en œuvre de ce nouveau schéma relève de nos obligations premières et il nous semble qu'il serait opportun, en ces temps où les finances départementales ne connaissent plus la prospérité dont elles ont pu bénéficier, de recentrer nos efforts sur nos compétences plutôt que de nous engager dans des domaines qui relèvent de la responsabilité de l'Etat, comme par exemple la santé avec les appels à projets que nous soutenons.

Concernant la prévention, pourtant affirmée comme priorité, rien de bien consistant car les lois successives qui sont adoptées par la majorité de l'Assemblée nationale, dont vous faites partie, n'ont pour but que de culpabiliser les parents et de les désigner comme seuls responsables de l'échec et du désœuvrement de leurs enfants. Une navrante façon d'éluder le mal-vivre, le chômage et plus largement l'exclusion générée par la société qui se met en place.

Oui, M. le Président, il est évident qu'il faut lutter efficacement contre l'absentéisme scolaire et plus largement contre l'échec scolaire, mais cela relève avant tout pour nous des missions de l'Education nationale. Ce n'est pas en supprimant des milliers de postes dans ce service public, en achetant par une prime la présence des élèves - et sur ce point de vue au moins nous serons d'accord - et encore moins en pénalisant les familles modestes en leur supprimant les prestations familiales que l'on parviendra à atteindre ces objectifs. Où se situe la prévention dans cette approche ? Notre action dans ce domaine ne peut se faire qu'en complément d'un dispositif solide, mis en œuvre par l'Education nationale, prolongé en ce qui nous concerne hors de l'école.

De même, l'encouragement à développer des dispositifs répressifs, notamment par la création de centres d'éducation fermés, nous paraît de nature à fabriquer des jeunes endurcis et désocialisés qui, après leur passage dans une telle structure, auront tendance à se conduire comme des meneurs voire à être considérés comme des héros vis-à-vis de leurs pairs. Chacun sait que l'isolement, l'internement ne peut être considéré que comme une solution ultime. En ce qui me concerne, j'aurais tendance à penser qu'un jeune placé en centre d'éducation fermé est un jeune perdu.

Au regard de ces quelques points d'analyse de vos choix qui sont conformes à la politique que vous défendez nationalement, permettez-moi de formuler quelques propositions qui, si elles étaient retenues, pourraient être susceptibles d'améliorer l'action de notre collectivité.

Tout d'abord, il serait souhaitable que les circonscriptions d'action médicale et sociale (CAMS) qui sont proches du terrain et qui accomplissent un travail formidable, soient le pivot de l'ensemble des dispositifs et chapeautent l'aide sociale à l'enfance et la famille, la protection

maternelle et infantile et le service social en étant rattachées à une sous-direction qui l'autorise. Cela permettrait une meilleure coordination et une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des différents dispositifs. Une proposition qui, d'un point de vue financier, est totalement neutre.

Nous nous félicitons par ailleurs d'avoir été entendus concernant la nécessité de renforcer le nombre d'éducateurs dans les zones les plus sensibles, et vous nous avez remis tout à l'heure une modification sur table, mais il s'agit aussi de sortir d'un périmètre couplé avec la politique de la ville. Aujourd'hui, les glissements de population vers le moyen pays, conjugués à l'aggravation de la situation sociale, font apparaître de réels besoins de mise en œuvre d'actions de prévention structurées dans les zones non couvertes par la politique de la ville. Et cela doit bien évidemment dépasser le seul périmètre et le seul cadre des collèges.

Concernant la modification qui nous est également proposée, et là encore vous avez été attentif à ce que l'on souhaitait, nous ne pouvons que nous réjouir que ces conventions soient portées à cinq années parce qu'il nous paraît essentiel, tant pour les liens de confiance entre les jeunes et les éducateurs que pour la stabilité, la motivation et la professionnalisation des équipes sur le terrain, que ces conventions aient une telle durée.

Il nous paraît également indispensable aussi bien pour les établissements que pour les services de prise en charge des mineurs, que des objectifs précis, notamment pour le traitement des situations difficiles, soient définis au préalable avec beaucoup de soin et non pas laissés à la seule appréciation des associations qui exécutent ces missions. Du temps doit également être consacré par les services du conseil général et des élus à un contrôle rigoureux de l'exécution du cahier des charges. Par ailleurs, il ne saurait être admissible que les contrats d'objectifs soumis aux associations dans notre département restreignent les publics prioritaires à ceux compris entre 9 et 16 ans. Cela aurait pour conséquence de réduire les possibilités d'intervention des acteurs de la prévention spécialisée et de délaisser des publics qui se trouvent dans des périodes charnières de leur existence (volonté de s'émanciper totalement, impossibilité de trouver un emploi...). Cela, si tel était le cas et si c'était maintenu en l'état, serait en profonde contradiction avec les objectifs de lutte contre l'absentéisme scolaire dans l'enseignement secondaire.

Au sujet du planning familial, la remise en cause de l'existence de ce dispositif serait catastrophique. Nous proposons d'assurer sa promotion notamment auprès des jeunes filles et de garantir sa pérennité.

Enfin, et sans avoir la prétention de détenir toutes les solutions, nous pensons qu'il aurait été utile de profiter de ce nouveau schéma de l'enfance et de la famille pour planifier la réalisation de structures d'accueil autres que des CER et CEF, afin de redonner son rôle premier au foyer de l'enfance tant de fois décrié et d'apporter, sur le long terme, des réponses aux besoins d'accueil et d'hébergement qui permettent de différencier les publics très divers qui sont concernés.

Nous pensons également...

M. Le Président.- M. Albin, il faut conclure, vous avez demandé cinq minutes et vous en êtes à vingt.

M. ALBIN.- J'y arrive, M. le Président.

Nous pensons également qu'il aurait été raisonnable que ce schéma quantifie les moyens financiers et humains que nous entendons mettre en œuvre pour les cinq ans à venir, afin de répondre à la prise en charge d'une population essentiellement victime d'une situation sociale catastrophique qui s'aggrave de jour en jour. Nier cela revient à tourner le dos à la réalité et c'est

pour cela, M. le Président, que nous ne pouvons approuver le schéma de l'enfance et de la famille qui nous est soumis.

M. Le Président.- Vous avez bien commencé, vous avez mal fini.

Mme GOURDON, vous avez la parole.

Mme GOURDON.- Je vous promets d'être plus rapide.

M. Le Président.- Je vous en remercie par avance.

Mme GOURDON.- Mais plus concrète.

M. le Président, chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui le schéma de l'enfance et l'enfance est l'une des compétences les plus importantes du conseil général. Ainsi qu'il est rappelé tout le long de ce schéma, vous êtes le chef de file de l'aide à l'enfance et autorité centralisatrice de toutes les informations préoccupantes, vous soulignez d'ailleurs que près de quatre mille ont déjà été recueillies par l'ADRET à ce jour.

Ce document est riche d'objectifs intéressants. Cependant, il manque la programmation pluriannuelle des établissements et services sociaux et médico-sociaux qu'il serait nécessaire de créer, de transformer ou de supprimer tel qu'il est prévu dans le texte initial, mais nous n'avons pas cette annexe dans notre document et, de ce fait, rencontrons quelques difficultés à trouver les objectifs concrets en termes de moyens pour faire face à cette importante responsabilité de notre collectivité.

Les constats formulés dans ce document sont très intéressants et très souvent inquiétants. Vous nous rappelez notamment trois évolutions lourdes de notre département, à savoir :

- L'importante proportion de foyers monoparentaux avec des répercussions considérables sur le plan social, notamment en termes d'éducation.

- La répartition sur le territoire départemental des jeunes de moins de 20 ans, et donc des besoins afférents. Ces jeunes sont fortement représentés dans le moyen pays, plus que sur le littoral. Ils sont plus nombreux dans les communes de taille intermédiaire et leur nombre est en progression dans l'ouest du département.

- Les crèches et autres accueils des jeunes enfants sont concentrés aujourd'hui sur le littoral, alors que, pour des raisons de coût des loyers, les jeunes ménages s'installent dans le moyen pays.

A-t-on prévu de façon précise dans ce schéma de s'adapter à ces nouvelles données ?

Nous soulignons quelques autres situations alarmantes. Tout d'abord concernant les adolescentes, le schéma signale une augmentation importante du nombre d'interruptions volontaires de grossesse. Les chiffres, qui remontent à 2006, montrent que 8,25 % des IVG sont pratiquées sur des adolescentes, au nombre de quatre cent vingt-sept, la moyenne nationale étant de 5 %. L'action préconisée est ainsi libellée, je cite : « *Diminuer le nombre de grossesses non désirées et la répétition de l'IVG chez les mineures* ». Cette formulation est très vague et cette augmentation inquiétante demanderait une action à la hauteur des enjeux. Je note que ne figure pas, parmi les partenaires de l'action, le planning familial dont c'est l'un des buts premiers.

Chez les jeunes en général, ce sont les addictions en tout genre qui explosent, notamment l'alcool et la drogue, chez les filles comme chez les garçons. Les différentes actions prévues

prévoient de rassembler de nombreux partenaires mais elles semblent insuffisantes pour prévenir et diminuer de tels fléaux.

Concernant la délinquance, vous mettez l'accent sur l'absentéisme avec pour sanction ultime la suspension des allocations familiales.

Je voudrais faire une courte parenthèse, M. le Président, en répondant ainsi à votre précédente intervention où vous aviez l'idée que les élus de gauche étaient des naïfs. Je voudrais vous donner un autre exemple de politique de sécurité qui pouvait réussir puisque nous avons dans notre commune, à Mouans-Sartoux, une baisse régulière de la délinquance (moins 25 % l'année dernière, moins 15 % cette année). Tout cela a été validé dans le dernier CLSPD en présence des autorités de sécurité et de M. le procureur, donc un CLSPD qui fonctionne depuis longtemps, un dialogue permanent entre les différents partenaires de la sécurité, une bonne police de proximité, une entente avec la gendarmerie et la mise en place de l'opération « voisins vigilants » dont vous parliez tout à l'heure, d'un conseil pour les droits et devoirs des parents, une formation parentale à travers les associations et une maison des collégiens en projet.

Nous avons donc une baisse régulière de la délinquance grâce à ce travail permanent d'éducation. Nous n'avons pas de caméras de surveillance à Mouans-Sartoux et je voulais simplement souligner qu'il pouvait y avoir aussi d'autres modèles de mise en place de prévention pour la sécurité des jeunes et pour la sécurité des citoyens.

Nous n'irons pas, nous, à Mouans-Sartoux, jusqu'à la sanction ultime dont vous parliez qui est la suspension des allocations puisque nous pensons que c'est encore une sanction de plus pour des familles qui n'en ont pas besoin ; notamment cela concerne les familles monoparentales et souvent les familles les plus modestes.

C'était ma parenthèse concernant la sécurité mais je pense qu'il est parfois intéressant d'entendre un autre discours et des exemples de communes de gauche qui réussissent dans le domaine de la sécurité.

Pour ce qui est du chômage, en hausse de 25 % sur un an dans les Alpes-Maritimes contre 18,1 % dans la région, le rapport nous rappelle « *qu'en raison des difficultés économiques traversées durant l'année, les données sociales ont été profondément bouleversées* » et, je cite toujours, « *que les constats dressés par le document risquent d'être aggravés* » et de conclure « *ceci veut dire que les problèmes qui se posent à la protection de l'enfance sont devenus en 2009, en toute certitude, plus aigus encore que dans les années antérieures* ».

Ces données sont donc dépassées et la réalité est encore plus alarmante que les constats figurant au rapport.

Vous rappelez aussi que notre département se situe dans le quart des départements les plus pauvres, en 76^e position, avec un taux de pauvreté de 13,9 % (page 11).

Cette situation est évidemment grave, pour ne pas dire inquiétante, surtout quand on sait que notre département se classe en 2009 parmi les derniers départements millionnaires en termes de moyens consacrés à cette politique avec 85 € par habitant contre une moyenne de 121 € pour les départements de la même strate (125 € en Seine-Saint-Denis et 121 € pour les Hauts-de-Seine par exemple). Nos sources sont le centre d'échange de données interdépartemental.

Ce schéma est un document opposable qui a valeur d'engagement, or ce document ne nous dit pas quels moyens seront mobilisés pour atteindre ces objectifs louables et ambitieux, aucune donnée chiffrée ne figurant dans ce schéma.

Mettrons-nous en œuvre les moyens correspondant aux enjeux aussi importants du schéma ?

Par ailleurs, les actions formulées de façon très générale, manquent souvent de concret. Vous renvoyez les mesures concrètes, semble-t-il, aux appels à projets qui seront lancés pour cinq ans par les services.

Nous avons relevé par ailleurs l'évaluation imprécise des partenaires qui avait été elle-même soulignée par la chambre régionale des comptes, nous n'y reviendrons pas.

Nous nous abstenons sur ce document pour ces raisons-là, mais nous demandons que soit lancée une étude approfondie sur deux situations inquiétantes mises en évidence dans le constat, notamment la situation que je soulignais tout à l'heure des adolescentes présentant des grossesses non désirées et ayant recours à des IVG répétées, je pense que c'est assez important pour que l'on ait vraiment une attention sur ce sujet, ainsi qu'une étude approfondie sur la prévention et les causes des addictions chez tous les jeunes qui s'accroissent de façon alarmante et qui produisent, ainsi que vous l'avez dit, beaucoup de violence et de souffrance.

Nous sommes en face de la suppression de la fonction de défenseur des enfants, à quelques semaines du 20^e anniversaire du droit des enfants, tout cela n'est peut-être pas de bon augure.

Je tiens à souligner que le document est intéressant, le travail qui a été fait jusqu'à présent l'est aussi, mais il faudrait avoir des éléments plus concrets, plus chiffrés pour que nous puissions savoir si nous avons les moyens de mettre en œuvre ce schéma tel qu'il est dessiné, tel qu'il est évoqué. Merci.

M. Le Président.- Quelques mots et je laisserai le soin à Philippe TABAROT de vous apporter des éléments de réponse brefs à vos interventions.

Simplement, Mme GOURDON et M. ALBIN, oui vous avez été naïfs sur la sécurité, on ne va pas rouvrir le débat mais je maintiens, je confirme. Vous évoquez les bons résultats sur Mouans-Sartoux, ils ne sont sûrement pas étrangers à la politique mise en place depuis 2002 par un précédent ministre de l'Intérieur, actuel président de la République. La naïveté est claire. En zone gendarmerie (vous êtes en zone gendarmerie à Mouans-Sartoux), 1997-2002 plus 110 % de délinquance ; 2002 à aujourd'hui, moins 15 % dans la même zone gendarmerie.

Le préfet le rappelait tout à l'heure, nous avons inauguré également avec le conseil général la compagnie de gendarmerie de Mandelieu sur l'ouest, pour ne parler que de l'ouest qui vous concerne, la semaine dernière Pégomas, Peymeinade, et le commissariat de Grasse. Je veux dire aussi que bien sûr il y a des actions concrètes relevant de l'engagement de l'Etat et d'une meilleure organisation des forces de l'ordre qui ont été au rendez-vous. Voir l'ancien ministre de l'Intérieur M. VAILLANT soutenir la dépénalisation et la légalisation de la consommation du cannabis, quand on sait les fléaux notamment en termes de santé publique, je crois que la consommation du cannabis a une incidence trente fois plus forte que le tabac sur le cancer, sur la sécurité routière, confirme en la matière la naïveté du groupe dans lequel vous siégez, et on la constate chaque semaine à l'Assemblée nationale où, y compris sur les sujets relatifs à la délinquance sexuelle, il y a un décalage majeur entre les idées que vous représentez et les exigences qu'imposerait la prise en compte de la réalité sur le terrain. Là, les choses sont claires.

Sur le CRP que vous avez évoqué, M. ALBIN, il ne s'agit pas de stigmatiser les familles, ceci dit cela ne me gêne pas de sanctionner des familles qui ne respectent pas leurs obligations. Il y a des situations où il faut apprécier au cas par cas. Il y a une loi aujourd'hui qui nous donne des outils, cette loi n'était pas appliquée. Pourquoi n'était-elle pas appliquée ? Elle a été votée par le Parlement de la République, elle doit être appliquée ; ici nous allons l'appliquer. Je ne veux pas l'appliquer

dans un sens qui aboutit à la suspension des allocations familiales mais je ne m'interdis pas de le faire, bien au contraire, parce qu'il faut que l'on recense les situations individuelles. Des familles ont besoin d'être accompagnées, c'est le cas des premiers CRP que nous avons signés, et c'est une approche sociale. Il y a des cas où les familles ont abandonné - voire d'autres situations encore plus graves - toute autorité, toute obligation parentale. Là, nous ne nous interdisons rien, je ne m'interdis rien.

C'est un débat qui doit appeler au courage là aussi. Je crois qu'il faut à un moment rappeler que, dans cette chaîne de la sécurité, il y a des acteurs, des acteurs de la prévention, des acteurs de la répression, et que tous ces maillons doivent être solidaires. C'est un débat qu'il faut aborder sans naïveté, sans préjugés idéologiques, sans *a priori*. Vous parliez, M. ALBIN, du CEF en disant « cela va endurcir les jeunes ». Non, ça ne va pas endurcir les jeunes. Vous préférez qu'ils restent dans la rue à commettre leurs délits ? Vous préférez qu'ils aillent dans une structure carcérale ? Ce sont des structures qui sont adaptées avec trois éducateurs pour un mineur, certains nous le reprochent d'ailleurs, c'est un coût particulièrement élevé. Ce sont les seules structures qui existent entre la prison et la rue. La rue ce n'est pas acceptable, la prison ce n'est pas souhaitable dans certains cas pour des mineurs. Il faut donc bien qu'il y ait des structures, c'est pour cela que je soutiens le dossier du centre d'éducation fermé, on en a reparlé avec les magistrats, notamment avec le procureur DE MONTGOLFIER et le procureur DESERT qui tous deux ont souligné la nécessité impérieuse de cette structure qui fait défaut pour des raisons d'urbanisme. Je vous rappelle que le conseil général a acheté un motel à Cagnes-sur-Mer, qu'il est prêt à réaliser les travaux, tout le monde est d'accord, j'en ai reparlé à Mme ALLIOT-MARIE il y a quelques jours à l'Assemblée nationale, il faut que cette structure se fasse et qu'elle se fasse vite. Elle n'endurcira pas les jeunes, M. ALBIN, je crois qu'au contraire elle leur donnera des outils pour redresser le tir tant qu'il est encore temps, avant qu'ils ne basculent définitivement et de façon irréversible dans la délinquance.

Un mot simplement, et Philippe TABAROT y répondra sur le fond, sur les moyens. Mme GOURDON, les chambres régionales des comptes ont contrôlé dix-sept départements sur la politique de l'enfance et la Cour des comptes a établi un rapport. En matière d'évolution des moyens sur la période 2002-2007, en matière d'aide sociale à l'enfance, nous sommes le département qui arrive en quatrième position par rapport à l'augmentation des moyens : plus 23,1 % pour le département des Alpes-Maritimes. Le département des Bouches-du-Rhône, qui est géré par un de vos amis, membre du parti socialiste réalise moins 11,1 % sur la même période. Je crois donc que nous n'avons pas à rougir de ces chiffres. La moyenne nationale est une augmentation de 12,1 % sur les dix-sept départements contrôlés. Sur toute la France c'est plus 9 %, nous sommes à plus 23 %. Paris est à plus 18,7 %, c'est bien mais c'est moins bien que nous.

Je dois dire aujourd'hui que nous sommes vraiment plutôt dans une position en haut de la strate des départements qui ont mis tous les moyens qu'il fallait sur cette politique.

M. TABAROT, vous avez la parole.

M. TABAROT.- Je n'ai pas grand-chose à rajouter, M. le Président, si ce n'est concernant Mme GOURDON, vous avez eu l'occasion de répondre, elle nous a fait la relecture de notre document, j'aimerais quand même montrer l'esprit de transparence qui a été le nôtre en donnant toutes ces informations qui maintenant vont vous permettre, aux uns et aux autres, de mener une réflexion.

Concernant la promotion qu'elle a souhaité faire d'une ville de son canton, très bien, ça a l'air d'être le « monde enchanté de Walt Disney », ce n'est pas le même retour que j'ai de certains habitants de sa commune, mais bon, c'est son problème. Nous sommes là pour parler de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes.

Concernant les éléments soulevés sur le budget, sur la concertation et sur l'application concrète de ce schéma, remarques communes aux différentes interventions, j'aimerais simplement dire qu'en matière de concertation, on ne peut pas nous faire le reproche, sur ce schéma comme sur les autres, de ne pas avoir largement fait participer les différents acteurs à la rédaction de ce document, puisque je rappelle que nous avons travaillé dans un comité de suivi lors du précédent schéma, l'opposition y était conviée ; nous avons réuni le 23 avril 2008 les différents partenaires avec la mise en place des groupes de travail, l'opposition avec un représentant par groupe était conviée. Nous avons ensuite mené deux réunions, une réunion avec les professionnels et les associations et une réunion avec les magistrats, j'y reviendrai dans un instant. Véritablement un large consensus, une large concertation. En ce qui concerne les réunions de travail, seuls les professionnels pouvaient mener un véritable travail concret, avec une expérience professionnelle et une technicité que certains élus n'ont pas, et puis peut-être que si les élus avaient participé à ces réunions, ils auraient cherché à orienter d'une certaine manière le résultat de ce travail. Je pense donc que c'était très bien de les laisser travailler entre eux et ensuite de pouvoir faire une synthèse, ce qui a été fait.

Je rappelle quand même que nous avons tenu une réunion de la commission des affaires sociales élargie pour parler de ce schéma et nous avons convoqué une nouvelle réunion de cette commission à l'issue de la commission des finances, lundi. Tout en précisant que, comme nous l'avons rappelé et nous le prouvons aujourd'hui, ce document était amendable, c'est le cas puisque vous avez reçu sur votre table le rapport n° 1 amendé pour la fiche projet de la page 93. Je vous en donne brièvement lecture, sur les trois points que nous avons modifiés à la demande des membres présents à la commission :

- introduire une certaine souplesse quant au nombre de travailleurs sociaux susceptibles d'intervenir dans les différents territoires ;
- rationaliser les modes d'intervention des associations du secteur en mutualisant les moyens dans des territoires élargis ;
- donner aux associations les moyens de développer une action durable sur les territoires en portant le conventionnement à une durée de cinq ans au lieu de trois ans et en conditionnant cette durée à une évaluation annuelle.

Ce sont des remarques qui ont été faites par les élus en commission et vous voyez bien qu'elles ont été prises en compte et que nous avons modifié ce schéma.

Ensuite, concernant le type même de document, comme l'a dit le président, on n'est pas dans le cadre du schéma gérontologique ou du schéma du handicap, schémas qui étaient quantitatifs par rapport à un nombre de places à créer ; là on est sur un schéma différent, un schéma d'orientation. Ce schéma sera ce que l'on va en faire maintenant à travers les différentes commissions permanentes, à travers les différentes assemblées départementales, au travers également des appels à projets que nous allons lancer notamment au niveau de la prévention spécialisée. Vous voyez donc que le document est différent des autres, il n'est pas comparable.

En termes de finances, on ne peut pas laisser dire que notre collectivité départementale ne met pas des moyens conséquents puisque je vous rappelle que le budget est de 97 M€, cela représente près de 30 % du budget de fonctionnement de l'action sociale au niveau du département. Là vraiment, on n'est pas dans une simple application, comme vous l'avez dit, M. ALBIN, de la loi de 2007, on marque une volonté politique forte à travers ce qui a été exposé par le président sur l'absentéisme scolaire, à travers la diversification des accueils et l'évaluation des établissements qui était une préconisation de la chambre régionale des comptes et que nous allons mettre en œuvre

comme nous l'avons fait dans les établissements pour personnes âgées dépendantes avec Gérontoclef, nous allons maintenant le faire dans tous les secteurs de l'enfance et de la famille.

J'aimerais rappeler également que nous allons installer un observatoire de l'enfance qui va nous permettre d'évaluer et de contrôler notre politique. Nous mettrons en place également des CPOM comme cela a été décidé suite à la préconisation de la chambre régionale des comptes.

Vous voyez donc qu'à la fois au niveau de la concertation, au niveau financier et au niveau de notre volonté politique, les choses sont particulièrement claires.

Concernant la réorganisation de nos services qui a été proposée par M. ALBIN, merci beaucoup d'avoir fait un audit du fonctionnement des services sociaux du conseil général ; j'espère que c'est un audit bénévole et que vous aurez l'occasion de nous le communiquer noir sur blanc, vous viendrez nous l'expliquer, peut-être en tirerons-nous quelques enseignements et réorganiserons-nous nos services en fonction des préconisations que vous avez pu faire.

Enfin j'aimerais dire un petit mot, si vous me le permettez, sur le foyer de l'enfance qui a été évoqué, et c'est bien normal puisque c'est le foyer de l'enfance qui a les situations les plus lourdes à gérer au sein du département, un foyer de l'enfance qui par le passé a été terriblement décrié. Pour autant, j'aimerais rendre hommage à mes deux prédécesseurs, le professeur GILLY et Jacqueline HERICORD, pour le travail qui a été accompli dans des situations particulièrement complexes à l'époque. Nous avons un directeur qui a fait du bon travail, qui va partir prochainement à la retraite. J'aimerais aussi rappeler l'implication du directeur général et du directeur général adjoint sur ces différentes questions ainsi que celle de M. le Président, qui a souhaité dès son élection faire sa première visite dans une villa du foyer de l'enfance, c'est un geste fort qui a été apprécié par tous.

J'aimerais dire que maintenant une certaine sérénité est revenue dans ce foyer de l'enfance, même si l'on est conscient que ce genre de situation est toujours très précaire. Nous avons bien conscience qu'il faut recentrer le foyer sur sa mission première qui est une mission d'accueil et d'orientation et que nous devons mettre en place, avec l'ARH, des établissements pouvant nous permettre ensuite d'accueillir peut-être des jeunes qui ont des problèmes psychiques, que ce soit à travers la SIPAD, à travers la structure que nous sommes en train de construire avec « le Rayon de soleil » à Cannes.

D'autres chantiers s'ouvrent à nous ; des chantiers au niveau des différents bâtiments en cours de réhabilitation avec ce projet qui nous tient particulièrement à cœur à La Trinité. Mais du travail reste à faire, ce sera les objectifs que vous allez fixer au prochain directeur, un nouveau directeur avec lequel nous allons travailler sur l'absentéisme du personnel qui reste un problème majeur, et sur d'autres actions que nous allons mettre en place dans les semaines et les mois à venir.

J'aimerais vous dire également, vous l'avez d'ailleurs souligné, ma satisfaction ces derniers temps de ne plus trop retrouver le foyer de l'enfance cité dans les faits divers de notre quotidien régional mais dans les pages culturelles avec par exemple le vernissage d'un projet pédagogique sur lequel tous les jeunes ont travaillé pendant des mois ; cela fait plaisir d'entendre parler positivement du foyer.

Un dernier petit mot peut-être, je regrette simplement de ne pas avoir un vote favorable de tous les groupes sur ce dossier. Je pense qu'il y a des sujets qui doivent permettre de nous réunir et surtout dans un document qui a reçu - et je peux le dire de manière très objective parce que j'ai assisté à la réunion que vous avez présidée, M. le Président - des louanges des procureurs, des magistrats qui ont en charge des enfants, de la PJJ, de tous les professionnels du monde de l'enfance. Il est donc vraiment dommage que nous ne soyons pas suivis sur tous les bancs de cette

assemblée. J'espère que, lors de la mise en place et de l'application de ce schéma, nous donnerons des regrets à ceux qui ne l'ont pas voté de ne pas l'avoir fait. Merci.

M. Le Président.- Nous allons passer au vote sur le schéma départemental de l'enfance 2009-2013.

Le dossier n° 1, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

Je vous remercie. Ce schéma est ainsi approuvé, je crois qu'il engage notre responsabilité sur un chemin courageux, audacieux et plein de responsabilités. Merci en tout cas pour ceux qui l'ont approuvé.

J'interromps la séance, nous reprendrons à 14 h 30.

☆☆☆

La séance, suspendue à 13 h 20, est reprise à 14 h 40

M. Le Président.- Mes chers collègues, j'espère que vous êtes en forme pour aborder cet après-midi. Je passe tout de suite la parole au doyen BENCHIMOL pour nous présenter le rapport n° 3 relatif au lancement d'un nouvel appel à projets santé pour l'exercice 2010.

3. LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL À PROJETS SANTÉ POUR L'EXERCICE 2010

Pr. BENCHIMOL.- M. le Président, merci.

Je suis particulièrement heureux de présenter devant notre assemblée aujourd'hui notre quatrième appel à projets santé qui va s'adresser, comme maintenant nous en avons l'habitude, aux équipes médicales et de recherche du département pour favoriser l'acquisition de matériels dans le cas des innovations techniques dans le domaine de la santé.

Ce nouvel appel à projets est doté d'une enveloppe de 3 M€. Il s'adresse aux équipes du département, qu'elles soient issues du secteur public mais également du secteur privé, dans les thématiques que vous avez souhaité privilégier et qui sont les enjeux de santé publique pour notre département : bien entendu la lutte contre le cancer, la lutte contre la maladie d'Alzheimer, mais également les enjeux de santé publique et surtout les innovations techniques et technologiques.

Un jury sera proposé très rapidement à cet appel à projets que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui.

M. Le Président.- Sur ce dossier, y a-t-il des interventions ?

M. VICTOR.- Sans m'étendre longuement sur ce dossier, parce que Noël ALBIN l'a évoqué plus ou moins ce matin dans son intervention, à partir du moment où effectivement cela ne fait pas partie de nos compétences obligatoires, à partir du moment où effectivement on voit nationalement, sur cet aspect de la santé, combien de restrictions sont effectuées, il vient mal à nouveau de devoir suppléer aux carences de l'Etat en la matière, ou à ses décisions, sans pour autant porter jugement sur le bien-fondé de ce qui est proposé et demain dans les projets, mais on trouve que dans le contexte actuel, vraiment, ce n'est pas de nature à nous amener à l'accepter. Nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.

M. Le Président.- D'autres interventions ?

Merci M. le Doyen. Je regrette, M. VICTOR, que vous vous absteniez sur ce dossier, je pense que c'est vraiment un dossier qui devrait appeler le consensus de notre assemblée. Ce que nous avons fait, ce que le conseil général a fait, et j'y avais beaucoup travaillé à l'époque où j'étais directeur de cabinet aux côtés de Christian ESTROSI, et Daniel BENCHIMOL était alors conseiller du président au sein de ce même cabinet, cet appel à projets est une action inédite en France, 15 M€ ont été votés depuis le premier appel à projets en 2006, 2007, 2008 ; ces 15 M€ ont financé des dossiers essentiels pour la recherche, pour le traitement des cancers, et je crois qu'ils sont indispensables. Je suis encore allé récemment au centre Antoine Lacassagne où l'on a inauguré un accélérateur de particules qui permet de traiter deux fois plus de patients par an. Alors bien sûr, on pourrait dire que cela ne nous concerne pas, mais je crois que sur un budget de 1 400 M€, dire que l'on consacre entre 3 et 5 M€, l'appel à projets c'est 3 M€, sur des opérations qui concernent la recherche ou les soins de façon très concrète, parce que ce ne sont pas des aides en fonctionnement, on ne se substitue pas à l'Etat sur le fonctionnement, au contraire, je m'inscris en faux sur ce que vous dites parce que les équipements que nous avons financés, et notamment ceux pour le CHU, nécessitent des financements en fonctionnement qui sont quelquefois coûteux et qui ont été acceptés par l'ARH et par le CHU. Il y a donc aussi un effort de l'Etat ou de la collectivité, de l'établissement public, des CHU, de l'ARH, il y a eu un effort, on ne peut pas dire qu'il y a désengagement sur la santé aujourd'hui, on ne peut pas dire que l'Etat se désengage de la santé, bien au contraire, je crois que jamais il n'y a eu autant de dépenses publiques consacrées à la santé dans notre pays, et c'est tant mieux, cela génère d'ailleurs des déficits, mais il y a une mobilisation nationale pour la santé.

Dire de façon volontariste aujourd'hui, comme vous l'avez fait avec Christian ESTROSI depuis 2006, que l'on consacre une toute petite partie de notre budget sur des dossiers qui ont une incidence majeure en matière de santé publique, je crois que l'on fait œuvre utile pour l'intérêt général. Et puis, si on se substitue à l'Etat, après tout, est-ce qu'on va dire dans deux ans, dans cinq ans, dans dix ans, qu'on n'a pas assez d'IRM, qu'on n'a pas assez de scanners et que c'était la faute de l'Etat ? Entre-temps, il y a peut-être des vies qui auront été sauvées grâce à ces équipements.

Personnellement j'y tiens, je trouve que cet appel à projet médical est un grand dossier qui honore notre assemblée. Il y a de la transparence, il y a un jury avec des spécialistes reconnus au plan national, il y a des équipes qui portent des projets, des équipes scientifiques, des chercheurs, des enseignants, je crois que c'est une très belle démarche et, en tout cas, je vous demande de l'adopter.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce dossier, je le mets aux voix.

Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).

Je vous remercie. M. LUCA nous rejoint dans quelques minutes. M. ROSSI, nous allons passer au rapport sur l'aide aux collectivités.

5. AIDES AUX COLLECTIVITÉS

M. ROSSI.- Le dossier qui vous est présenté propose six points particuliers :

- le syndicat intercommunal d'assainissement unifié du bassin cannois pour un projet de création d'un réseau d'eau pluviale ;
- la commune de Cannes pour les travaux de modernisation du palais des festivals ;

- la commune de Vallauris pour la réhabilitation du centre ancien ;
- le syndicat intercommunal de télévision de la Roya pour l'accès au haut débit des hameaux ;
- la commune de La Bollène-Vésubie pour la station de Turini ;
- le SDIS pour la construction de centre de secours.

A ces six dossiers s'ajoute une note au rapporteur concernant la commune de La Tour-sur-Tinée et un projet de réhabilitation d'une auberge communale avec la création de cinq chambres d'hôte. Il s'agit de donner un avis préliminaire, un avis de principe favorable à ce financement qui est déjà passé devant notre assemblée.

Voilà, M. le Président, un résumé rapide de ce dossier.

M. Le Président.- Sur ce dossier, y a-t-il des interventions ?

M. TUJAGUE.- Juste deux mots, M. le Président, d'abord pour vous remercier d'avoir pris en compte notre demande et aussi celle d'autres collègues élus, notamment de la Vésubie, sur la réhabilitation de la station de Peira Cava, ou plutôt Turini-Camp d'Argent ; ensuite une question, si vous le permettez, nous avons évoqué à plusieurs reprises la réalisation de nouveaux contrats territoriaux entre notre collectivité et les diverses communautés ; je sais bien que le paysage intercommunal va changer mais est-ce qu'au cours du budget primitif pour 2010, comme il n'en est pas question dans les orientations budgétaires, nous pouvons penser qu'un travail sera engagé sur cette question ? Merci.

M. Le Président.- M. TUJAGUE, j'allais le faire, vous m'avez précédé, je veux souligner dans ce rapport le caractère un peu symbolique de la réouverture volontaire, grâce au conseil général, de la station de Turini. Cette station de sports d'hiver est une des plus anciennes du département des Alpes-Maritimes. C'est une station de ski familiale située au carrefour de plusieurs communes et de plusieurs cantons, ce qui d'ailleurs a rendu un peu plus difficile la résolution de ce problème entre les communes de Moulinet, de Lucéram et de La Bollène-Vésubie. J'avais pris des engagements, notamment avec Jean-Mario LORENZI, lorsque je suis allé à Moulinet l'année dernière suite à l'éboulement, pour que cette station soit rouverte.

Je tiens d'ailleurs à dire qu'il y aura deux bonnes nouvelles pour les habitants de Moulinet cet hiver : la première sera naturellement la réouverture de la station de Turini-Camp d'Argent, et c'est important pour l'économie à la fois des communes concernées et surtout de Moulinet ; deuxième bonne nouvelle, la route de Moulinet sera rouverte le 13 novembre. Nous voyons le bout pas d'un tunnel, puisque ce serait un peu provocateur d'évoquer un tunnel souhaité par les habitants, mais trop compliqué et beaucoup plus long à réaliser, mais nous voyons la fin d'un chantier extrêmement difficile et lourd en matière d'aménagement. Il a fallu évacuer des dizaines, des centaines de milliers de mètres cubes après presque un an de purge de la falaise, dans des conditions tout à fait acrobatiques. 9 hectares de falaise sur une hauteur de 300 mètres d'à-pic ont été purgés et sécurisés. La route sera donc rouverte mi-novembre. C'est un dossier pour lequel Jean-Mario LORENZI s'est énormément investi, je veux le dire, en parlant également de Turini.

Turini est un dossier extrêmement important et, symboliquement, c'était aussi une station qui accueillait beaucoup d'enfants dans le cadre scolaire et sa réouverture est opportune. M. TUJAGUE, vous étiez intervenu auprès de moi en ce sens également, tout comme l'a fait Gérard MANFREDI le conseiller général de La Bollène-Vésubie. C'est donc une bonne nouvelle qui engage le conseil général pour environ 450 000 €, même un peu plus puisque nous allons prendre en charge le fonctionnement, mais je crois que cela en valait la peine pour le maintien d'une activité qui apporte un soutien économique indispensable dans ce secteur qui est un peu fragilisé.

Je mets aux voix ce dossier d'aide aux communes rapporté par Michel ROSSI.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je profite de ce dossier concernant les aides aux communes pour dire un mot sur le dossier de la télévision numérique terrestre, la TNT.

Vous savez que l'année prochaine, au 1^{er} janvier 2011, la télévision analogique s'éteindra au profit de la télévision numérique. Ce transfert de l'analogique au numérique ne va pas sans poser problème puisque beaucoup de communes ne sont pas desservies par des relais numériques qui assureraient une continuité de la diffusion de la télévision.

Avec le député Charles-Ange GINESY, premier vice-président chargé de la montagne, nous avons rencontré Mme KOSCIUSKO-MORIZET ; j'ai vu plusieurs fois le président du CSA. Aujourd'hui il y a une obligation nationale de couvrir le territoire à plus de 95 % par des relais dont le financement est imposé aux dix-sept chaînes de la TNT. Nous sommes à 98 %. Quand je regarde les 2 % restants, il y a quand même soixante et onze communes du département qui sont concernées. Bien sûr en pourcentage c'est très faible mais en nombre de communes et en territoire, c'est beaucoup plus important. Nous sommes face à un vrai problème.

Le texte a été reporté parce que les parlementaires de la majorité n'étaient pas d'accord et on avait approuvé un amendement qui imposait aux chaînes beaucoup plus d'obligations que ce qui est prévu par la loi, il s'agissait de dire que pour toutes les communes de plus de 500 habitants, il doit y avoir l'obligation d'un relais, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je veux vous dire que nous travaillons et nous ferons des propositions pour le budget primitif. Bien sûr nous avons déjà le plan d'aide à l'installation des paraboles, avec l'aide de 150 €, mais là aussi nous serons peut-être amenés, M. TUJAGUE et M. VICTOR, à prendre des responsabilités qui ne nous incomberaient pas, mais nous ne laisserons pas un habitant des Alpes-Maritimes sans télévision à la fin de l'année 2010.

C'est un autre dossier mais il y avait un rapport sur la télévision dans la Roya et je voulais le souligner, c'est un sujet dont on parle peu aujourd'hui, dont je suis assez persuadé qu'on parlera beaucoup dans l'actualité quand tout le monde s'apercevra des conséquences des choix qui sont faits sur ce dossier.

Merci d'avoir approuvé ce rapport d'aide aux communes. Je passe la parole à M. THAON, qui nous a rejoints, sur le rapport n° 4.

4. CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION 2007-2013 - PROGRAMME FERROVIAIRE - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS

M. THAON.- M. le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le contrat de projets Etat-Région 2007-2013, pour un programme ferroviaire.

Afin de poursuivre l'avancement des opérations ferroviaires, deux nouvelles conventions sont proposées à l'approbation de l'assemblée départementale.

La première est relative à l'augmentation de la capacité de la ligne Cannes/Nice. Il restera en effet à programmer 15 M€ pour la réalisation d'une couverture partielle des voies de Villeneuve-Loubet, et la convention prévoit le montant de 1,02 M€ dont 255 000 € à la charge du Département.

Ensuite sur la ligne Nice/Breil-sur-Roya, la convention prévoit l'achèvement des travaux de Breil-sur-Roya, des travaux de signalisation ainsi qu'une enveloppe de 6 M€ pour le traitement du glissement des Bouisses. Son montant s'élève à 28,5 M€ dont 7,125 M€ à la charge du Département.

Il nous appartient d'en délibérer et d'autoriser le président à signer toutes les conventions et tous les documents afférents à cette opération.

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président THAON. Y a-t-il des interventions ?

Me BALARELLO.- M. le Président, je voulais attirer votre attention et l'attention de notre assemblée sur un problème que subit en ce moment - vous avez pu lire des articles dans la presse - la voie ferrée Nice/Cuneo/Turin dans la portion allant de Breil à Limone ; jusqu'à présent il n'y avait pas de rupture de charge, maintenant les usagers vont être obligés, à partir du 13 décembre, de descendre à Breil pour prendre un train italien.

Je me suis inquiété de ce problème parce que quand on va au fond des choses - j'ai laissé à votre cabinet, M. le Président, une documentation à ce sujet il y a un instant - on s'aperçoit que les Italiens ont changé les autorails pour de nouveaux autorails de marque Minuetto, et les Français ont changé leurs autorails pour des autorails AGC. Ces autorails doivent avoir, pour circuler en territoire étranger, bien que nous soyons en Europe, une autorisation de l'établissement public de sécurité ferroviaire qui se trouve pour la France à Amiens et pour l'Italie à Florence. Or, je me suis renseigné et les directeurs de ces deux établissements m'ont indiqué que les agréments n'ont pas été demandés.

M. TOUATI, directeur de la SNCF à Marseille, m'explique tout ceci dans une note que j'ai remise à votre cabinet. Je crois qu'il faut que vous vous empariez rapidement de ce problème. Ensuite, à la lecture de la presse italienne, on s'aperçoit que les Italiens voudraient remettre en question la convention signée en 1974 entre la France et l'Italie sur le déficit de la ligne qui est aujourd'hui pris en charge par l'Italie.

Je crois, M. le Président, qu'il faut que le conseil général et vous-même, vous vous impliquiez dans ce dossier qui est vital parce qu'on ne prend pas assez en compte la proximité du département des Alpes-Maritimes et de la Côte d'Azur avec le Piémont, la Lombardie, le Val d'Aoste, régions dont le PIB est l'un des plus élevés d'Europe. Voilà tout l'intérêt que nous avons.

M. Le Président.- Bien. M. MARY ?

M. MARY.- M. le Président, j'ai fait un courrier sur ce sujet.

M. Le Président.- C'est vrai, j'en témoigne. Je ne saurais pas dire lequel est arrivé en premier, je considère qu'ils sont arrivés ensemble !

M. MARY.- L'ordre d'arrivée n'a pas d'importance, M. le Président. Je voudrais attirer votre attention sur le conventionnement. Les Italiens veulent le remettre en cause. Je pense que là vous devez intervenir en tant que député également pour que ces problèmes soient réglés. On ne s'y retrouve plus dans ce labyrinthe : rupture de charge, conventionnement non renouvelé et bien d'autres. Je voulais vous avertir.

M. Le Président.- M. MARY, Me BALARELLO, vous avez pleinement raison. Cette situation est choquante, inacceptable et incompréhensible. Je crois qu'au moment où l'Europe prend de plus en plus d'ampleur, être obligé d'être soumis à ce type de contraintes incompréhensibles n'est pas tolérable, je le dis très clairement. Vous avez raison d'être montés au créneau l'un et l'autre avec

force. Je sais que le député européen Gaston FRANCO a tenu une réunion aussi et s'est saisi de ce problème. Il y a des questions d'harmonisation européenne naturellement qu'il faut régler. Je vous propose d'ailleurs que l'on envoie aujourd'hui un message très clair à la fois aux autorités italiennes et aux autorités françaises compétentes - qui est compétent, c'est un peu compliqué, il y a RFF, il y a la SNCF, il y a la Région - pour dire très clairement qu'il faut que les acteurs concernés agissent et se mettent d'accord très vite.

J'en profite pour dire - j'avais cru comprendre au moment où l'on parle beaucoup de la réforme territoriale et de la simplification et de la clarification des compétences - que s'il y a bien une compétence qui est clairement attribuée à la Région sur les transports express régionaux, c'est le ferroviaire. Or, je n'ai pas beaucoup entendu la Région sur ce dossier. Je regrette que Patrick ALLEMAND ne soit plus là... enfin, je le regrette modérément parce que c'est vrai que je préfère néanmoins que Benoît KANDEL soit là, la présence de Patrick ALLEMAND avait toutefois quelques avantages, mais vous pourrez sans doute lui transmettre le message, ou il doit peut-être nous regarder en ce moment.

Il faut que la Région prenne ses responsabilités et se mobilise sur ce dossier. Que le vice-président aux transports de la Région soutienne tous les mouvements de grève, c'est bien, mais je pense que son rôle est plutôt de faire fonctionner les trains que de les arrêter en permanence. On est quand même dans une incompréhension totale. Je ne l'ai pas beaucoup entendu intervenir sur ce dossier.

Sur le ferroviaire, je vous signale quand même...

M. CUTURELLO.- Il y a des élections bientôt.

M. Le Président.- Oui, il y a des élections et c'est le moment de le dire, c'est le moment de jouer la transparence par rapport au rôle de la Région.

Nous votons là, sur proposition de M. THAON, deux conventions sur le contrat de projets Etat-Région sur le ferroviaire, c'est bien, et nous engageons des sommes de près de 8 M€. Je veux dire que nous finançons autant le ferroviaire sur les projets que la Région. La Région finance-t-elle nos routes ? Je pose la question.

M. CUTURELLO.- Les routes, ce n'est pas du transport collectif.

M. Le Président.- Je pose la question. Je crois qu'à un moment, puisqu'on parle de la simplification des compétences, j'entends beaucoup M. VAUZELLE attaquer les préfets, le gouvernement de façon très brutale et très véhémente, moi je lui dis : sur le ferroviaire, qu'avez-vous fait sur Nice/Breil ? Je dis qu'on ne pourra pas continuer à financer non plus des domaines de compétence qui ne nous regardent pas. Vous pourrez aussi peut-être lui transmettre le message : j'attends depuis le mois mars sa réponse sur le financement du campus STIC, parce que là aussi, sur un projet à 72 M€, est-il normal que pour un contrat qui s'appelle Etat-Région, la Région ne mette que 10 M€ et ne veuille pas aujourd'hui nous répondre pour en mettre un peu plus et commencer le chantier, là où le conseil général finance à peu près 40 M€ sur l'université qui n'est pas notre compétence première, et là je vous entends moins dire que nous intervenons sur des domaines qui ne nous concernent pas.

Je veux bien intervenir, et nous le faisons de façon volontariste, mais il faudra qu'à un moment chacun prenne ses responsabilités.

Et puis, puisqu'on est sur ce débat de la relation avec la Région, les services du conseil général et la direction des collectivités ont fait une étude très précise, ils le font depuis quinze ans,

toutes les délibérations du conseil général sont étudiées, c'est normal puisqu'on regarde nos relations. Je voudrais vous donner un chiffre : la population des Alpes-Maritimes représente 22,44 % de la population de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, elle reçoit très exactement 16,69 % des subventions qui sont votées par le conseil régional. Cela représente pour le département des Alpes-Maritimes 105 € par habitant.

M. VAUZELLE, qui n'a d'ailleurs pas contesté ces chiffres, à l'inauguration du centre de valorisation du Broc, à la pose de la première pierre, disait : c'est normal que vous ayez un peu moins que les départements alpins. Il a totalement raison, il y a la solidarité territoriale ; il est tout à fait normal que les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence reçoivent beaucoup plus par habitant, ce sont des départements pauvres, petits, il y a une solidarité territoriale à avoir ; nous faisons la même chose pour les communes rurales, si l'on faisait un pourcentage par rapport à la population de Lieuche qui a touché l'année dernière 330 000 € de subventions alors qu'il y a 18 habitants, il est clair que si l'on faisait cela sur tout le département, ça serait pareil.

Mais là où il y a quelque chose qui ne va pas c'est que le département des Bouches-du-Rhône bénéficie de 155 € par habitant et le département de Vaucluse 154 € par habitant. Nos amis du Var sont encore moins bien traités que nous, ils perçoivent 99 € par habitant. Une analyse qui ne saurait traverser mon esprit, laisse penser qu'il y a des amis politiques qui sont mieux traités que les départements qui ne le sont pas, mais c'est certainement une fausse interprétation.

En tout cas s'il y a une autre interprétation, je vous invite à dire à M. Vauzelle, il est encore temps, il a quelques mois pour corriger, que le conseil général des Alpes-Maritimes entend que le département des Alpes-Maritimes soit mieux traité de façon générale et que sur le ferroviaire, si la prochaine fois - j'espère qu'il n'y aura pas de prochaine fois - il pouvait y avoir un vice-président qui fasse fonctionner les trains plutôt qu'un vice-président qui les arrête en permanence, ce serait mieux.

M. MARY.- M. le Président, un mot encore. Je vous prends à témoin parce que ce que je vais dire est très important. À un moment donné, et vous vous rappelez lorsque j'étais conseiller régional, celui qui intervenait pour ce train Nice/Breil c'était moi et j'étais le seul. Ces messieurs qui actuellement font comité de suivi sur comité de suivi avaient fait un vote négatif pour confier la compétence à la Région sur cette ligne de chemin de fer, alliant leurs voix à celles du Front national ; cela a échoué. Mais n'empêche qu'à ce moment-là, j'étais le seul à parler de cette voie.

Je suis content maintenant que tout le monde soit avec moi, naturellement le sénateur BALARELLO a toujours été près de moi dans ce domaine, mais il fut une époque où j'étais le seul à en parler.

M. Le Président.- C'est vrai, je peux en porter témoignage.

Me BALARELLO.- J'ajoute ceci, et Gilbert MARY était présent, lors du dernier comité de ligne qui s'est tenu il y a quelques jours à Breil, j'ai dit ce que je vous ai indiqué, à savoir qu'il y avait un problème d'homologation par les deux établissements, je n'ai pas pu être entendu, on m'a raconté tout un tas d'histoires sans connaître très exactement les données du problème. Je suis allé au fond des choses et c'est la raison pour laquelle j'ai donné une copie de ce dossier à votre cabinet, M. le Président, j'ai organisé une réunion avec Gaston FRANCO et avec le maire de Limone l'autre jour, et je crois qu'il est important que vous preniez en charge le dossier.

M. Le Président.- On va prendre en charge le dossier.

Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole, dans l'attente de l'arrivée de Lionnel LUCA, à M. LORENZI pour le rapport n° 7.

7. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ENTENTE POUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

M. LORENZI- M. le Président, ce rapport propose d'une part d'approuver l'adhésion du département de la Haute-Corse à l'Entente pour la forêt méditerranéenne et, d'autre part, d'approuver la modification des statuts de cet établissement public découlant de cette adhésion.

MM. GUEGUEN, LORENZI, LUCA et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Pas d'intervention, je le mets aux voix.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
MM. GUEGUEN, LORENZI, LUCA et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie. Pour le rapport n° 8, la parole est au docteur ROUX pour l'éducation.

8. POLITIQUE ÉDUCATION

Dr ROUX.- M. le Président, cette délibération peut s'exposer très rapidement en trois parties.

Premièrement, la répartition de la participation globale des dépenses de fonctionnement pour soixante-douze collèges publics des Alpes-Maritimes qui tient compte des paramètres classiques suivis scrupuleusement par nos services, ainsi que de l'application du principe de gratuité réciproque des installations sportives départementales et communales. Le montant global est de 11 M€, je vous demande de l'approuver et de le répartir entre les soixante-douze collèges publics.

Cette répartition, collège par collège, figure sur le tableau en annexe selon une grille de critères objectifs.

Deuxièmement, la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement : nous savons qu'il revient au conseil général de fixer ces tarifs et nous les avons fixés le 13 novembre 2008 à 3 € par repas et par élève pour préserver et améliorer la qualité des repas, le coût réel étant de 5,77 € par repas. Le plus souvent, les collèges proposent un forfait aux familles, le tableau est également joint en annexe.

Troisièmement, le développement des équipements multimédias pour les collèges publics et privés sous contrat d'association : un plan d'action d'envergure pour l'acquisition d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs en particulier, et la mise en place pour le prochain budget primitif d'un véritable plan multimédia des collèges. Je vous demande donc d'approuver l'engagement de 1,5 M€ en investissement sur le chapitre 902 « vie scolaire ».

M. le Président, concernant ces équipements, lors de la dernière réunion de la commission éducation, un débat a été lancé par notre collègue Bernard ASSO pour que le conseil général impulse également une politique d'incitation à la lecture. Les membres de la commission, à l'unanimité, ont soutenu cette position à condition bien entendu qu'elle soit menée en parallèle de nos investissements dans le numérique.

La délibération à été adoptée à l'unanimité de cette commission. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Mme GOURDON a demandé la parole.

Mme GOURDON.- M. le Président, chers collègues, en effet lors de la commission, ce vœu avait été proposé ; je n'y étais pas mais c'était important, je pense que l'utilisation d'internet et de toutes les nouvelles technologies dans les classes pour l'enseignement et dans l'administration pour la communication avec les familles est un progrès considérable lorsque, bien entendu, il est correctement utilisé avec des filtres et de façon égalitaire pour ne pas provoquer de fracture sociale. Nous l'avons dit également. Ceux qui pensent aujourd'hui qu'internet préfigure l'abandon du livre se trompent totalement. La photographie n'a pas tué la peinture, la télévision n'a pas tué le cinéma, je pense qu'internet et le livre peuvent continuer à avoir de beaux jours devant eux. Internet fait lire et écrire et davantage encore.

Cependant, en tant qu'autorité publique en charge de l'éducation, nous devons veiller à l'équilibre et au maintien de la présence physique du livre papier entre les mains des élèves et bien entendu avec une politique de la lecture qui l'accompagne, que ce soit à l'école ou chez eux.

Si enfin nous ôtons des cartables trop lourds des élèves trop de manuels qui sont rendus inutiles quelquefois par l'utilisation des nouvelles technologies, nous pourrions judicieusement les remplacer par quelques bons livres de poche et autres livres jeunesse de très bonne qualité qui iraient étoffer leurs connaissances et leur plaisir de lire. De même, renforcée dans les CDI et dans les médiathèques communales, l'acquisition de beaux livres, de bons livres, ceux qui ne seront jamais remplacés par l'e-book et qui pourront être lus en toutes circonstances, même en cas de panne électrique.

M. Le Président.- Merci pour ces remarques.

M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, sur la question du livre notamment, bien entendu et tant mieux et nous voterons cette délibération, pas de problème sur cette question, mais cela a été un peu notre débat en commission, à savoir qu'il ne s'agit pas d'opposer livre numérique et livre papier, il s'agit de démontrer que notre assemblée a la même démarche volontariste et notamment pour le livre papier, au-delà d'acheter des bouquins que l'on mettrait dans des CDI ou ailleurs, celle de démontrer une véritable politique d'incitation à la lecture, et je pense que c'est un peu en ce sens effectivement que nous avons longuement débattu en séance sur un sujet qu'avait soulevé Bernard ASSO.

Nous sommes à la veille de l'élaboration du budget, en ce sens que prévoit-on dans notre politique de l'éducation, voire de la culture, quelle politique de sensibilisation à la lecture ?

Enfin, d'un mot, en ce qui concerne les budgets, les sommes allouées à chacun de nos établissements, et nous l'avons évoqué aussi en commission, il y a ici ou là de temps en temps vraiment des disproportions notamment en ce qui concerne les fluides qui parfois viennent gêner les trésoreries des collèges. J'avais notamment demandé que l'on tienne bien compte de ces évolutions dans le calcul de la somme allouée à chaque établissement.

Dr ROUX.- Un mot concernant le livre papier. Bien entendu depuis la dernière réunion de la commission éducation, j'ai quand même essayé de voir ce que nous avons fait et ce que nous continuons de faire au sujet du livre papier. Je voudrais rappeler à nos collègues que nous faisons beaucoup pour le livre papier actuellement et que nous continuerons de le faire. Je prends deux exemples si vous le voulez bien.

Nous avons soixante-huit projets qui sont articulés autour de la lecture et de l'expression écrite, nous les avons votés à la CP de juillet dernier, pour 56 000 €. Par ailleurs, nous abondons non seulement les CDI, comme vous le suggériez, c'est déjà fait, mais aussi les médiathèques départementales. En particulier je voudrais citer la médiathèque de Carros, avec le prix Paul Langevin, que nous soutenons vraiment particulièrement et qui d'ailleurs est une excellente réalisation.

M. Le Président.- Merci. Je souligne l'ambition qui sous-tend ce rapport classique sur les dotations de fonctionnement aux collèges, et nous regarderons, nous avons une réserve qui permettra d'ajuster, M. VICTOR, en fonction des besoins nouveaux qui pourraient apparaître ou de nécessaires ajustements qui s'avéreraient utiles. Je veux souligner l'ambition du plan « collèges numériques ». Nous allons accélérer, nous sommes en train d'accélérer, nous passons tout à l'heure à la DM2 une augmentation des crédits consacrés aux acquisitions numériques que nous doublons puisqu'elles passent à 1 500 000 € au lieu de 750 000 €. Je veux souligner le succès des ENT, les espaces numériques de travail, qui créent un lien extrêmement fort, utile, pertinent entre les élèves, les parents et la communauté éducative ; on parlait ce matin de l'absentéisme scolaire, avec l'ENT les parents peuvent savoir en temps réel si leur enfant est dans un collège, c'est donc un lien qui est extrêmement utile. Nous avons lancé à la Fontonne, au collège Pierre Bertone et au collège René Cassin à Tourrette-Levens, l'expérience du livre numérique, c'est un moyen aussi d'alléger le poids du cartable qui est un véritable fléau, et c'est vrai que je souhaite que le département des Alpes-Maritimes soit un département pilote de référence en matière de technologies de l'information et de la communication. C'est incontestablement l'avenir bien sûr, il est hors de question de contester le rôle du livre papier que rien ne remplacera, et de la lecture bien entendu, mais l'usage, la maîtrise par des élèves de plus en plus jeunes des outils des technologies de l'information et de la communication qui nous entourent maintenant partout dans la vie, est utile et indispensable.

Je veux donc le dire très clairement, je souhaite, et nous le ferons encore l'année prochaine, que l'on accélère ce passage au tout numérique dans les collèges. Concernant les équipements informatiques, on a un ordinateur pour six élèves, soixante et un collèges vont être équipés en ENT, ils devaient l'être à la fin de l'année, je souhaite que tous le soient encore plus rapidement et la dotation que nous votons en plus, dans le cadre du plan de relance, nous le permettra.

Je mets aux voix ce dossier.

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Pour le rapport n° 9, M. VELAY.

9. CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT AU DÉPARTEMENT DU PARC DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT DES ALPES-MARITIMES

M. VELAY.- M. le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le transfert au Département du parc départemental de l'équipement. Je précise que son implantation se situe dans la zone industrielle de Carros et nous connaissons tous son utilité.

Ce transfert a également pour but de le rendre encore plus efficace. Il est fait conformément à la loi relative au transfert de tous les parcs départementaux de France. Je précise qu'il comprend aussi le personnel ainsi que les dotations de l'Etat correspondantes.

L'expérience du transfert, il y a quelques années, du personnel d'entretien des routes, nous démontre que les agents sont très satisfaits de leur nouvelle situation et je précise qu'il en sera de même pour tous les personnels du parc.

M. Le Président.- Merci. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ?

M. VICTOR.- M. le Président, nous avons pris une position de principe concernant les parcs au moment où la question avait commencé à se poser. Aujourd'hui, dans le cas de figure, et pour avoir rencontré les personnels, ceux-ci sont particulièrement soucieux, inquiets sur ce qu'ils appellent la précipitation dans laquelle ce rattachement est en train de s'effectuer, dans la mesure aussi où ils n'ont aucune garantie ou information sur leur intégration dans la fonction publique territoriale. Ils nous disent ne pas avoir de garantie concernant leur retraite et toutes les incidences sur les calculs de pension, et ils s'interrogent aussi sur le maintien de la rémunération à laquelle ils sont. C'est la raison pour laquelle je crois savoir, en tout cas de ce que nous ont dit les personnels, qu'ils ne sont pas opposés au principe mais ils demandent que l'on prenne un peu plus de temps pour effectuer ce transfert et que cela puisse intervenir à partir du moment où toutes les parties, après s'être rencontrées, seront d'accord sur l'ensemble des questions soulevées.

Au terme de cette intervention et dans l'attente éventuellement des réponses qui seront apportées aux personnels, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. Le Président.- La loi qui prévoit le transfert des parcs de l'équipement a été promulguée le 26 octobre, c'est donc tout récent. Nous avons deux options : soit acter ce transfert au 1^{er} janvier 2010 ou en 2011, sachant qu'un décret - c'est vrai qu'il y a des incertitudes - précisant les conditions de transfert doit être pris.

Je ne pense pas qu'il soit utile de retarder. J'ai reçu M. BRO, responsable CGT, à l'Assemblée nationale lorsqu'il y avait le débat, les services ont déjà travaillé avec les syndicats et les personnels sur une charte. Je veux dire aujourd'hui au personnel, et je pense que vous vous faites un peu leur interprète, qu'ils n'ont pas d'inquiétude à avoir et qu'ils n'ont qu'à parler à leurs collègues de l'équipement qui sont aujourd'hui dans les services du conseil général, personne n'a à s'en plaindre, tout le monde est satisfait et personne ne reviendrait sur la situation antérieure si on leur posait la question aujourd'hui.

On transférera donc au 1^{er} janvier. Je crois que cette situation était un peu aberrante, on avait transféré tous les personnels de l'équipement, tous les services, et il restait ce parc avec des usages où nous louons les véhicules au parc. C'était un système un peu lourd, un peu compliqué. Je ne peux pas vous donner satisfaction là-dessus, je pense qu'il faut que l'on engage le transfert. Par contre ce que je peux vous dire c'est que ce transfert se fera comme cela s'est toujours fait au conseil général, dans les meilleures conditions pour les personnels.

Je mets aux voix ce dossier.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).

Je vais rapporter le rapport de M. LUCA sur l'alimentation électrique, le rapport n° 2.

2. CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE L'EST DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

M. Le Président.- Le rapport n° 2 concerne la convention que nous allons passer avec plusieurs partenaires dans le cadre de la sécurité énergétique de notre département. C'est un dossier essentiel. Notre département a souffert par deux fois, en novembre 2008 et cet été, d'une coupure brutale de son alimentation électrique du fait, la première fois, d'orages et, la seconde fois, d'un incendie. C'est une situation qui nous fragilise, qui nous place dans une situation de menace.

Christian ESTROSI avait tenu ici le Grenelle de l'énergie, à la suite duquel une réunion avait été organisée le 1^{er} décembre au ministère de l'Écologie et du Développement durable. Des solutions ont été proposées par RTE, je vous en dis un mot même si ce n'est pas complètement l'objet du rapport parce que, naturellement, il faut bien sûr qu'il y ait une nouvelle alimentation. Tout cela est la conséquence de l'annulation par le Conseil d'Etat de la DUP sur la ligne Boute-Carros, on n'y reviendra pas, on ne va pas rouvrir ce débat, nous avons regretté ensemble pour certains - nous n'avons pas bien sûr un assentiment général - que cette DUP ne soit pas adoptée, mais le Conseil d'Etat a dit le droit et nous le respectons.

RTE a aujourd'hui pris une position qui est de faire un bouclage enterré par une ligne de 225 000 volts cette fois au sud, ligne qui rejoindra en gros Biançon dans le Var à Cannes-la-Bocca dans les Alpes-Maritimes, ainsi que Trans-en-Provence. Il s'agit d'une ligne enterrée de 49 km. Mme GREIVELDINGER, la directrice régionale de RTE, me disait qu'il n'y a jamais eu au monde d'expérience de ligne avec un voltage aussi élevé et un kilométrage enterré aussi important. Mais ce dossier prendra cinq ans. Il est en bonne voie ; le gouvernement, et je l'en remercie, est déterminé à agir dans ce domaine.

Dans l'intervalle, et sur l'avenir, il nous faut aussi mieux maîtriser notre consommation d'énergie, c'est l'un des objectifs de cette convention que je vous propose de signer avec le conseil régional, l'Etat, le conseil général du Var, RTE, la principauté de Monaco, l'ADEME et l'établissement public Éco-vallée.

Une réduction des pointes de consommation électrique de 15 % en 2013, c'est l'objectif que nous devons poursuivre, avec de nombreuses dispositions sur la maîtrise de l'énergie. J'inaugurerai avec Pierre-Guy MORANI, le 16 novembre, un nouveau système de régulation de l'éclairage public dans la vallée de l'Estéron qui est tout à fait révolutionnaire, que le conseil général a financé à 80 % et qui doit aboutir à une diminution de 40 % des consommations d'énergie. À Puget-Théniers, Robert VELAY a mis en place un réseau de chaleur pour chauffer l'hôpital, la nouvelle gendarmerie et des logements. On travaille sur ces questions d'alternative à l'énergie électrique.

Le deuxième volet de la convention qui est proposée c'est plus de production locale d'énergie avec un objectif de 15 % à 2012 et de 25 % à l'horizon 2020.

Vous pourrez me dire que c'est une déclaration de principe, bien sûr, à ce stade c'est une déclaration de principe, mais nous travaillons concrètement pour que ce document ne soit pas qu'une déclaration de principe. Nous avons des exemples concrets, que ça soit sur les économies d'énergie ou sur la production d'énergies alternatives. Je veux dire quand même, et je le souligne, que le département des Alpes-Maritimes grâce au programme d'aide à l'équipement en énergies renouvelables, a financé près de dix mille projets individuels depuis 2006. C'est tout à fait exemplaire, c'est tout à fait important. Nous avons donné un coup d'accélérateur à ce secteur qui aujourd'hui a d'ailleurs moins besoin de nous (c'est la raison pour laquelle nous avons diminué les aides), qui se développe, qui croît, mais nous avons été au début de la naissance de cette filière des énergies alternatives (photovoltaïque, chauffe-eau solaires, énergie bois), je tiens à le souligner.

Sur ce rapport, mes chers collègues, qui souhaite intervenir ? M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. le Président.

Il s'agit de la sécurisation électrique des Alpes-Maritimes, c'est très clair, c'est dans le titre. Sans revenir sur le passé, il faut quand même faire un tout petit historique.

Il y a eu un conflit assez long sur le projet de RTE de ligne à très haute tension. Ce conflit assez long a trouvé sa solution dans un débat public qui a permis de déboucher sur une proposition

acceptée de quasiment tous les acteurs, sauf un. Et quand je dis « un », c'est une personne. Là aussi, j'ai le nom, et vous aussi d'ailleurs.

La THT qui était prévue était alors donnée pour une puissance maximale admissible de 1 800 MW, ce qui permettait de satisfaire la demande de pointe des Alpes-Maritimes (1 200 MW en été vers 13 h et 1 400 MW en hiver vers 19 h).

Il est important de se rappeler ce que sont ces demandes de pointe car tout s'articule sur ces demandes.

Si l'on fait une seconde ligne de 225 kV, la puissance admissible sur cette seconde ligne, à tant faire que sur une ligne enterrée on arrive à en faire passer autant que sur une ligne aérienne, c'est 400 MW. Si l'on y rajoute la ligne 225 kV existante, on arrive à 800 MW. On est à 400 MW de la plaque. On est donc loin de dire que cette ligne va sécuriser les Alpes-Maritimes, ça n'est pas vrai. Elle sécurisera peut-être partiellement mais elle ne sécurisera pas complètement, il s'en faut de 30 %. C'est une première chose.

Ensuite, si l'on prend les productions décentralisées, un seul exemple : une installation photovoltaïque comme celle du SMED au Broc produira au mieux 350 kW. Il faut donc, si l'on fait un calcul simple, plus de 1 100 installations comme celle du SMED pour combler un manque de 400 MW (1 143 exactement). Cela imposerait de couvrir de panneaux solaires une surface de l'ordre de 330 hectares dans un département où la surface est chère et rare, je ne pense pas que l'on puisse se permettre cette performance.

Alors il reste maintenant les possibilités de faire baisser la demande.

A mon avis, c'est là que les gisements se trouvent, plutôt que dans la production décentralisée. Mais cela doit se concentrer par un travail sur la consommation des bâtiments. Les bâtiments représentent 46 % de la consommation finale. C'est donc là-dessus qu'il faut focaliser. Vous avez parlé des aides départementales aux productions alternatives et aux économies d'énergie ; je suis assez bien placé pour dire ce qui va suivre.

Cela fait à peu près un an que je demande que l'on réoriente ces subventions (et on m'avait dit oui, on va le faire, mais on va le faire quand ?) vers l'isolation thermique, la production autonome de chaleur et enfin l'incitation à la construction de bâtiments à énergie positive. C'est là que cela se passe. Ce n'est pas sur le photovoltaïque, ce n'est pas sur les aides minimales que l'on donne sur le chauffage au bois, cela se passe sur les aides à la construction de bâtiments autosuffisants et sur les aides à rendre autosuffisants les bâtiments existants. Là oui, il y a une véritable économie à faire.

Enfin, si l'on prend le coût de la construction de la ligne de 400 kV telle qu'elle était estimée, elle était estimée à 180 M€. Quant à la future ligne à 225 kV partiellement enterrée, on ne peut pas l'enterrer totalement, c'est impossible pour l'instant, et puis de toute façon elle traverse des endroits où elle ne pourra pas l'être, cette construction est estimée à 360 M€, c'est-à-dire juste le double de la ligne à 400 kV, pour arriver à une sécurisation plus que partielle et en tout cas précaire.

Moi, je ne suis pas prêt à doubler la note pour déboucher sur de la précarité, je ne marche pas. On parle beaucoup de sécurité, la sécurité de l'alimentation compte énormément aussi. Je crois qu'il faut amener RTE, ERDF, à remplir ses engagements. Ses engagements sont de relier tous les coins de l'ensemble du réseau paneuropéen qui part du Maghreb jusqu'à la Russie, au fin fond de la Russie, par des doubles lignes à 400 kV, c'est un engagement européen. Je ne vois pas pourquoi nous ferions exception à cet engagement vis-à-vis de RTE. Nous sommes actuellement dans une situation de dépendance électrique et d'insécurité électrique par le fait que RTE ne remplit pas ses engagements. Je ne souhaite pas personnellement que l'on permette à RTE d'avoir une excuse pour

ne pas remplir ses engagements. RTE doit remplir ses engagements vis-à-vis de notre territoire. Nous devons défendre les droits de nos concitoyens. Défendre les droits de nos concitoyens, c'est mettre RTE en face de ses responsabilités, responsabilités réglementaires d'alimenter ce département par deux lignes à 400 kV. Qu'ils passent par où ils veulent. Il y avait un projet par les Alpes qui était effectivement coûteux mais qui ne coûtait pas plus cher que la ligne à 225 kV qui est projetée. Il y a une possibilité de passer par l'Italie, je suis désolé, si c'est uniquement une question de sécurisation, nous allons pomper sur le réseau européen une fois tous les quatre ans, parce que c'est cela la fréquence des accidents.

Je souhaiterais donc que l'on soit beaucoup plus ferme avec RTE et qu'on leur dise : faites votre travail, nous allons faire le nôtre parce qu'on va aider aux diminutions.

Ce que fait Pierre-Guy MORANI est intelligent et mérite d'être soutenu et généralisé. L'éclairage directionnel vers le bas dans toutes les villes permettra effectivement d'économiser. Ce sont des mesures que l'on peut mettre en place.

Par conséquent, pour l'instant, j'attends vos réponses sur notre part de contrat et sur ce que vous ferez auprès de RTE pour qu'il honore également sa part de contrat et prenne ses responsabilités vis-à-vis des réglementations avant de dire comment nous allons voter.

M. Le Président.- M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Merci. Au lendemain de la coupure de l'an passé, votre prédécesseur avait organisé une réunion que l'on appelait peut-être un peu pompeusement « Grenelle départemental de l'énergie » et, au lendemain de cette réunion à laquelle je participais, j'avais acheminé auprès de M. ESTROSI à l'époque, une note avec des observations, à la fois sur le fait de dire qu'on ne découvre pas aujourd'hui ce problème de difficulté d'alimentation pour notre département et pour le Var, cela fait vingt-cinq ans, il serait quand même temps, cela fait des années que l'on fait le constat et, jusqu'à maintenant, on n'avait pas vraiment pris de décision permettant de contrarier le constat que l'on faisait. En même temps, je disais que ce n'est pas seulement une seule solution de renforcement de ligne qui permettra non seulement d'assurer l'alimentation, mais aussi la sécurité de l'alimentation dans notre département.

Je rajoutais à cette note qu'après la décision regrettable du Conseil d'Etat, et un peu dans l'esprit que vient de dire Jean-Raymond VINCIGUERRA, on n'a pas entendu RTE ni ERDF faire d'autres propositions possibles, on en est resté à cela. Pourtant, il a émis des schémas possibles, moi j'en émet deux.

Par exemple, il peut y avoir une possibilité de passage – ce sont des techniciens qui parlent - entre le sud du Verdon et le nord du camp militaire de Canjuers, il y a une possibilité à partir de Boute aussi de longer jusqu'à Toulon la ligne 225 kV actuelle et après prendre le chemin de ce que sera peut-être un jour la ligne LGV Méditerranée.

Pourquoi cela ? Parce que, je me répète, nous avons un manque de puissance oui, mais nous avons surtout aussi vraiment une absence totale de sécurité dans notre département quant au bouclage, et le 3 novembre l'a bien démontré.

Les mesures qui vont être prises maintenant par RTE à l'horizon 2013, 2014, 2015, je ne sais trop que dire en la matière, pourront peut-être régler en partie le problème de la puissance d'alimentation mais ne régleront à aucun moment le problème de la sécurité du bouclage qui permet en toute situation de toujours permettre l'alimentation d'un département. Il est donc impératif que la décision relative à la construction d'une autre ligne de 400 kV permette non seulement de régler la

question de puissance mais aussi d'offrir un secours suffisant et efficace en cas de perte d'une des deux lignes de 225 kV qui seront réalisées.

Dernière chose, il y a la question de l'alimentation mais aussi la question de la vue d'ensemble de ce que sont notre consommation et notre approvisionnement, et je pense moi aussi que le photovoltaïque peut être une chose, c'est assez onéreux, voire d'un point de vue développement durable je ne sais pas si c'est la meilleure des solutions, mais il y a des choses que l'on a abandonnées, les panneaux solaires pour de l'eau chaude, on n'a aucune expérience en matière par exemple de méthanisation des ordures et pourtant, en matière de déchets, on a quelques difficultés.

Nous voterons ce dossier parce qu'effectivement il faut prendre une décision, même si elle est partielle, très insuffisante au regard de nos besoins dans ce département, mais en même temps je dirai en conclusion qu'ici ou là, surtout pour demain, les coups qui sont portés notamment à l'entreprise nationale et peut-être le manque d'exigence à son égard, avec cette privatisation rampante qui existe aujourd'hui pour EDF et Gaz de France, ne présagent pas vraiment bien de l'avenir au moment où, après la privatisation, c'est la concurrence la plus débridée qui risque d'intervenir entre les opérateurs privés et publics. Je ne sais pas si la sécurité et la puissance pour notre département seront alors garanties.

M. Le Président.- D'autres interventions sur le sujet ?

M. VINCIGUERRA, j'ai entendu votre argumentation et je partage bien sûr le constat que vous dressez. Ce que nous propose RTE est appelé un « filet de sécurité ». Cela veut dire que plus ou moins la taille de la maille de ce filet sera grosse, plus ou moins la sécurité dans laquelle nous serons sera forte.

Pour autant, c'est un peu la même problématique que les déchets. Je regrette que dans notre pays il n'y ait pas à un moment des procédures qui permettent à l'Etat, sur des dossiers comme ceux-là, d'aller beaucoup plus vite et de prendre en compte les conditions non pas seulement d'intérêt général, d'utilité publique, mais tout simplement de sécurité. J'entends bien ce que vous dites, mais je crois que vous appartenez à un mouvement qui a soutenu très activement les recours qui ont été faits contre la DUP de la ligne Boute-Carros...

M. VINCIGUERRA.- Non, non.

M. Le Président.- Ce sont des amis plus proches de vous que de nous en tout cas qui ont porté ces recours. C'était leur droit. Je connais votre position personnelle sur ce dossier, je ne suis pas sûr qu'elle soit celle de votre mouvement, cela démontre votre indépendance et je vous en félicite.

M. VINCIGUERRA.- FERRATO n'était pas membre des Verts, soyons clairs.

M. Le Président.- On ne va pas repartir sur la même procédure. Cela fait dix ou quinze ans qu'on en parle, plus de quinze ans je crois. La DUP a mis plusieurs années à être montée, le Conseil d'Etat a mis plusieurs années à statuer, aujourd'hui le ministre Jean-Louis BORLOO a pris une décision. On a en plus la chance d'avoir Christian ESTROSI qui est ministre aussi sur ces domaines, même si ce dossier est rattaché au MEEDDAT. Le choix technique de réaliser cette ligne de 225 kV par le sud a été décidé le 1^{er} décembre. Je ne suis pas technicien, Mme GREIVELDINGER m'a dit bien entendu ce que vous dites, il n'y aura pas de sécurité absolue.

Quant à la solution par l'Italie, RTE dit qu'elle ne serait pas un moyen de sécurisation mais, au contraire, un moyen de fragilisation parce que leur réseau est beaucoup plus dégradé que le nôtre

et donc, s'il y avait un lien, c'est eux qui seraient amenés à prendre de l'énergie en France beaucoup plus fréquemment que nous serions amenés à le faire.

M. VINCIGUERRA.- C'est déjà le cas.

M. Le Président.- C'est l'argumentation de RTE. J'avoue modestement et humblement que je n'ai pas l'expertise scientifique pour confirmer si c'est vrai ou si c'est faux, en tout cas c'est ce que nous a dit la directrice régionale de RTE, la solution italienne serait une fausse solution.

Aujourd'hui, il y a un investissement validé par le ministre, les procédures administratives et financières sont en cours, c'est budgété, c'est 240 M€ et pas 360 M€, c'est déjà beaucoup :

- Boute-Trans : 140 M€ pour 70 km de câble, j'ai commis une erreur tout à l'heure, c'est 70 km enterrés, c'est là où ça serait une première mondiale selon RTE ;
- Fréjus-Biançon : 60 M€, 26 km enterrés ;
- Biançon-Cannes-la-Bocca : 40 M€, 17 km enterrés.

C'est pour 2015. Je vous passe aussi les améliorations qui ont été faites sur le réseau, notamment la sécurisation de l'ouest à Toulon est en cours ; c'est plus facile parce qu'ils sont moins dans un « Finistère », dans une presqu'île que nous le sommes, car nous sommes complètement au bout, mais ce qui est soulagé au départ nous soulage aussi. Il y a des améliorations techniques dont je vous exonérerai des détails ici, mais qui quand même sécurisent beaucoup plus la situation actuelle. Il y a des transformateurs qui sont renforcés aujourd'hui, notamment sur Saint-Isidore. RTE a mis en place des solutions.

Sur la maîtrise de l'énergie et la production locale, je n'ai pas de tabou, il faut explorer toutes les solutions. Par cette convention, nous nous engageons à mettre toutes nos forces dans cette bataille pour diminuer la consommation et augmenter la production. Il y a plusieurs pistes : il y a l'hydroélectricité qu'il faut peut-être regarder et réactiver, il y a le solaire bien sûr, il y a ce que vous dites aussi sur les économies d'énergie sur les bâtiments, je ne suis pas hostile à ce que l'on travaille pour le BP à des critères d'aide qui favoriseraient ce type d'installation. Le problème est qu'il faut que l'effet de levier soit important parce qu'une maison à énergie positive coûte très cher et l'aide à apporter pour que ce soit vraiment incitatif devrait être très importante, mais je suis bien entendu très ouvert à ce que l'on puisse bénéficier de votre expertise en la matière.

Voilà les réponses que je peux vous apporter. Lionnel LUCA est arrivé, je lui donne la parole s'il souhaite intervenir sur ce dossier.

M. LUCA.- M. le Président, merci. J'étais retenu par une réunion où je vous représentais. J'ai pris le débat en cours de route mais je voudrais dire, M. VINCIGUERRA, que cela se fait déjà depuis six mois, dans cet établissement qu'est le conseil général, de travailler en réunissant tous les partenaires, nous faisons un travail de fond très important pour que la démarche HQE qui aille au-delà de tous les partenaires, y compris pour nos directions, se transforme en une véritable logique d'économie d'énergie, y compris dans les attributions de subventions. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites simplement en étant le naïf de service qui découvre, qui sollicite et qui laisse croire à nos collègues comme à ceux qui nous regardent, que le conseil général ne fait rien et heureusement qu'on a M. VINCIGUERRA pour avancer sur ce genre de choses. Vous prendrez contact avec Jean-Marc GUERIN et toute son équipe parce que, je le répète, cela fait près d'un an que l'on travaille, on est en train de finaliser les solutions, nous avons comme partenaires tout le BTP, les architectes, il y avait Bernard ASSO pour le CAUE, la chambre des métiers, ... Nous faisons un gros travail de fond pour aboutir très prochainement à cette démarche d'économie d'énergie pour les bâtiments, vraiment la logique des éco-bâtiments, et avec bien sûr comme autre

logique, à partir du moment où l'on a défini tous les critères et où l'on est capable d'appréhender les choses, d'orienter les subventions que nous donnons à partir de là. Mais cela ne se fait pas par un coup de baguette magique et sûrement pas en faisant des déclarations en séance.

Très franchement, je le dis de cette manière parce que Jean-Marc GUERIN peut vous donner tous les éléments précis et si, pour la circonstance, vous souhaitez orienter davantage tel ou tel point, pourquoi pas, mais je veux que l'on rassure nos collègues, nous travaillons là-dessus et nous allons bientôt aboutir, dans les quelques semaines qui viennent. Un document est déjà prêt, qui doit être validé par vous-même, M. le Président, très prochainement. Soyez rassuré dans la logique de cette démarche.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA pour une brève intervention.

M. VINCIGUERRA.- Mon intervention sera brève mais tout de même, je voudrais dire que l'on peut parfaitement manier l'ironie, c'est facile, je sais le faire aussi, ce qui est beaucoup moins admissible c'est que l'on affiche du mépris pour un intervenant, ça je ne le supporte pas. Par conséquent, je tiens à rappeler ce que j'ai dit... Je souhaite que l'on ne me coupe pas la parole, je ne vous l'ai pas coupée. Je tiens à rappeler les trois points que j'ai évoqués.

Premièrement, on parle de sécurisation, ça n'est pas une sécurisation.

Deuxièmement, notre part du marché c'est de faire en sorte qu'il y ait une diminution de la consommation dans ce département mais, de toute façon, c'est un gap de l'ordre de 400 MW qu'il faut rattraper, on n'y arrivera pas uniquement par la réduction de la consommation, quelle que soit la manière dont on s'y prend, et j'ai demandé à ce sujet qu'enfin on réoriente les subventions du conseil général. On est en train de le faire, soit, néanmoins je l'ai demandé, vous avez commencé à le faire au moment où je l'ai demandé, on est relativement concomitant...

M. LUCA.- Non, non !

M. VINCIGUERRA.- Attendez. Vous avez dit que vous y travailliez depuis un an, je l'ai demandé il y a un an. On peut ressortir les procès-verbaux, ce n'est pas un souci.

M. LUCA.- Les grands esprits se rencontrent !

M. VINCIGUERRA.- Troisièmement, j'ai demandé que l'on soit très ferme avec RTE pour qu'ils appliquent la réglementation européenne à notre département. Où vivons-nous ? Sommes-nous sous les tropiques ? En Centrafrique ? Ou dans un pays européen développé où un certain nombre de choses, un certain nombre de services sont garantis et où les services publics doivent faire leur travail ? Si l'on est dans ce type de pays, il faut exiger de RTE qu'ils fassent leur travail et qu'ils ne se retranchent pas derrière une solution qui n'en est pas une.

C'est tout ce que j'ai dit et je souhaite que ce soit relativement respecté et que l'on n'affiche pas de mépris par rapport à ce que je viens de dire.

M. Le Président.- M. LUCA.

M. LUCA.- Il n'y a aucun mépris, mais si l'on ne peut pas supporter non plus les avis contradictoires, à ce moment-là il n'y a plus de démocratie non plus. Je ne vois pas où était le mépris, simplement dans le fait de vous dire que vous n'avez pas le monopole de l'environnement, qu'avec vous on est très heureux de travailler quand on a l'occasion de travailler, mais même sans vous on serait capable de travailler.

M. Le Président.- Ceci étant dit, je mets aux voix ce rapport.

M. VINCIGUERRA.- Je vote contre, tout seul comme un grand, parce que ça me gonfle un peu !

M. Le Président.- D'accord, cela vous soulage, c'est bien.

Le dossier n° 2, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition de M. VINCIGUERRA, abstention du groupe socialiste).

M. LUCA, le rapport n° 6 sur Natura 2000.

6. **CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT POUR ÊTRE OPÉRATEUR DU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLÉE DU VAR » ET ASSURER LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE**

M. LUCA.- M. le Président, il s'agit de partir de la mise en place du réseau Natura 2000 qui concerne la basse vallée du Var. Vous avez dans le rapport la liste de toutes les communes concernées, il y en a quinze, dans ce que l'on appelle « la basse vallée du Var ». C'est à préciser parce que cela part de Bonson et Levens et non pas simplement de Saint-Laurent-du-Var, c'est donc un périmètre assez important qui correspond par les plus grandes circonstances à la future OIN et l'Eco-vallée.

Le conseil général se porte candidat tout simplement au comité de pilotage de cette opération dans le cadre de la « directive oiseaux », de la « directive habitat faune flore » et de la protection naturelle de la basse vallée du Var pour rendre compatible toute la perspective future avec les enjeux de protection de la nature auxquels nous souscrivons, auxquels nous participons, auxquels nous sommes attachés. J'ai souvent entendu notre président Eric CIOTTI dire combien il était attaché en particulier à la réserve d'oiseaux sur l'embouchure du Var et à cette protection naturelle. Il est même envisagé la mise en place d'un parc naturel départemental, en tout cas nos services y travaillent, je le dis avant qu'on le propose, pour que cela devienne simplement une réalité.

Sachez que sur ce site, le périmètre Natura 2000 doit permettre au Département de faire l'équilibre des choses, bien sûr c'est l'Etat qui conduit l'opération mais il faut désigner un opérateur Natura 2000. Nous sommes candidats en tant que conseil général, nous pouvons réunir toutes les communes ou les communautés de communes qui sont situées tout le long, et c'est donc une simple autorisation que nous vous demandons pour la circonstance.

M. Le Président.- Merci. Sur ce dossier, M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Oui, pour changer, mais je vous promets qu'après je m'en vais.

M. Le Président.- Non, restez, ne changez pas.

M. VINCIGUERRA.- Non, je vous promets qu'après je m'en vais parce que normalement je ne devrais même pas être là, j'ai un mot du médecin. Vous prenez un énorme risque, on a failli m'hospitaliser pour la grippe H1N1 dite porcine !

Lionnel LUCA l'a parfaitement dit, Natura 2000/OIN sont vraiment tout à fait superposables, et effectivement cela peut amener à avoir quelques mauvaises idées ou quelques réticences. De plus, en commission nous avons discuté du but de l'opération et la réponse a été « oui mais on travaille sous le contrôle de l'Etat, donc de ce côté-là on est complètement protégé et les animaux le sont

aussi ». Soit, mais l'Etat est l'opérateur principal de l'OIN, c'est sous l'égide de l'Etat, que je sache, et à partir de là, la convergence d'intérêts risque d'être « gravounette ».

Je n'en suis pas là, je n'en suis pas à faire des procès d'intention, je regarde simplement la délibération qui nous est proposée. On me dit « comité de pilotage », soit, mais avec qui, comment, pour quoi faire ? Je manque d'éléments et n'ayant pas les conditions, je ne peux donc pas dire que je les trouve acceptables ou inacceptables. Dans la mesure où je ne sais pas ce que sera ce comité de pilotage, je ne peux pas voter, je suis donc obligé de m'abstenir. Je suis obligé de m'abstenir par la rédaction même du rapport que je trouve un peu vide sur la manière dont les choses vont se passer.

Après, je ne doute pas que les réunions se fassent régulièrement et dans de bonnes conditions, à tant faire bien sûr comme cela se passe par exemple dans la démarche HQE, que régulièrement les réunions soient reportées parce que le principal animateur ne peut pas venir, mais c'est un autre problème.

Je souhaite savoir ce qui va s'y passer, vous n'allez sans doute pas pouvoir me le dire aujourd'hui parce qu'il faut d'abord obtenir cette présidence, donc pour l'instant, *je vais m'abstenir*.

M. Le Président.- Ce n'est pas une abstention positive, même si elle n'est pas négative.

M. VINCIGUERRA.- Elle n'est pas méchante.

M. Le Président.- Non, elle n'est pas méchante, elle ne nous gêne pas, cela ne nous empêchera pas d'avancer utilement.

M. VINCIGUERRA.- Je vais vous dire, je pourrais même ne pas venir et ne pas prendre la parole, cela ne changerait rien.

M. Le Président.- Non, ce n'est pas vrai, parce que vos interventions sont toujours intéressantes, même si l'on n'en partage pas toujours le fond, je pense qu'il est utile que vous fassiez entendre votre voix dans cet hémicycle.

Simplement là-dessus, je ne comprends pas vos craintes. Je crois que l'on s'engage dans un souci de cohérence. S'agissant de l'espace Var qui regroupe aujourd'hui quinze communes classées Natura 2000, le conseil général devient un peu l'opérateur de ce secteur, nous allons avoir la domanialité du fleuve Var, c'est important. Nous sommes en charge des opérations essentielles d'aménagement des berges. On évoquait ce matin leur sécurisation qui est en cours, cette sécurisation est bien sûr importante pour les populations mais elle doit veiller, et nous avons pris toutes les garanties, à la préservation du milieu.

Lionnel LUCA vient de le dire et naturellement je veux le dire très officiellement, nous avons la volonté de faire du lit du Var un parc naturel départemental qui sera le quatorzième parc naturel départemental, qui sera un espace de protection bien sûr, avec les prescriptions que nous imposera Natura 2000 bien évidemment, mais aussi avec, dans le cadre de ces prescriptions, un aménagement de loisirs tout à fait léger pour les berges, un espace sans aucun aménagement d'ailleurs mais un site naturel où l'on puisse aussi aller. Nous sommes en train de réaliser une piste cyclable qui part de l'aéroport pour aller jusqu'au pont de la Manda en rive gauche du Var. Nous avons aujourd'hui sur la rive droite une piste cyclable qui part du lac du Broc jusqu'à la Manda, et nous venons de passer le marché pour faire le franchissement de la 202 bis par une passerelle pour continuer la piste cyclable qui redescendra en rive droite et pourra traverser le Var à gué, à hauteur du pont de la 202 bis, il y a dessous un passage léger qui est réalisé. On aura donc en rive gauche une piste en terre et en rive droite une piste cyclable goudronnée, à la fois du loisir en VTT et de l'autre côté un espace pour les cyclistes.

Il y a donc un aménagement tourné vers l'environnement de cette plaine du Var qui est essentiel et qui est aussi un objectif fondamental, majeur de cette opération d'intérêt national dénommée Eco-vallée. Le succès de cette opération d'intérêt national repose sur la qualité environnementale du projet. On a des atouts qui malheureusement ont été beaucoup dégradés au cours des décennies écoulées, qu'il convient aujourd'hui de réparer et de protéger. Nous le faisons, faites-nous confiance, n'ayez pas peur, comptez sur nous et nous veillerons à apaiser vos craintes, vous le verrez dans les mois et les années à venir.

M. VINCIGUERRA.- Je n'ai pas peur, j'ai rarement peur, mais c'est là qu'on ne sera jamais d'accord, pour moi un espace naturel c'est un endroit où on laisse la nature en paix ; ce n'est pas un endroit où l'on permet aux mamans d'amener leurs petits « nenfants » pour regarder les petits « noiseaux ». Il y a un espace naturel, il y a une protection, il y a une « directive oiseaux », il y a une ZICO, à cet endroit-là on ne fait pas de parcours et on ne dit pas aux humains « venez, vous êtes comme au zoo », non, à cet endroit-là on n'y va pas et on ne fait pas en sorte que des gens y aillent.

C'est la grande différence, c'est ce qui fait que je suis un intégriste et vous pas.

M. Le Président.- Merci de le souligner.

C'est quand même une dimension humaine qu'on ne peut pas négliger, il y a quelques espèces qui s'appellent les hommes sur cette terre, il faut quand même aussi qu'ils puissent avoir accès à l'environnement. Nous avons le même débat sur le parc national du Mercantour, bien sûr il faut protéger mais il faut aussi que les populations qui vivent dans ces espaces aient le droit d'exister et aient aussi accès à la nature. Je ne vois pas en quoi il y aurait une difficulté à ce que des familles puissent aller sur les berges du fleuve Var et au nom de quel intégrisme on devrait leur interdire d'y aller. Là, c'est vrai que nous sommes en totale opposition sur cette conception des choses, ce qui n'empêche pas que nous devons avoir un espace de protection de qualité, ce qui sera fait.

Je crois que tout a été dit sur ce dossier. Je le mets aux voix.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés).

Nous allons entrer maintenant dans le débat budgétaire. Mme GIUDICELLI, vous rapportez à la place de M. COULLET la décision modificative n° 2. Je vous laisse la parole.

12. Projet de décision modificative n° 2 pour 2009

Mme GIUDICELLI.- Cette décision modificative n° 2 s'élève, hors crédit revolving et opérations d'ordre, à 15,7 M€. Elle représente seulement 1,09 % des crédits ouverts pour 2009 et confirme les priorités fixées lors du vote du BP.

Le volume de la section d'investissement n'est pas modifié. Cette section comporte uniquement des virements de crédits entre programmes afin de suivre l'avancement des travaux réalisés dans le cadre de notre plan de relance et pour l'emploi.

En résumé, 5 M€ sont ajoutés pour le programme de réhabilitation des casernes du SDIS ; 3,3 M€ pour les travaux routiers ; 5 M€ pour la construction du centre de valorisation des déchets dans la plaine du Var ; 3 M€ pour l'extension du palais des festivals à Cannes ; 1,4 M€ pour les énergies renouvelables.

Le programme « enseignement supérieur » est diminué de 9,5 M€ car seule la première tranche des travaux d'extension de l'EDHEC sera payée en 2009. Les crédits prévus pour le PAPI sont réduits à hauteur de 2,6 M€ compte tenu des résultats des appels d'offres et de la date de démarrage des travaux. L'enveloppe des acquisitions foncières est réduite de 1,3 M€.

La section de fonctionnement est équilibrée à 15,7 M€ en dépenses comme en recettes.

Concernant les recettes, des compléments sont inscrits suite aux notifications de l'Etat, notamment 5,5 M€ au titre de la fiscalité directe, 5 M€ pour la TIPP, 1 M€ pour la TDENS, 0,8 M€ de compensation de l'Etat et 3 M€ de taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de 8 M€ au titre de l'action sociale, dont 2 M€ pour le RSA, afin de prendre en compte la hausse du nombre de demandeurs d'emploi dans notre département, et 6 M€ au profit de la politique en faveur des personnes âgées afin d'intégrer la réforme de la tarification des EHPAD et l'ouverture de 990 lits supplémentaires cette année. Au titre des ressources humaines, 5,1 M€ sont prévus pour les cent cinquante contrats d'accompagnement à l'emploi, les contrats d'avenir, et pour prendre en compte le succès des chèques-déjeuner auprès des agents. Les intérêts de la dette sont réduits de 2 M€ car notre gestion active de cette dette nous permet de payer les intérêts à des taux court terme particulièrement bas. Enfin, 3,6 M€ sont prévus pour l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables pour laquelle un rapport spécifique vous est proposé.

Le total des dépenses de fonctionnement votées au titre de 2009 s'élèvera donc après DM2 à 977,4 M€ hors dette. Le taux de progression par rapport à 2008 est contenu à 1,3 % et témoigne ainsi de notre maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Je vous propose donc d'adopter ce projet de DM2 pour 2009 ainsi que la note au rapporteur qui lui est associée, qui a été distribuée à chaque élu.

M. Le Président.- Je vous remercie. Une question à l'opposition : vous souhaitez peut-être que l'on fasse les orientations budgétaires et que l'on globalise le débat ?

M. CUTURELLO.- Oui, c'est ce qui était convenu en conférence des présidents.

M. Le Président.- J'imagine que vous avez des arguments regroupés. Mme la Vice-présidente, si vous pouvez rapporter les orientations budgétaires 2010.

14 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2010

Mme GIUDICELLI.- Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte particulier qui est celui de la crise économique que nous traversons, mais je ne vous parlerai pas trop longtemps du contexte national. Relevons simplement qu'à l'instar des autres pays développés, la France a été touchée par la plus importante récession de son histoire depuis 1945. Après une contraction du PIB au cours du premier trimestre, l'économie nationale renoue maintenant avec une très légère croissance à la fin du deuxième. Néanmoins, il faut retenir qu'entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, le PIB est en recul de 2,6 %.

Comme la plupart des collectivités locales, nous avons pris une mesure importante pour notre département, à savoir le plan de relance qui a partiellement pris le relais des entreprises qui ont été confrontées à deux phénomènes : le blocage du crédit intervenu à la fin de l'année 2008 et la très forte dégradation des perspectives économiques qui s'en est suivie.

Ce plan a ainsi pu contenir la chute brutale de l'investissement. L'investissement public a pris le relais des investissements privés pour éviter une contraction trop forte de l'économie française.

En ce qui concerne la situation de notre département en particulier, la crise économique qui frappe notre pays depuis l'automne dernier s'est traduite dans les Alpes-Maritimes par une exceptionnelle dégradation du marché immobilier. La diminution des droits de mutation qui s'en est suivie ne nous a cependant pas empêchés de soutenir l'activité locale.

À propos de ces droits de mutation, sur les neuf premiers mois de l'année, les encaissements ont diminué de plus de 40 % par rapport à 2008, c'est une baisse historique. Vous avez d'ailleurs en page 3 le tableau de l'évolution mensuelle des droits de mutation depuis le mois d'août 2008.

En 2009, notre collectivité a maîtrisé l'évolution de ses charges de fonctionnement de façon très précise tout en soutenant l'économie locale par l'élaboration d'un plan de relance qui a maintenu nos investissements à un niveau très élevé. Nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement puisqu'en 2007 ce taux de progression avait un peu diminué mais il n'est plus que de 3,1 % sur la période 2009/2008. Au BP 2009, un effort particulier avait été effectué pour contenir ces dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise sera bien entendu poursuivie dans le BP 2010.

Ces économies n'ont pu cependant compenser à elles seules l'intégralité de la baisse des recettes, les 100 M€ entre autres des droits de mutation. Il faut signaler que l'augmentation de 15 % des taxes directes locales au BP 2009 s'est avérée nécessaire sans pour autant que le surplus de recettes (+44 M€, rôles complémentaires inclus) atténue cette baisse brutale de nos ressources.

C'est donc bien par une vigilance de tous les instants sur les moyens de fonctionnement internes que nous avons pu maintenir la qualité de service de nos différentes politiques publiques et les dépenses de solidarité, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Bien évidemment, la mesure importante de ces orientations budgétaires est le fait que le président ne souhaite pas du tout augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour 2010.

Deux mots encore sur le plan de relance. Cette participation nous a permis d'encaisser cette année 34 M€ supplémentaires de FCTVA, les opérations retenues continueront à s'exécuter sur 2010 et au-delà, générant ainsi l'ouverture de 1 450 chantiers pour un montant de 2 000 M€. À ce jour, le plan de relance se matérialise par un stock d'engagements d'autorisations de programme de 1 300 M€ et se décline en quelque 340 opérations.

Sachez que ce budget 2010 permettra la poursuite des engagements pris par le Département dans le cadre du plan de relance. Sur la base du BP 2009, le Département est en deuxième position parmi les départements de plus d'un million d'habitants, avec 400,7 € par habitant.

Bien évidemment nous continuerons à contenir la hausse de l'endettement. Si l'endettement retrouve les niveaux de la fin des années 90, il convient de mettre l'encours de dette en perspective avec l'évolution du budget départemental et notamment celle de ses recettes réelles de fonctionnement.

Le ratio stock de dette/recettes réelles de fonctionnement étant strictement identique (0,69) en 1998 et en 2008, la progression de l'encours de dette est donc en rapport avec la progression des ressources propres de la collectivité.

Il vous faut également noter que dans l'intervalle, le Département a pratiquement doublé le montant de ses interventions alors que le stock de dette n'a évolué que de 60 %.

En ce qui concerne plus précisément les orientations pour le budget primitif 2010, avant tout nous poursuivrons nos actions en faveur de nos concitoyens en soutenant activement l'économie locale et notamment le BTP qui est un créateur d'emplois important.

Les missions « action sociale » d'une part, « développement des infrastructures », « aménagement et développement de l'attractivité du territoire » d'autre part, sans oublier le volet éducation constitueront donc des axes majeurs de nos interventions.

La mission « action sociale » comprendra la politique des personnes âgées, la politique des personnes handicapées, la politique enfance et famille, la politique santé, le dispositif RMI/RSA. Je passe rapidement puisque chacun a eu le document.

De même, pour la mission « développement des infrastructures, aménagement et développement du territoire », tout est détaillé dans le document.

Vous avez ensuite le détail des missions « actions éducatives, sportives et culturelles » et « fonctionnement de l'administration départementale ».

Enfin lors de ce débat d'orientations budgétaires, nous devons également vous présenter les engagements financiers pluriannuels de la collectivité. Vous trouvez, annexé au présent rapport, le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorti des échéanciers de crédits de paiement correspondants.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. TUJAGUE, vous avez la parole.

M. TUJAGUE.- Sur la décision modificative, d'un mot, nous ne l'approuverons pas. Sur les budgets annexes, nous les approuverons...

M. Le Président.- Ils n'ont pas été rapportés.

M. TUJAGUE.- Oui mais ils vont l'être.

Concernant les orientations budgétaires, notre collègue vice-présidente vient de nous expliquer qu'elles étaient élaborées en tenant compte du contexte politique et surtout économique du moment, mais pas trop au niveau national, ce qui nous surprend un petit peu. Vous avez un peu abordé la question de l'évolution prévisible de nos recettes. Surtout, votre rapport est consacré à nous expliquer comment a été exécuté le budget 2009 et vous vous êtes peu tourné vers 2010 sauf pour nous dire qu'en 2010 les politiques qui seraient mises en œuvre seraient la continuation de celles de 2009. Un engagement qu'à notre avis vous aurez beaucoup de mal à tenir et qui se traduira, contrairement à ce que vous indiquez, par un fort ralentissement des investissements, et ceci malgré tout en continuant à augmenter l'endettement de notre collectivité qui commence à prendre des proportions inquiétantes, quels que soient les ratios de comparaison que vous utilisiez.

Quant aux charges de fonctionnement que vous voulez contenir depuis longtemps alors qu'elles ont augmenté de 27 % au cours des cinq dernières années, elles continueront à progresser, essentiellement sous la pression des transferts de charges sans compensation financière de l'Etat, qu'une fois encore vous vous gardez de dénoncer, même si vous ne pouvez en ignorer les ravages sur les possibilités d'intervention de notre collectivité.

J'en viens maintenant à la question essentielle des ressources, plus que jamais tributaires d'un contexte économique local mais également national, même international, dont vous pensez qu'il va s'améliorer et dont nous pensons, à l'inverse, pour le regretter bien entendu, qu'il continuera à se dégrader en 2010, en raison de la situation catastrophique de l'emploi et de la folie spéculative qui

continue à animer les milieux financiers, manifestement peu gênés, pour ne pas dire pas gênés du tout par les soi-disant mesures de moralisation du capitalisme chères à notre président de la République.

Une situation qui se traduit concrètement au niveau national, excusez-moi Mme la Vice-présidente, par une santé florissante de la bourse et une année record pour les banquiers tandis que les cadeaux aux entreprises et aux plus riches, sans effet sur l'emploi et l'investissement (c'est la Cour des comptes qui le constate) se poursuivent allègrement et gonflent les déficits de l'Etat. Ils y contribuent pour une quarantaine de milliards pour les premiers (les cadeaux aux entreprises) et sont passés en deux ans de 50 à 75 milliards pour les seconds grâce au bouclier fiscal et à des niches fiscales dont le nombre ne fait que croître et embellir.

Il est peu probable dans ces conditions que le produit des droits de mutation en baisse de 100 M€ dans notre département en 2009, et nous ne nous en félicitons pas, nous le regrettons autant que vous, reparte à la hausse en 2010 et rattrape son niveau des années passées. Et, comme nos recettes seront également amputées des 34 M€ de remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA perçus en 2009 au titre du plan de relance - en souhaitant que les objectifs du plan de relance soient tenus, sinon c'est du double qu'il s'agira - et d'une diminution probable des recettes censées remplacer le produit de la taxe professionnelle - et vous n'avez sur ce point pas beaucoup de certitudes, pas plus que nous, sauf quand même des orientations - l'exercice s'annonce particulièrement difficile.

Et ce d'autant que dès 2010 et plus encore au cours des prochains exercices, les questions essentielles de la suppression de la taxe professionnelle et de la réforme des collectivités territoriales de notre pays viendront aggraver la situation.

Excusez-moi d'y consacrer une part importante de ce débat qui aurait dû être, selon nous, un débat particulier, propre à notre assemblée, tant les conséquences pour les collectivités, y compris et en particulier pour la nôtre, sont particulièrement graves, conséquences également pour les habitants de ce département, pour les habitants de nos communes, ce sont les mêmes mais ils sont traités d'une autre façon, et pour les habitants de notre pays. Mais le nombre de collègues ici présents démontre que ce sujet ne les interpelle pas beaucoup. Je pensais, à l'inverse, que les élus locaux d'une manière générale se sentaient concernés par cette question et étaient, contrairement à ce que disait M. le préfet ce matin, tout à fait légitimes à donner leur point de vue sur cette question, autant en tout cas que M. le président de la République qui a été élu un an avant nous dans les communes.

Avec la réforme des collectivités qui s'inscrit dans la logique libérale du gouvernement et de l'Union européenne, nous n'en sommes pas surpris, c'est vers un bouleversement historique (c'est un mot que je vous emprunte, M. le Président) des institutions de notre république, une forte recentralisation du pouvoir (ça, je ne vous l'emprunte pas) et un recul démocratique sans précédent que nous nous dirigeons.

C'est aujourd'hui en effet au tour des collectivités de se voir appliquer de façon brutale et autoritaire la logique qui prévaut avec l'ouverture à la concurrence des grands services publics dont nous mesurons tous les jours les conséquences à France Télécom, à la Poste, à EDF ou à la SNCF ; qui prévaut encore avec la révision générale des politiques publiques (qu'a évoquée ce matin notre collègue Jacques VICTOR) qui se traduit par la suppression de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires et la liquidation progressive des services publics d'Etat qui constituaient une des bases de l'égalité entre citoyens. Et, quand je parle des diminutions de postes, je pense en particulier au fait que la moitié de ceux-ci concernent l'Éducation nationale, nous parlons tout à l'heure de l'enfance et de la jeunesse aussi indirectement.

Ceci fait que, malgré les réactions des élus de toutes sensibilités, y compris parmi vos amis, et de leurs associations, le président de la République vient de confirmer la présentation de ce projet sans pratiquement aucun changement majeur par rapport à sa première version, alors qu'il organise, entre autres, la disparition des communes et des conseils généraux.

Celle des communes, d'abord, qui sont nos partenaires privilégiés, me semble-t-il, en fonction des missions qui sont les nôtres :

- en imposant leur intégration dans des intercommunalités dont les périmètres seront choisis, non par les élus et les populations mais par le préfet ;

- en fixant par la loi la représentation des communes dans ces intercommunalités sur des bases qui donnent, de fait, le pouvoir à la commune ou aux deux communes les plus importantes ; et ceci vaut pour toutes les intercommunalités ;

- en leur imposant des transferts de compétences de plus en plus nombreux qui porteront sur des missions majeures telles l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ce qui les dépossédera de l'essentiel de leurs possibilités d'intervention malgré la confirmation, pour elles, et seulement pour elles, de la clause de compétence générale décernée certainement à titre honorifique, à moins que ce soit à titre posthume ;

- en décidant, probablement au nom de la lutte contre le soi-disant « mille-feuille des collectivités », une formule utilisée pour expédier et faire comprendre rapidement le sens de cette réforme, la création de deux structures supplémentaires, « la commune nouvelle », chers collègues maires, et surtout « la métropole » (déclinable aussi, depuis la deuxième version du projet de loi, en « pôle métropolitain » ou bien « métropole multipolaire ») qui font disparaître à leur profit - en particulier la métropole - pratiquement tous les moyens et toutes les compétences des communes qui les intégreront ; alors qu'au lieu de concentration urbaine et de compétition entre territoires, vous en êtes témoins comme nous, c'est un aménagement équilibré du territoire dont nous avons besoin.

Le bloc communes/intercommunalités, pour reprendre les termes de la loi, se trouvera ainsi très rapidement réduit à des intercommunalités de taille de plus en plus grande où les décisions seront prises de plus en plus loin des citoyens. Cette situation sera encore aggravée dans les métropoles qui, en faisant carrément disparaître l'identité et la réalité communale, effaceront au profit d'une entité écrasante et lointaine les échelons démocratiques de proximité auxquels les citoyens sont les plus attachés : les communes.

Quant aux élus de la majorité de ces communes, ils se trouveront relégués, au mieux, au rang de boucliers, confrontés aux demandes des citoyens qu'ils ne pourront plus satisfaire, qu'ils n'auront plus les moyens de satisfaire.

Et les départements ? Malgré l'optimisme de vos déclarations, M. le Président, qui me paraît en fort décalage avec la réalité, je m'excuse de vous le dire, le sort du département ne sera pas meilleur. Il est, lui aussi, voué à disparaître, certes un peu moins brutalement que prévu dans la première version du projet de loi, mais à disparaître tout de même :

- par la réduction du nombre de ses compétences, réduction qui, en cas de création d'une métropole (et j'ai cru comprendre ce matin que nous étions concernés), aboutira sur le territoire de celle-ci à ce qu'il les perde pratiquement toutes, de façon volontaire ou en y étant fortement encouragé ;

- en excluant le conseil général du bénéfice de la clause de compétence générale qui lui permet aujourd'hui, au-delà des ses missions réglementaires, et vous savez de quoi nous parlons, de mettre en œuvre des politiques de solidarité répondant aux besoins des territoires et des habitants en matière, par exemple, de déplacements, de logement social, de soutien à la culture et au sport, y compris d'équipement dans le domaine de la santé, même si notre point de vue en la matière est connu ;

- avec enfin, pour répondre à une autre formule toute faite ou au fantasme « d'élus pléthoriques et coûteux », l'institution, en lieu et place des conseillers généraux et des conseillers régionaux, de conseillers territoriaux, élus dans des circonscriptions délimitées en fonction de la démographie, ce qui réduira à la portion congrue la représentation de 80 % de notre territoire (j'ai cru comprendre que nous n'étions pas les seuls à nous en préoccuper), sans parler du caractère profondément antidémocratique du scrutin majoritaire à un tour destiné à instaurer ce que l'on pourrait appeler la loi du plus fort, si ce n'est une alternance politique à la mode anglaise ou américaine.

Ces dispositions légales et réglementaires qui bouleversent les institutions de notre pays sont renforcées par les mesures financières que constituent la suppression de la taxe professionnelle et la nouvelle répartition des ressources de la fiscalité locale entre les collectivités, qui constituent deux mesures phares du projet de loi des finances, que vous êtes en train d'examiner à l'Assemblée nationale, conçue pour être le premier pas irréversible vers la réforme des collectivités.

La taxe professionnelle qui produit aujourd'hui...

M. Le Président.- Il faut conclure, M. TUJAGUE, vous aviez dix minutes.

M. TUJAGUE.- M. le Président, je ne pense pas que nous ayons abusé de notre temps. Je souhaite arriver au bout de mon intervention, il me faudra encore deux ou trois minutes.

La taxe professionnelle qui produit aujourd'hui environ 26 milliards de recettes pour les collectivités sera remplacée par la cotisation économique territoriale, assise pour partie sur le foncier bâti des entreprises et pour une autre partie sur la valeur ajoutée. Cette cotisation économique territoriale ne produira qu'environ 20 milliards d'euros soit 5 à 6 milliards de moins que la taxe professionnelle.

Ce nouveau cadeau fait aux entreprises devrait être à peu près compensé en 2010, dans des conditions que nous ne connaissons pas parfaitement, puis le transfert aux collectivités se fera ensuite à travers des ressources fiscales et des taxes actuellement perçues par l'Etat, ou des dotations de l'Etat.

Au bout du compte l'exercice 2010 amorcera une première baisse sensible du produit de la taxe professionnelle pour toutes les collectivités locales, baisse qui ira ensuite en s'amplifiant. Car si aujourd'hui les taux de la taxe professionnelle sont décidés, à quelques contraintes près, par les collectivités, demain la liberté de fixer les taux ne concernera qu'une toute petite partie de celle-ci, celle dont la base est la plus faible et l'évolution la moins dynamique. Tout le reste dépendra exclusivement de décisions du Parlement sur lesquelles nous savons que le gouvernement pèse énormément.

À ceci s'ajoute une nouvelle répartition des quatre taxes suivant les strates des collectivités, avec notamment le projet de transférer la part de la taxe d'habitation des conseils généraux aux communes et intercommunalités. Projet pour le moment suspendu devant le tollé des élus de toutes sensibilités, mais qui en dit long sur la volonté du gouvernement de réduire les moyens des conseils

généraux quand on sait que la taxe d'habitation représente environ la moitié des recettes de notre collectivité.

Tout ceci fera que les collectivités dans leur ensemble et les conseils généraux de façon plus particulière bénéficieront de recettes en diminution importante et dont ils n'auront plus la maîtrise. Leur autonomie de décision se limitera au choix entre trois possibilités :

- soit, faute de moyens suffisants, supprimer des services publics, réduire les investissements avec les conséquences qu'auront de telles décisions sur l'emploi et sur l'économie ;
- soit le maintien de tout ou partie de ces interventions et à chaque fois par l'augmentation des recettes fiscales qui touchera essentiellement les familles et aggravera les difficultés ;
- soit la privatisation des services publics au bénéfice des grands groupes industriels et financiers qui trouveront dans ces marchés une source de profit exceptionnelle en faisant supporter les coûts et les bénéfices qu'ils en tirent aux familles.

Dans tous les cas ce seront les plus défavorisés qui en supporteront les conséquences. Les injustices grandiront, l'égalité entre citoyens, à laquelle nous sommes attachés et je pense que vous l'êtes aussi, s'en trouvera profondément affectée.

Nous savons bien que ce choix est celui du libéralisme cher à votre majorité, mais pour autant et quelle que soit la force de vos convictions, comment pourrez-vous, chers collègues de la majorité, qui plus est si vous êtes maire, soutenir une telle évolution qui va se traduire par un recul considérable des pouvoirs d'intervention des collectivités locales alors qu'à l'inverse les besoins de proximité et les attentes locales se diversifient et augmentent.

Comment pourrez-vous accepter que le conseil général privé de la clause de compétence générale, privé de l'essentiel de ses compétences actuelles, privé de ses moyens financiers, invité au regroupement avec d'autres conseils généraux en attendant de « s'évaporer » (c'est M. BALLADUR qui le dit) dans une métropole ou une grande région ou dans les deux à la fois, devienne un conseil général croupion incapable de faire jouer la solidarité au profit des communes rurales et des citoyens les plus en difficulté.

Pensez-vous que devant la gravité de ces bouleversements il soit possible de rester sans réagir et d'accepter qu'à court terme il en soit fini d'une institution qui, malgré ses imperfections, malgré des choix que nous contestons parfois, contribue au développement du territoire départemental, permet en partenariat avec les communes et leurs intercommunalités de répondre à de nombreux besoins de nos concitoyens et assure l'équilibre entre les villes et l'espace rural.

Excusez-moi, je suis en train de vanter l'intervention du conseil général, cela ne doit pas vous déranger.

Nous estimons pour notre part qu'une réforme de cette ampleur doit faire l'objet d'un débat public et d'une consultation des Français, ainsi que cela est exprimé dans le vœu déposé par Jacques VICTOR au nom de notre groupe, et peut-être d'un débat au sein de cette assemblée. Merci.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. J'en conclus, de toute façon j'aurais conclu moi-même, que le vœu de M. VICTOR est défendu dans votre intervention. On est un peu loin des orientations budgétaires, quoique, pourquoi pas...

M. VICTOR.- On est en plein dedans !

M. Le Président.- M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président.

Mes chers collègues, notre session se tient dans une situation marquée par une double incertitude.

Incertitude de la situation économique avec la crise qui continue de frapper durement nos concitoyens. Incertitude quant au devenir de notre collectivité avec l'annonce de la réforme des collectivités locales.

Tout d'abord, incertitude à propos de la situation économique marquée par la crise de l'économie réelle qui est loin d'être terminée. En effet, si du point de vue des banques renflouées à coups de milliards par la puissance publique, un léger rebond conjoncturel est perceptible, sur le front de l'emploi la situation ne cesse de se dégrader et l'avenir dans ce domaine paraît particulièrement sombre.

C'est le diagnostic que vient de publier l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qui considère que la France risque de connaître une « croissance précaire » en 2010, le léger rebond de 0,8 % de croissance prévisible risque de n'être qu'une « parenthèse » selon le terme de l'OFCE. Selon lui, la consommation devrait se tasser encore sous l'effet en particulier de la baisse des revenus des ménages consécutive à la flambée du chômage à venir. Celui-ci devrait atteindre 10,6 % de la population active fin 2010 contre 7,8 % fin 2008, enregistrant là la plus forte progression observée au cours des vingt-cinq dernières années. Ainsi 700 000 emplois marchands devraient être détruits l'an prochain, ce que confirment les chiffres du mois de septembre qui avec plus 0,8 % enregistrent une accélération de la hausse par rapport à ceux du mois d'août.

Au regard de cela, votre affirmation de ce lundi dans la presse locale selon laquelle, je vous cite « le pire est derrière nous » apparaît une fois encore comme démesurément optimiste. Contrairement à ce que vous soutenez, Jean-Paul FITOUSSI, président de l'OFCE, est lui beaucoup plus réaliste, il déclare, je le cite « le plus dur est devant nous » et il poursuit « on commet une indignité (vis-à-vis des chômeurs) en affirmant que l'on est sorti de la crise ».

Dans ce contexte qui s'annonce toujours ardu pour nos concitoyens, certaines initiatives et certaines attitudes relèvent au mieux de l'inconscience.

Il en est ainsi de la taxe additionnelle de 10 % à l'impôt sur les sociétés pour les banques, approuvée la semaine dernière par le Parlement, et qui après un nouveau vote exigé par le gouvernement a été rejetée cette semaine. On a vu à cette occasion Jean-François LAMOUR, ancien ministre, venir expliquer benoîtement qu'il s'était trompé de bouton, que sa main avait glissé. Venant de la part d'un ancien médaillé olympique d'escrime, cela ne manque pas de sel, vous en conviendrez.

Mais le summum est atteint par les révélations sur les dépenses faramineuses effectuées à l'occasion du sommet de l'Union pour la Méditerranée voulu par Nicolas SARKOZY. On apprend qu'il aura coûté 16,6 M€, avec un banquet à plus de 1 M€ soit 5 050 € par personne, et l'installation d'une douche présidentielle pour 245 000 €.

M. LUCA.- C'est faux !

M. CUTURELLO.- C'est la Cour des comptes qui le dit.

En pleine crise économique touchant de plein fouet nos concitoyens qui, quand ils ne sont pas encore touchés par le chômage, ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois, au-delà de l'indécence, ce genre de pratique témoigne d'un réel décrochage d'avec la réalité de la part du président de la République, ce qui n'est pas de nature à rassurer.

Aux incertitudes de la conjoncture économique s'ajoutent ainsi les inquiétudes sur la gouvernance de notre pays.

Inquiétude aussi quant au devenir de notre collectivité. Notre session s'ouvre en effet alors que le gouvernement vient de lancer le débat sur la réforme des collectivités locales, en cours d'examen au Parlement.

Le principe d'une réforme des collectivités faisait consensus, notamment pour affiner les effets de la décentralisation, qui a apporté de nombreuses améliorations à notre société depuis vingt-cinq ans. Or, le projet de loi semble plutôt suggérer un coup d'arrêt, voire une marche arrière et une recentralisation. Il y est avant tout question d'une remise en cause de l'autonomie des collectivités, à travers la diminution de leurs ressources.

Que propose en effet le gouvernement ?

Tout d'abord, la suppression de la taxe professionnelle payée par les entreprises. Pour ce qui est de notre département, cette recette fiscale est la plus importante et la plus dynamique des quatre taxes avec presque 113 M€ de produit cette année. La dotation d'Etat qui la remplacera n'évoluera plus. D'ailleurs ce n'est donné que pour l'année prochaine, je vous renvoie à M. JUPPE.

À ce sujet, il est important que nos concitoyens sachent qu'à Paris, le député que vous êtes prépare l'affaiblissement du conseil général qu'à Nice vous présidez. En effet, avec cette réforme, le département n'aura d'autre choix que de réduire son action, année après année, ou augmenter les impôts des ménages.

Le gouvernement que vous soutenez propose également la suppression de la clause générale de compétence des régions et des départements, qui aura pour effet d'enfermer les collectivités dans un cadre rigide. En coupant les départements de leur territoire, elle provoquera d'énormes dégâts en termes d'équipements publics, d'activité économique et de lien social. Les maires du département qui se réunissent demain ne manqueront pas de manifester leur inquiétude tout comme les présidents d'association qui ont besoin, pour assumer leur rôle de lien social, de l'aide de toutes les collectivités.

La réforme comporte aussi un volet électoral. Habillé d'un discours démagogique sur la réduction du nombre d'élus, le système prévu des conseillers territoriaux non seulement institutionnalise le cumul des mandats, puisqu'un conseiller territorial gèrera deux collectivités, mais de plus, avec le mode de scrutin pressenti, uninominal à un tour, il entend permettre à l'UMP de reprendre par une manipulation administrative ce qu'elle a perdu dans les urnes.

Ainsi, après le bouclier fiscal pour protéger les riches, le gouvernement vient d'inventer le bouclier électoral pour protéger l'UMP.

C'est dans ce contexte doublement incertain, notamment sur le plan financier, pour notre collectivité, que nous sommes amenés à examiner la décision modificative n° 2 de votre budget.

Intervenant après une DM1 historique parce que pour la première fois négative, elle fait évoluer le budget voté en mars d'un peu plus de 1 %.

Nous voyons au travers de vos rapports les conséquences directes de la crise économique et sociale, tant sur les recettes (baisse de 100 M€ des recettes des droits de mutation) que sur les dépenses sociales avec notamment la brusque remontée du nombre de bénéficiaires du RSA.

Comme les Alpes-Maritimes sont, cette année, au cinquième rang des départements de France pour la hausse des impôts qui s'élève à plus de 18 %, il est logique de voir en DM2 un nouveau produit d'impôts et de taxes pour un total de 17,5 M€. Par contre plus de 2,6 M€ de recettes attendues de l'Etat sont supprimées, notamment 2 M€ au titre de la compensation de l'APA, allocation destinée aux personnes âgées.

Concernant les dépenses d'investissement, il n'y a aucune inscription nouvelle mais une redistribution de plus de 20 M€ de crédits non consommés, notamment en matière de logement pour 7 M€, mais aussi en matière d'enseignement supérieur et d'infrastructures au bénéfice d'autres programmes comme les déchets ou la sécurité incendie.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, absorbent l'ensemble des rentrées nouvelles et se répartissent ainsi essentiellement sur deux missions :

- en premier lieu, l'administration générale pour 8 M€, dont excusez du peu, plus de 3,7 M€ de perte sur créances irrécouvrables ; en pleine crise économique, on renonce à près de 4 M€ et on raye d'un coup de plume les notes salées des affaires comme celle du golf de Nice ou encore Agriculture 06 ;

- l'action sociale, pourtant première mission du conseil général, arrive en deuxième position avec 7,95 M€ dont 4,6 M€ pour les personnes âgées et 1 M€ pour l'enfance.

La note au rapporteur distribuée en commission des finances fait apparaître des virements de crédits d'un montant de 515 000 € pour, je cite, « ajuster les besoins de la communication et du protocole ». Cette information relativise fortement l'affirmation contenue dans le document d'orientations budgétaires selon laquelle il y aurait une réduction de 1 M€ des frais de communication. Affirmation toute relative en effet si l'on se réfère à ce que l'on peut observer dans la presse locale où, entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre, figurait tous les deux jours un encart publicitaire du conseil général. C'est un rythme que l'on peut qualifier de soutenu, M. le Président.

On apprend au détour de votre rapport que le conseil général en 2009 aura participé à l'augmentation du chômage dans notre département en supprimant 198 agents de ses effectifs.

C'est la conséquence concrète de votre décision de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, imitant en cela la politique malthusienne du gouvernement en la matière. Il y a dans ce domaine une persistance dans la volonté de réduire les moyens humains de la puissance publique dans tous les domaines, l'éducation, la santé, les collectivités, les services publics en général, qui est une faute économique en temps de crise.

Cette DM, même minime, confirme vos choix politiques énoncés lors du budget 2009 que nous contestons. C'est pour cette raison que logiquement nous voterons contre votre DM2 2009.

La présentation de vos orientations budgétaires pour 2010 quant à elle, laisse une impression de flottement.

Il avait fallu deux débats d'orientations budgétaires, le premier le 13 novembre et le second le 22 janvier, pour tenter de dessiner les grandes lignes d'un budget 2009 qui n'a trouvé un équilibre bien précaire qu'au prix d'une très forte hausse des impôts. Gageons qu'instruit par l'expérience un seul suffira cette fois-ci.

Encore que ce n'est pas certain. Prisonnière du carcan du plan de relance gouvernemental basé sur le seul soutien à l'investissement au détriment du soutien à la consommation des ménages, notre collectivité a dû satisfaire aux critères de ce plan, c'est-à-dire maintenir en 2009 un investissement au moins égal à la moyenne des quatre dernières années. Or, au cours de ces années euphoriques, le niveau d'investissement était important et il vous a fallu le maintenir pour pouvoir bénéficier des 32 M€ du fonds de compensation de la TVA. Et pour le maintenir, alors que les recettes des droits de mutation sont en forte baisse, vous avez augmenté les impôts de 18 %. Ce sont donc les ménages qui ont financé en réalité en grande partie le plan de relance du département. C'est une erreur économique majeure car au lieu d'aider les ménages à consommer pour relancer l'activité des entreprises, vous avez amputé leur pouvoir d'achat, réduisant d'autant les chances de réussite.

Basé sur le seul investissement au détriment du soutien à la consommation, c'est un plan déséquilibré qui va continuer de peser sur le budget 2010.

En regardant de près les tableaux présentés à la fin du document, on relève en effet que les 291 M€ de crédits de paiement que l'on retrouve dans vos orientations budgétaires pour 2010 correspondent aux coups déjà partis du plan de relance initié en 2009. En ce qui concerne le financement de projets nouveaux, on peut s'interroger.

En effet, comme les droits de mutation ont diminué de 100 M€, soit 40 % et non pas 20 % comme vous l'annonciez l'an dernier, que les recettes supplémentaires générées par votre hausse d'impôts s'élèvent à 44 M€, en 2009 nous aurons un manque à gagner de 56 M€ qui va faire cruellement défaut et va obérer les possibilités d'autofinancement nécessaire au financement des investissements nouveaux en 2010. À moins que vous n'ayez recours à l'emprunt.

Or, même si notre collectivité s'était désendettée il y a quelques années, le passage de Christian ESTROSI à la tête du Département a marqué une forte reprise de notre endettement. À ce titre, nous sommes aujourd'hui au quatrième rang, juste derrière les Hauts-de-Seine, avec 231 € par habitant pour une moyenne de 155 € par habitant pour les départements de même importance. Mais nous avons une particularité, contrairement aux autres départements, notre dette est jeune et les intérêts pèsent lourd dans notre budget. Nous sommes ainsi au deuxième rang des départements de notre strate pour les intérêts d'emprunt. Nous ne pourrions pas continuer longtemps dans cette voie. Notre marge de manœuvre s'est réduite considérablement depuis 2004.

En ce qui concerne le fonctionnement, les moyens sont faibles, et là aussi les marges sont minimales d'autant que les réductions des dépenses de fonctionnement ont déjà porté entre autres sur une réduction de certaines prestations sociales, ce qui reste inacceptable car ce sont pour l'essentiel nos concitoyens les plus fragiles, les plus exposés à la crise, qui encore une fois souffrent de vos décisions, et comme pour le plan de relance ce sont encore et toujours les citoyens qui paient la note.

Dans le but manifeste de masquer cette réalité peu flatteuse, vous communiquez à nouveau sur le thème de la fiscalité zéro sous prétexte qu'en 2010 vous n'augmenterez pas les impôts, alors que vous venez de les augmenter de 18 % en 2009. La vérité c'est que la pression fiscale que vous avez augmentée sera maintenue en 2010. D'ailleurs nos concitoyens, qui sont en ce moment en train de régler la facture de vos imprévoyances, apprécieront à sa juste valeur cette communication pour le moins décalée.

Au vu de ces éléments conjugués à la situation dégradée de notre département, les marges de manœuvre paraissent plutôt faibles, ce qui fait que l'on attend avec une certaine inquiétude vos propositions concernant le budget 2010.

En fait, pour tout dire, après la lecture de votre document présentant les orientations budgétaires pour 2010, on se retrouve complètement désorienté. Désorienté parce qu'on ne voit pas comment vous allez pouvoir élaborer un budget sans recourir à l'emprunt et aggraver ainsi la situation de la dette.

Vos désorientations budgétaires soulèvent donc plus de questions qu'elles n'en résolvent, et elles ne sont pas de nature à dissiper l'épais brouillard d'incertitude qui obscurcit l'horizon de l'année 2010.

Je vous remercie.

M. Le Président.- On comprend que vous soyez désorienté, M. CUTURELLO, mais on y reviendra. M. MOTTARD a la parole.

M. MOTTARD.- Merci M. le Président.

Tout d'abord je voulais vous faire remarquer non sans fierté que, malgré l'heure avancée, le groupe « Gauche autrement » est le seul à être à 100 % de ses effectifs !

M. Le Président.- C'est plus facile pour vous.

M. MOTTARD.- Par définition, la DM2 n'est que l'écho assourdi du budget primitif. C'est particulièrement le cas cette année où après une DM1 blanche, la décision modificative n° 2 représente seulement 1,09 % du volume des crédits ouverts sur l'année : 15,7 milliards d'euros pour un budget de 1,4 milliard d'euros.

Cette DM sera quand même l'occasion pour le conseiller général du 5^e canton, je suis désolé parce qu'il n'est plus là, son voisin du 11^e canton Daniel BENCHIMOL, de se réjouir des 382 000 € abondés pour les travaux d'aménagement de la CAMS Nice nord, travaux qui étaient depuis très longtemps attendus et qui débouchent, c'était plutôt une bonne surprise, sur un projet innovant puisqu'à la CAMS proprement dite seront adjoints quelques équipements de proximité, équipements - je parle à l'ancien premier adjoint - qui font cruellement défaut à cette partie de la ville.

Par ailleurs on peut remarquer que le document, sur lequel il n'y a pas lieu de s'attarder parce que c'est vraiment très minime et nous avons dit en son temps tout ce que nous avons à dire sur le budget, traduit une dégradation encore plus forte que prévu de la situation sociale puisque les besoins en matière de politique RMI/RSA nécessitent un complément de crédits de 3,4 M€.

Sur ces considérations, il est évidemment beaucoup plus intéressant de s'attarder sur le débat d'orientations budgétaires puisque là, c'est l'ensemble des politiques de notre collectivité qui sont en jeu pour l'année 2010.

Sur ce DOB, autant le document introductif pour 2009 (je parle de la deuxième version) avait le mérite de traduire assez clairement vos orientations budgétaires que l'on pouvait d'ailleurs ne pas partager, autant le document 2010 nous semble décevant. Dans les quatorze pages du rapport, passé l'introduction sur le contexte économique national et un descriptif forcément incomplet (nous sommes en octobre) de l'application des mesures préconisées par le BP 2009, nous ne trouvons qu'un catalogue des politiques du conseil général avec un mélange de résultats supposés pour 2009 et des propositions sans aucun chiffrage, même si de-ci de-là on fait prévaloir la continuité, mais d'une manière assez vague.

Mais on comprend vite, d'ailleurs les échanges en commission ont été éclairants de ce point de vue, qu'il ne s'agit pas d'un problème de forme. En réalité, les incertitudes - et les certitudes -

liées aux retombées de la crise vous obligent probablement à différer les véritables choix, à l'exception de l'annonce que je qualifierai de « politiquement nécessaire », on verra pourquoi dans un instant, de la non-augmentation de la fiscalité directe. C'est que la crise est encore bien là, comme vous le rappelez dans l'introduction du document : entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, le PIB a plongé de 2,6 % et le chômage, les mauvais chiffres de septembre le confirment, a fortement augmenté (plus de 25 % en un an). Et, comme si tout cela n'était pas suffisant, aux effets de la crise s'ajoutent les incertitudes liées aux deux réformes gouvernementales sur lesquelles mes deux collègues se sont largement exprimés : la suppression de la taxe professionnelle et la réforme institutionnelle de la décentralisation.

Sur la gestion de notre collectivité pour l'année 2009, vous rappelez que l'augmentation de 15 % des taxes directes locales départementales n'a fait que compenser une petite moitié des pertes occasionnées par la chute brutale des droits de mutation : 44 M€ contre 100 M€. Et même si vous vous félicitez des efforts réalisés sur les crédits des moyens généraux (moins 8,2 % je vous accorde que ce n'est pas rien), sur les frais de communication et de protocole (1 M€) et même si vous rappelez le ticket modérateur pour l'APA et la diminution drastique du volume des subventions, on se rend bien compte que l'équilibre pour 2009 est loin d'être assuré.

Sur cette gestion de l'année en cours, nous aurons l'occasion de nous exprimer au moment du BP et du compte administratif, mais nous pouvons d'ores et déjà faire un certain nombre de commentaires, puisque vous nous y appelez d'une certaine façon, dans l'optique même de ce débat d'orientations budgétaires.

D'abord sur le plan de relance, par volontarisme politique et pour des raisons financières que vous avez expliquées, liées aux engagements conditionnels de l'Etat, un effort réel a été fait pour tenir les engagements pris lors du BP. Vous avez même organisé ici même, M. le Président, une réunion, je crois me souvenir en présence du préfet, pour faire le point. Mais, alors même que vous vous félicitez à juste raison de l'efficacité technique de l'état d'avancement de ce plan, un chiffre confirme les doutes que nous avons sur l'efficacité réelle de ce choix de relance par l'investissement du BTP. Ce chiffre est celui du chômage dont le taux a augmenté de 7 % à 8,8 % entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009 ; une augmentation qui est même supérieure à la moyenne de la région PACA (1,8 % contre 1,5 %).

Entendons-nous bien, une politique de grands travaux est toujours utile à l'intérêt général, aux populations. Mais il faut bien constater, et parce que c'était quand même le but principal, que son impact est faible sur l'emploi. C'est donc que les entreprises n'ont peut-être pas, comme nous l'avions prévu, tout à fait joué le jeu. C'est un peu comme pour la baisse de la TVA pour les limonadiers que vous avez courageusement dénoncée, M. le Président, le retour sur investissement du plan de relance risque d'être faible en termes d'emplois.

Deuxième commentaire à propos de l'augmentation des impôts. Cette dernière est maintenant devenue tout à fait concrète pour nos concitoyens ; il y a toujours un effet de décalage quand on en parle ici dans les hémicycles et quand la feuille d'impôt arrive réellement dans les boîtes aux lettres. Il faut dire que l'augmentation simultanée des impôts départementaux (la part qui nous revient), des impôts communaux (on se souvient de l'augmentation sur une ville comme Nice par exemple) à la suite des augmentations préalables, pour être tout à fait juste, de la Région, a fini par alourdir considérablement la note. Conseillers généraux, nous sommes forcément des élus de terrain, nous avons donc pu constater le courroux des contribuables qui ont le sentiment d'avoir été les principaux contributeurs au plan de relance sans recueillir beaucoup de fruits en termes d'emploi et de pouvoir d'achat. Du coup, ne pas augmenter à nouveau les impôts était, nous l'avons bien compris, une nécessité politique. Une nécessité politique qui ne va pas forcément faciliter l'équilibre des finances.

Enfin dans un registre plus symbolique, cela a été évoqué aussi au moins par un des intervenants précédents, je veux revenir simplement sur le train de vie de notre institution. En termes de frais de fonctionnement, de communication et de protocole, des efforts sérieux ont été faits, il faut le reconnaître et je suis le premier à le reconnaître. Mais c'est pour cela qu'il est dommage de ne pas aller plus loin. Même si je suis persuadé que le prix des pages de publicité de notre collectivité dans la presse ne pèse pas d'un poids décisif sur notre budget, la multiplication de ces publications irrite beaucoup nos concitoyens et notamment les responsables associatifs à qui l'on a demandé de faire des efforts en matière de subvention. Je pose donc la question : pourquoi ne pas les supprimer ? C'est même presque un conseil.

En ce qui concerne la deuxième partie du document, celle qui est intitulée un peu pompeusement « les orientations pour le BP 2010 », elle appelle malgré son flou et sa fragmentation, quelques remarques de notre part.

À la lecture du document, il semble bien que vous vouliez continuer, en cette période de crise prolongée, à sanctuariser le social et les politiques de solidarité, même si l'on cherche en vain pour le moment dans ce document sur les orientations budgétaires, une traduction financière de cette volonté politique.

Qu'il s'agisse des personnes âgées, du handicap, de l'enfance ou de la santé, le chiffrage donné est toujours celui du BP 2009. Nous attendons donc la présentation du budget pour nous faire une idée de la force de votre volontarisme en la matière. Mais, d'ores et déjà, nous enregistrons comme un indice favorable le fait que le secteur social échappe à l'objectif de baisse des effectifs, comme vous le rappelez à la fin de la présentation de la DM2.

Autre remarque, la montée en puissance du RSA en 2009, combinée aux effets de la crise, fera vraisemblablement de ce poste qui actuellement est le deuxième dans notre budget, l'un des plus exposés en 2010 et là aussi il faudra avoir des évaluations fines dans le cadre du futur budget.

Enfin nous notons au passage les bonnes intentions mais, malheureusement, elles non plus pas encore chiffrées, en matière de logement et de culture pour tous.

Enfin en ce qui concerne le plan « collèges avenir », l'équipement des établissements (cela devient compliqué, on avait parlé de NTIC, de TIC, maintenant TIS) en technologies informatiques et de l'éducation, en portiques de sécurité, ne doit pas nous faire oublier l'engagement que nous avons pris, et que Dominique BOY-MOTTARD a rappelé ce matin, d'éviter que les établissements aient plus de sept cents élèves, avec toutes les conséquences que cela a, y compris sur l'absentéisme. En la matière, ce serait même pour nous en tout cas la priorité des priorités, peut-être à envisager dans le cadre du projet définitif de budget.

Mais, comme je l'ai rappelé d'emblée, le document d'orientation budgétaire existe moins pour rentrer dans le détail des politiques que pour évoquer et discuter les grands équilibres. Or, le budget 2010 risque d'être très compliqué à boucler. Je rappelle ce qui doit constituer d'une certaine façon une forme de cauchemar pour vous :

1. la poursuite de la diminution des droits de mutation, même si cette diminution est moins forte ;
2. le poids de la crise sur le social avec les conséquences financières que cela comporte pour une collectivité dont les compétences sont surtout axées sur la solidarité ;
3. l'absence du fonds de compensation de TVA, les 34 M€ que nous avons eus cette année ne sont pas reportables, renouvelables, ce sera donc évidemment une grande différence avec l'année en cours ;

4. la réforme de la taxe professionnelle dont on nous annonce qu'elle sera compensée, au moins dans un premier temps, mais sur la base des rentrées 2009, année de crise comme on le voit.

Tout cela évidemment rend les choses considérablement compliquées et, dans la mesure où vous n'augmenterez pas les impôts, il reste deux options pour équilibrer malgré tout ce budget. Ces deux options sont simples : soit réduire les investissements de manière drastique, soit emprunter relativement massivement.

La façon dont vous allez faire ou l'un ou l'autre, ou les deux, avec une certaine proportion, la façon dont vous allez qualitativement et quantitativement envisager ces deux options constitue à l'évidence l'enjeu principal du prochain budget et du débat préalable à celui-ci. Et comme nous ne disposons pas aujourd'hui des éléments nécessaires pour apporter notre contribution à ce débat, nous attendrons donc sagement le budget primitif pour le faire.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci pour vos interventions.

J'ai entendu beaucoup de choses, des interventions de plus ou moins grande qualité, de plus ou moins bonne foi, beaucoup de mauvaise foi de votre part, M. CUTURELLO, je veux le dire, mais vous n'avez pas osé aller aussi loin que le tract que vous avez rédigé et qui est honteux parce que c'est un tissu de mensonges. Vous l'avez signé, je ne sais pas si vos collègues l'ont vu, mais je crois que vous êtes maître de conférence à l'université et, sans vous donner des leçons, excusez-moi mais s'il y avait encore le certificat d'études, vous seriez recalé parce que dire que la fiscalité a augmenté de 36 % est une contre-vérité soit qui relève de l'incompétence et de l'ignorance, soit qui relève de la malveillance et de la mauvaise foi. Je veux vous le dire très clairement.

D'abord, la fiscalité n'a pas augmenté de 18 %, elle a augmenté de 15 %, nous avons voté ici des taux en augmentation de 15 %, c'est notre seule responsabilité. Les valeurs locatives sont réévaluées partout en France, c'est une décision qui relève de la loi de finances, mais les taux que nous avons votés ont augmenté très clairement de 15 %, et vous savez très bien qu'on ne peut pas additionner un pourcentage. Ce n'est pas parce que nous augmentons de 15 % et que d'autres collectivités augmentent leur part de 15 % que le contribuable à la sortie va payer 36 % de plus.

M. CUTURELLO, comme vous le savez, ce n'est pas le Département qui prélève la totalité de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation, ce ne sont pas non plus les communes qui prélèvent la totalité. Quelle est la composition de la taxe foncière, ou la taxe d'habitation ? Pour un contribuable niçois : la part communale est de 47 %, de loin la plus importante, la part du département est d'environ 18 %, la part de la région est de 5 %. Vous rajoutez la taxe sur les ordures ménagères pour la taxe foncière, 22 % ; les frais de gestion de l'Etat, 7 %. Ainsi, quand la part du département augmente de 15 %, la revalorisation ne se fait que sur les 18 % de cette part et pas deux fois sur la totalité.

Le contribuable niçois qui payait 1 000 € de taxe foncière en 2008, du fait des augmentations du conseil général et de la ville, va payer 1 127 €. Pour le contribuable cannois, la ville de Cannes n'ayant pas augmenté sa fiscalité...

M. TABAROT.- Pour l'instant !

M. Le Président.- Prenons une autre commune plus neutre, on va dire la commune lambda qui n'a pas augmenté sa part de fiscalité communale : le contribuable de la ville lambda, M. DUPONT, payera 1 054 € avec l'augmentation des bases et l'augmentation de la part du conseil général. Et notre ami le contribuable parisien qui payait 1 000 € en 2008, paiera 1 286 €. Pourquoi

paiera-t-il 1 286 € ? Parce que M. DELANOE a augmenté sa part communale de façon assez importante sur la taxe foncière qui est passée de 7,11 % à 7,75 %, environ 11 % je crois, mais surtout il a créé une taxe foncière qui était à zéro pour le conseil général parce que Paris est à la fois ville et département.

En tout cas, au-delà de la comparaison avec Paris, mais cela relativise quand même parce que l'augmentation à Paris est de 28,6 %, à Nice de 12,7 %, c'est beaucoup et l'effort qui est demandé au contribuable n'est jamais négligeable, et le fait de voter une augmentation de la fiscalité n'est jamais agréable, mais dire que « *La majorité UMP ponctionne votre pouvoir d'achat, gestion ESTROSI/CIOTTI avalanche d'impôts et réduction des aides, total + 36 %* », M. CUTURELLO, soit c'est une erreur de calcul que vous pouvez concéder, soit c'est de la malhonnêteté et de la mauvaise foi.

Vous concédez que le calcul que je fais est exact ? Si l'on était à 36 %, le contribuable niçois devrait payer 1 360 €.

M. CUTURELLO.- En moyenne c'est bien...

M. Le Président.- Ce n'est pas une moyenne, c'est une base. Celui qui payait 1 000 € paie 127 € de plus. Celui qui payait 2 000 € en paiera 250 de plus. Celui qui en payait 500 € en paiera 64 € de plus. En tout cas sur la part qui relève du conseil général, par ménage cela ne représente pas plus de 30 à 50 € et la moyenne est de 30 €.

C'est un effort modéré et je dois dire que dans ce tract il y a aussi des contre-vérités que vous n'avez pas osé rappeler ici. Bien sûr un tract laisse libre cours à l'imagination, ou à la démagogie, ou à la mauvaise foi, ou au mensonge.

L'augmentation des tarifs de cantine, « *soit une augmentation annuelle se situant entre 72 et 144 €* », c'est faux. Il n'y a qu'un collège sur les soixante-douze, celui de Saint-Martin-du-Var, qui est allé jusqu'à 72 €. Les tarifs ont été harmonisés, certains ont augmenté, d'autres baissé, il y a un tarif unique à 3 €. 144 € c'est faux.

La suppression des bourses départementales aux écoliers et lycéens pour 5 079 familles, c'est faux. Nous nous sommes recentrés sur nos compétences et, aujourd'hui, sur des critères sociaux, il y a plus de familles ayant de faibles revenus qui touchent des bourses.

Fin de la gratuité de la téléassistance : c'est une contre-vérité absolue et vous le savez, on l'avait dit ici. Rien n'a changé sur la téléassistance. Vous dites « *pour les personnes âgées à domicile disposant de plus de 689 € de revenu* », c'est faux, il y a un ticket modérateur pour les personnes âgées qui gagnent plus de 2 500 €.

« *Réduction de 20 % des subventions aux associations qui œuvrent notamment dans le domaine social* », c'est complètement faux, et d'autant plus dans le domaine social.

Un chiffre sur les associations, c'est vrai que nous avons demandé un effort aux associations, il y avait 46 M€ de subventions aux associations en 2008, il y a eu 42 587 000 € en 2009, soit une différence de 4 M€, soit en pourcentage 8,58 %. Et, sur le secteur social, nous avons voulu épargner les associations, il y a une augmentation sur le secteur social de 6,48 % ce qui est légitime par rapport à la crise, on passe de 8,1 M€ à 8,6 M€.

La division par deux des aides à la pierre pour les particuliers : nous avons diminué les montants de subvention et les plafonds.

La suppression de la gratuité des bus avec le prix à 1 € : c'est moins coûteux pour les étudiants.

La diminution des subventions du plan énergie : je l'ai dit ce matin, c'est vrai que cela a diminué, sur ce point vous avez raison, mais sur neuf mesures il y a huit contre-vérités, la Région a divisé par trois, nous avons diminué de façon bien moindre.

En tout cas je dois dire que ce tract m'a scandalisé, peut-être était-ce l'émotion de votre nouvelle alliance avec M. PEYRAT ; vous l'avez distribué ensemble sur les marchés.

M. CUTURELLO, je veux d'abord dénoncer certaines contre-vérités parce que je ne peux pas laisser dire ou laisser sous-entendre, parce que vous instillez, vous insinuez qu'il y aurait ici une mauvaise gestion, des dérapages ou un souci non rigoureux de la gestion des fonds publics ; on gère des fonds publics qui sont à manier bien évidemment avec beaucoup de précaution, et d'autant plus dans la période que nous traversons. Je veux vous donner, en matière de communication, des chiffres qui sont très clairs : en 2006, le budget communication s'élevait à 5 852 000 €, trois fois moins que celui du conseil général des Bouches-du-Rhône ; en 2007, ce budget était de 5 774 000 € (BP, DM1, DM2) ; en 2008, sous la présidence de Christian ESTROSI, ce budget a diminué de 1 000 000 €, il est passé à 4 791 000 € ; nous avons voté, sous ma présidence, un budget communication à 4 279 500 €, donc une différence de 511 000 €. Fin octobre 2009, nous sommes à une consommation de crédits de communication de 3 151 138 €, soit par rapport à la même période 2008, moins 541 000 €.

Sur le protocole, nous avons voté en 2009 un budget de 481 000 €, il se chiffrait à 874 000 € en 2006, 1 191 000 € en 2007 et 948 000 € en 2008. On avait diminué les crédits de protocole par deux lors du budget, c'était bien légitime en période de crise. On est aujourd'hui à une consommation sur le protocole de 340 000 €, soit une économie par rapport à l'année dernière à la même période, de 567 000 €.

Sur les deux postes « protocole » et « communication », à fin octobre, on est à 1 100 000 € d'économie, ce qui fera sur le même rythme à la fin de l'année près de 1 300 000 € à 1 400 000 € d'économie.

L'effort de rigueur a porté en premier lieu sur la communication qui a diminué de plus du tiers, je tiens à le souligner et à m'inscrire totalement en faux contre les insinuations que vous avez pu formuler.

Quelle est la situation au point de vue budgétaire ? Bien sûr, vous l'avez dit M. TUJAGUE, vous l'avez dit M. MOTTARD, vous l'avez dit vous-même M. CUTURELLO, je ne reviendrai pas sur les débats nationaux, nous aborderons tout à l'heure, si vous le permettez, le débat sur les collectivités locales, c'est un débat qui nous intéresse et qui est important, je le dissocierais partiellement du débat budgétaire.

C'est vrai, nous avons subi un choc budgétaire majeur. Fin octobre, nous avons 107 M€ de moins de droits de mutation par rapport à l'année dernière, sur des recettes de fonctionnement de l'ordre de 1 100 M€, cela représente 10 % de nos recettes de fonctionnement. L'augmentation de la fiscalité à laquelle, à contrecœur, nous avons été contraints de recourir pour la première fois depuis 1997, ne faisait que compenser la baisse intervenue en 2001, qui était de 12,5 %, ce qui nous plaçait comme le seul département avec les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise à ne jamais avoir augmenté la fiscalité en dix ans ; nous avons procédé à un rééquilibrage, ce n'est même pas une hausse, c'est un rééquilibrage : 1997/2009 conseil général plus 15 % d'augmentation de la fiscalité, en 2001 on a diminué de 12,5 %, c'est donc quasiment zéro. Dans la même période, le conseil régional a augmenté de 114 % ! Regardons sur le long terme, mettons à plat les chiffres, comparons et les

électeurs de ce département jugeront. Je crois qu'ils ont d'ailleurs jugé, au vu des résultats des élections partielles que j'évoquais ce matin.

Mais en tout cas il y a eu ce choc budgétaire, il est compensé, M. MOTTARD l'a dit, même pas par moitié par l'augmentation de la fiscalité. En même temps nous avons eu un choc social lié à la crise, vous avez raison, vous soulignez l'augmentation du nombre d'ex-Rmistés, aujourd'hui titulaires du RSA, nos circonscriptions d'action médicale et sociale sont plus mobilisées, il y a plus de détresse sociale, il y a des difficultés sur le logement, loin de moi l'idée de nier ces difficultés, il y a une crise sociale, ce n'est pas l'apanage de notre département, heureusement, mais ce n'est pas une satisfaction non plus, c'est une crise internationale, et nous accuser, comme vous l'avez fait au début, de la responsabilité de cette crise après le tract que vous avez rédigé, marque aussi quelques carences en culture économique. Il faudrait qu'au niveau des maths et de l'économie vous revoyiez quelques fondamentaux.

Comment avons-nous réagi à ce choc budgétaire et social ?

Tout d'abord, nous avons souhaité maintenir l'effort d'investissement. Choix difficile et courageux. Nous avons fait le plan de relance. Aujourd'hui consommé à 75 %, il avance, 580 chantiers du conseil général, 2 000 de la part de tous les maîtres d'ouvrage, publics, privés, associatifs du département. Les trois-quarts de ce plan de relance sont engagés aujourd'hui et nous irons jusqu'au bout. Vous avez dit, M. MOTTARD, ou vous-même, M. CUTURELLO, que les résultats n'étaient pas au rendez-vous de ce plan de relance ; que seraient-ils sans ce plan de relance ? Dans quel état serait le secteur du bâtiment et des travaux publics, principal moteur de l'activité économique du département ? La question est posée, je vous la pose, vous y répondrez comme vous voudrez. Bien sûr que l'augmentation du chômage n'est pas satisfaisante mais qu'en serait-il si nous n'étions pas allés avec la plupart des collectivités de ce département dans ce débat sur le plan de relance ? Je crois que les conséquences en termes d'emploi et en termes sociaux seraient beaucoup plus fortes.

Face à ce choc budgétaire, nous avons eu une réponse par l'investissement et puis, naturellement, nous avons eu une réponse interne par la gestion. Je veux dire qu'un effort sans précédent de rigueur, de réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité a été conduit. Ma satisfaction à ce jour est de dire que nous avons enrayeré, pour la première fois depuis sept ans, la hausse des dépenses de fonctionnement, au prix d'un effort extrêmement important, c'est vrai. Fin octobre, nous sommes sur un rythme soit de stabilité, soit d'augmentation qui ne dépassera pas 1 % cette année. Nous étions à 7,4 % l'année dernière, vous avez le graphe dans la décision modificative ou dans le document sur les orientations budgétaires, 6,5 % l'année d'avant, 13,6 %, 13,8 %, 22 % en 2004. Les 22 % de 2004 c'est le SDIS et c'est l'APA non transférée par les gouvernements dans lesquels à l'époque vous siégiez et, ce choc, il a fallu le subir. Aujourd'hui les transferts se font à l'euro/euro, ce qui n'était pas le cas au début.

Nous avons stabilisé les dépenses de fonctionnement. Comment ? Sur les moyens généraux, la communication et le protocole ont diminué de 1,3 M€ ; Nous l'avons fait, c'est vrai, en demandant un effort au secteur associatif, 4 M€ de moins, notamment à nos plus gros partenaires puisque la baisse a porté seulement sur 8 % des associations, sur celles qui recevaient plus de 23 000 € de subvention ; on a supprimé 500 000 € de subvention à la CCI cette année.

Nous avons également engagé la suppression de plusieurs organismes :

- l'IFESEC vient d'être dissous, 300 000 € de subvention, les fruits porteront l'année prochaine ;

- l'ADEM 06, la délégation départementale à la musique et à la danse qui est en train d'être dissoute, le personnel est intégré, les missions de l'ADEM 06 seront réalisées en régie par le conseil général, 800 000 € de dépenses en moins en fonctionnement ;

- le syndicat mixte Sophia Alpes-Maritimes est dissous ; le personnel, peu nombreux d'ailleurs, est rapatrié dans les services du conseil général ;

- l'ADEM (association départementale d'économie montagnarde) est dissoute.

Un effort est fait sur ces structures parallèles qui vivaient grâce aux subsides du conseil général et dont nous ne maîtrisons pas forcément les budgets. Les conséquences budgétaires dont nous aurons les fruits en 2010 sont une diminution de 1 M€ rien que sur ces quatre structures.

C'est un effort aussi qui est demandé en interne bien sûr, et sur le personnel, je veux vous dire que fin octobre il y a deux cent treize bulletins de salaire de moins au conseil général des Alpes-Maritimes qu'à fin janvier. Je sais que vous n'approuvez pas ce choix, je le revendique, au moment où l'on affirme que les collectivités locales dépensent trop, et il y a encore un article dans *le Point* aujourd'hui « *Les folles dépenses de vos élus* », sureffectif de fonctionnaires notamment, et je vois dans ce classement les dispendieuses, la région PACA, on n'y est pas, vous pouvez regarder le tableau, c'est page 49.

M. CUTURELLO.- C'est un journal objectif.

M. Le Président.- Oui, c'est un journal objectif qui ne nous épargne pas. Là-dessus, je crois que les choses sont claires. Effort sur le personnel, pour la première fois dans l'histoire du département, le montant des rémunérations des effectifs salariés est plus faible en octobre 2009 qu'il était en octobre 2008 : 15,8 M€ contre 16 M€ l'année dernière, malgré les augmentations normales de salaire, l'augmentation de l'ancienneté, tout ce que l'on appelle le GVT. On réduit la voilure et ces effets auront des conséquences très importantes sur le fonctionnement en 2010.

Sur les orientations budgétaires, vous en avez parlé les uns et les autres. Comment allons-nous bâtir ce budget 2010 ? D'abord à propos de la situation des droits de mutation, M. CUTURELLO, je l'avais dit en mars, vous m'aviez interpellé à la DM1, je l'ai redit dans une interview récente, je le confirme aujourd'hui, je suis convaincu au regard de la situation du conseil général que le pire est derrière nous, et d'ailleurs seulement au regard de la situation du conseil général, au regard de la situation économique internationale et de la situation économique française. Le préfet rappelait ce matin que nous ne sommes plus en situation de récession, nous avons retrouvé le chemin de la croissance, même si cette croissance est faible et même s'il y aura beaucoup de difficultés, beaucoup de drames à venir en matière d'emploi, on sait que l'année 2010 sera difficile. Mais, en tout état de cause, nous avons aujourd'hui une situation qui me paraît plus sereine par rapport à l'avenir.

Nous étions tombés en droits de mutation au mois d'avril à 12 M€ mensuels. Nous serons en octobre presque à 24 M€ après avoir été à 22 M€ en septembre, 22 M€ en août, 19 M€ en juillet et 18 M€ en juin. Marche après marche, nous remontons l'escalier. Si nous poursuivons, comme cela est probable compte tenu des indicateurs dont nous disposons sur la situation du marché de l'immobilier, nous allons retrouver un rythme mensuel de 25 M€ de droits de mutation, ce qui fait un rythme annuel de 300 M€ ; si l'on enlève la sur-fiscalisation de l'Etat, on est à 280 M€. Cette année, nous serons à 220 M€.

Nous allons donc retrouver cette marge l'année prochaine, j'en suis convaincu. Nous avons soutenu le marché de l'immobilier aussi et notamment par les aides individuelles qui ont pesé de façon importante dans la reprise, tous les professionnels le soulignent.

Bien sûr, nous le disons très clairement, le plan de relance avait vocation à bénéficier de l'abondement de l'Etat sur le FCTVA de 32 M€ qui n'aura plus lieu d'être l'année prochaine. Le surplus dont nous avons bénéficié grâce au plan de relance bien entendu ne sera plus en matière d'investissement au rendez-vous l'année prochaine. Nous avons jeté toutes nos forces dans la bataille pour l'emploi, je crois que nous avons bien fait et cette décision qui est celle de la majorité était la bonne décision, tous nos grands chantiers démarrent, tous ceux des communes démarrent aussi, et je veux le dire pour l'année prochaine, nous continuerons nos deux missions essentielles en période de crise : la solidarité territoriale et la solidarité sociale.

Que veut dire la solidarité territoriale ? Cela veut dire le maintien d'un niveau élevé d'aide aux communes. Dans la DM2 qui vous est proposée par Mme GIUDICELLI, on abonde l'aide aux communes de 11 M€. Les communes aussi se sont engagées dans le plan de relance départemental, il est légitime qu'elles demandent plus de subventions et il est normal que nous les soutenions davantage. La solidarité territoriale sera donc réaffirmée et défendue.

Ensuite, solidarité sociale : les effectifs du social ne seront pas touchés par la réduction des effectifs du reste du personnel du conseil général. C'est une mission qui est importante, nous avons évoqué le schéma de l'enfance ce matin. Solidarité sociale sur nos quatre missions : la vieillesse (180 M€), c'est important, le handicap, on a doublé le nombre d'allocataires de la PCH, l'insertion et l'enfance ; ces trois autres missions représentant à peu près 100 M€ chacune. Nous maintiendrons notre effort, d'ailleurs prescrit par la loi, et bien entendu nous assumerons nos compétences comme nous le ferons dans les domaines essentiels et stratégiques de notre département. Ce débat aura lieu naturellement à l'occasion du budget et tout cela, nous l'avons dit très clairement, nous le ferons à fiscalité constante.

Je trouve quand même, M. CUTURELLO, qu'il y a une sacrée contradiction dans vos propos. Vous nous reprochez d'avoir augmenté la fiscalité et vous nous reprochez en même temps, sur ce tract, d'avoir réduit des dépenses. J'aimerais que vous nous expliquiez comment nous aurions pu maintenir les dépenses sans augmenter la fiscalité, par quelle baguette magique. Vous allez me parler de la communication, c'est 3 M€, les mesures que vous évoquez c'est 100 M€. Je veux bien que vous mettiez cela en balance mais ce n'est pas très sérieux d'un point de vue de gestion. Non, vraiment, il y a une profonde contradiction entre cette constatation permanente, cette contestation permanente de l'augmentation de la fiscalité, et le souhait qu'il y ait de plus en plus de dépenses. A vous de régler cette contradiction, mais je crois qu'on doit aux contribuables, on doit aux électeurs un discours de vérité. Cela n'a pas été facile, cela n'a pas été agréable d'augmenter la fiscalité. Nous l'avons fait, nous avons assumé nos responsabilités. Tout à l'heure vous disiez que la taxe professionnelle est la première recette budgétaire du conseil général sur les quatre taxes ; si nous ne l'avions pas augmentée, et le fruit de cette augmentation nous rapporte 20 M€, nous aurions en 2010 20 M€ de transfert de l'Etat en moins, et à vie nous aurions 20 M€ de transfert de l'Etat en moins. Pendant un an, cet effort a porté sur les entreprises, c'est vrai, mais nous les avons aidées par ailleurs, mais à vie nous allons bénéficier désormais de ce transfert de l'Etat.

Un mot sur la taxe professionnelle. Le transfert se fera à l'euro/euro par rapport au produit 2009, ou par rapport à la base 2010 multipliée par les taux 2008, et ce sera la solution la plus profitable qui sera choisie. Pour nous, ce sera le produit 2009. Je ne regrette donc pas que nous ayons fait ce choix, même s'il a été difficile, s'il a nécessité de l'audace, c'est vrai qu'aujourd'hui les contribuables reçoivent leurs feuilles d'impôts, sincèrement beaucoup ont compris la nécessité de cet effort et je les en remercie parce qu'en période de crise il faut faire preuve de solidarité, et notamment les propriétaires qui ont l'effort le plus lourd à fournir, ils ont la propriété de leur logement et c'est vrai qu'ils ont eu un effort supplémentaire à fournir.

Pour les entreprises, il y aura la suppression de la taxe professionnelle l'année prochaine et c'est l'honneur de ce gouvernement, c'est l'honneur des parlementaires de la majorité d'avoir supprimé la taxe professionnelle, parce que la taxe professionnelle va enlever 6 milliards d'euros de charges aux entreprises, et notamment aux petites et moyennes entreprises, aux commerces, aux artisans, et là il va y avoir un effet majeur sur l'emploi. L'effort légèrement supérieur qu'elles ont fourni en 2009 sera infiniment compensé par la diminution qui interviendra en 2010.

C'est vrai, un effort fiscal a été sollicité, c'était un rattrapage, nous arrêtons bien entendu de solliciter le contribuable, nous continuons notre effort de gestion, nous poursuivons notre effort d'investissement et nous poursuivons notre engagement social. La dette, pour être totalement transparent, nous donne encore des marges de manœuvre. Nous sommes dans la strate des départements qui ont un endettement élevé avec un remboursement de la dette tout à fait acceptable en euros par habitant : 35 € de remboursement de la dette. Dans le Bas-Rhin c'est 120 €, les Hauts-de-Seine 88 €, le Val-d'Oise 55 €, la Seine-Maritime, que vous présidez, 54 €, la Seine-et-Marne 50 €, l'Essonne, que vous présidez, 49 €, la Gironde, que vous présidez, 43 €, la Seine-Saint-Denis, que vous présidez, 36 €. Nous sommes dans des niveaux qui demeurent tout à fait acceptables et qui nous permettent de maintenir notre effort d'investissement, M. MOTTARD, parce que c'est vrai que nous devons encore mobiliser l'emprunt pour faire face à nos objectifs d'investissement.

Nous sommes donc, je le dis, dans une situation de sortie de crise ; nous avons traversé une année très difficile, je crois que grâce aux efforts des associations, et je les en remercie, grâce à la bonne gestion du conseil général, et je remercie M. le directeur général des services, tous les services du conseil général. Cette stabilisation s'est fait au prix d'efforts de gestion quotidiens extrêmement lourds et difficiles, nous sommes aujourd'hui dans une situation qui nous a permis de maintenir notre effort d'investissement, de continuer d'aider les communes, et je le dirai demain devant les maires, de façon extrêmement importante. Oui, nous sommes dans une bonne situation budgétaire et nous allons pouvoir bâtir un budget 2010 qui préservera nos marges d'intervention.

Un mot, sans alourdir le débat, sur la réforme des collectivités territoriales. Je soutiens cette réforme, c'est une bonne réforme, utile, pertinente et adaptée aux évolutions de notre société. Je crois que les Français ne supportaient plus de voir cet enchevêtrement de compétences, de responsabilités, qui a troublé le message de la décentralisation. Je suis un ardent partisan de la décentralisation. Je suis aussi un partisan d'un Etat qui fasse respecter, en tous lieux du territoire, l'équité, la justice, l'égalité et tout simplement la règle de droit. Je l'ai dit ce matin en présence de M. le préfet, ces réformes que nous sommes en train d'aborder préserveront la capacité d'intervention des collectivités locales.

Je ne suis pas soumis à une schizophrénie entre Nice et Paris, M. CUTURELLO, je ne voterai pas à Paris des mesures qui affaibliront les conseils généraux. Je vous donne rendez-vous dans quelques années...

M. CUTURELLO.- Avec plaisir !

M. Le Président.- ... pour savoir qui, du conseil général ou du conseil régional, aura « mangé » l'autre. Je vous donne rendez-vous, y compris avec le mode de scrutin qui est programmé. Je ne suis pas certain que ce soit les conseils généraux qui disparaissent dans l'affaire. Je suis loin d'en être certain. Vous savez, on nous avait déjà fait le coup en 2004 quand la loi RAFFARIN devait bâtir de grandes régions et supprimer les conseils généraux. Nous, nous avons l'avantage d'être dans la proximité, dans le quotidien, dans le pragmatisme. La région est une collectivité, quelle que soit sa gestion politique d'ailleurs, plus éloignée, plus dans la réflexion, moins dans l'opérationnel. Qui seront les conseillers territoriaux ? Ce seront ceux qui ont la légitimité territoriale, et ce sera d'abord le conseiller général. Là aussi je vous donne rendez-vous, combien y aura-t-il de conseillers généraux à Marseille après la réforme, et combien y aura-t-il de

conseillers régionaux actuels ? Les conseillers régionaux actuels sont élus sur des listes, c'est le choix des partis, les conseillers généraux sont élus dans des territoires par des électeurs et quelquefois contre les avis des Etats-majors partisans, les vôtres ou les nôtres. Il y aura demain 80 % de conseillers généraux actuels à Marseille, vous et nous. J'espère que nous serons plus nombreux ! Mais, en tout état de cause, je suis très loin d'être convaincu que ça soit le département qui ne gagnera pas la partie dans ce débat.

En tout cas, nous additionnerons nos forces. Je crois que c'est bien d'avoir moins d'élus, de six mille élus on passera à trois mille au niveau national ; c'est un message clair pour les Français, c'est un message de simplification ; il y aura un conseiller territorial.

Sur le mode de scrutin, les cantons sont sauvés, vous pouvez vous en réjouir, M. TUJAGUE. Il y aura des cantons qui vont rester, qui imagine qu'il n'y aurait pas un canton territorial dans la vallée du Paillon et qui imagine que vous n'en seriez pas le représentant demain ? Même avec un scrutin au premier tour, vous avez quarante points d'avance devant nous au premier tour. C'est la démonstration que bien évidemment vous pourrez continuer à siéger.

M. TUJAGUE.- Ce n'est pas la question.

M. Le Président.- Alors que si c'était une représentation différente, je ne suis pas certain que vous puissiez continuer à le faire si c'était sur des listes proportionnelles, par exemple. Vous êtes dans un parti qui fait 2 % aux élections proportionnelles et vous, vous faites 55 % au premier tour, tout seul !

M. TUJAGUE.- M. le Président, prenez de la hauteur, ce ne sont pas des problèmes personnels.

M. Le Président.- C'est un exemple pragmatique, concret, c'est vous qui l'avez dit, je vous réponds. Ce mode de scrutin est idéal pour vous, comme pour certains de vos amis qui sont bien implantés.

M. CUTURELLO.- La moyenne démographique des cantons est de 25 000 habitants.

M. Le Président.- Dans le canton de M. TUJAGUE, c'est à peu près cela.

M. CUTURELLO.- Vous, c'est vingt fois moins !

M. Le Président.- Moi, c'est vingt fois moins, mais après c'est moi qui disparaîtrai, pas M. TUJAGUE, cela montre l'objectivité du système.

M. CUTURELLO.- Si vous le dites !

M. Le Président.- Moi, je trouverai peut-être une solution. En tout état de cause, je veux dire que les cantons sont préservés, de toute façon il fallait un redécoupage, on ne pouvait pas avoir des cantons à très faible représentation, 1 500 habitants comme le mien, et le canton d'Alain GUMIEL ou de Marie-Louise GOURDON qui ont plus de 40 000 habitants. Je le dis d'autant plus que dans les circonscriptions je suis désormais à l'inverse puisque c'est la mienne qui est la plus peuplée du département, je compense. Mais, de toute façon, il aurait dû y avoir un redécoupage.

Ce mode de scrutin ne me gêne pas, il est à un tour. Je suis partisan d'un système qui dégage des majorités. Je trouve que le système des élections régionales est le pire. Vous gouvernez depuis douze ans à la Région grâce au Front national parce que vous n'avez pas de majorité.

M. CUTURELLO.- Pas du tout, ce sont vos amis qui ont géré avec le Front national.

M. Le Président.- Chaque fois, vous avez un système de triangulaire où, avec 40 % des voix, vous êtes majoritaires. Je trouve que ce n'est pas sain, il faut des majorités. La majorité c'est 50 % plus 1. Dans le premier canton, contre moi, Me CONCAS a eu la majorité, il est là et c'est légitime, ça ne l'a pas empêché d'être élu. C'est la règle de la démocratie et je suis partisan de ce scrutin majoritaire.

Vous avez dit aussi que les communes allaient disparaître, il n'y a rien de plus faux. Le texte renforce les communes. Ce n'est pas nous qui avons créé l'intercommunalité, c'est M. CHEVENEMENT. S'il y a aujourd'hui tellement de dispersion, c'est d'ailleurs dans les intercommunalités. *Confer* la gestion PEYRAT, votre allié, votre ami...

M. CUTURELLO.- Votre ancien compagnon !

M. Le Président.- ... celui que vous regardiez béatement, Me CONCAS et M. ALLEMAND, parler au porte-voix devant cinquante-huit personnes l'autre jour place Masséna ! Celui avec lequel vous rédigez des tracts de soutien à Mme CONCAS pour l'élection dans le 12^e canton ! Eh bien, M. PEYRAT avait créé mille cent emplois à la CANCA tout en en créant trois cents à la ville de Nice. C'est ça les dérives de l'intercommunalité.

M. CUTURELLO.- De l'UMP !

M. Le Président.- Non, c'est votre nouvel allié, maintenant vous l'avez pris, vous l'avez, vous avez tout, le bon et le mauvais. Il est là, il a le porte-voix, vous le regardez, vous souriez, il est avec vous, donc vous prenez l'héritage, il n'y a pas de droit d'inventaire, vous prenez tout, le passif et l'actif. Vous avez ce qui reste d'actif, vous prenez aussi le passif. Il est avec vous, votre ami, donc vous, puisque c'est votre nouvelle majorité, vous aviez créé à la CANCA mille cent emplois, c'est ça la dérive, c'est ça que les Français ne peuvent plus supporter, c'est cette gestion qu'on ne peut plus tolérer. Il faut de la rigueur, des compétences par collectivité, mais la commune est préservée. Et nous, nous aurons avec la région à moduler nos compétences. Eh bien, nous le ferons. Nous le ferons dans la sérénité.

Les métropoles, c'est une extraordinaire avancée. Que la ville de Nice puisse être demain le cœur d'une métropole, enfin on nous reconnaît, on a mis trente ans alors que la première communauté urbaine a été créée en 1967, il a fallu que Christian ESTROSI arrive pour, en six mois, créer une communauté urbaine. Mesurons combien cela nous a coûté : 30 M€ multipliés par trente ans, c'est la capacité d'investissement qui nous a fait défaut. Nous avons eu tout de suite une communauté urbaine, même si l'on nous a rogné la dotation au niveau de l'Etat, c'est M. CARREZ qui nous l'a rognée, cette fois il n'avait pas été désavoué par le président de la République.

M. CUTURELLO.- C'est un ami à vous !

M. Le Président.- C'est un ami à moi relatif, c'est un ami mais pas sur les questions budgétaires.

En tout état de cause, nous avons cette manne. Demain il y aura une métropole, c'est une avancée extraordinaire que Nice soit une des huit métropoles françaises, on devrait s'en réjouir. Le département sera conservé. Je suis sûr qu'avec mes amis de la majorité nous irons nombreux à Marseille dans quatre ans, très nombreux, et nous ferons peser et écouter une voix différente. Nous n'aurons plus 16 % de subventions alors que nous représentons 22 % de la population, parce que les deux ou trois présidents de conseil général qui iront à Marseille seront au moins de force égale avec le président de la région qui ne sera plus élu au suffrage universel mais par des conseillers territoriaux.

Je ne pense pas, très sincèrement, que le département soit affaibli ; je pense encore moins que notre département soit affaibli parce qu'il y aura une métropole puissante ; les communes gardent leur légitimité ; les conseillers communautaires seront élus démocratiquement sur les listes municipales, dès le seuil de 500 habitants dans les communes, il y aura une légitimité démocratique, on saura combien il y a de conseillers communautaires, qui est conseiller communautaire dans chaque liste. Il y a donc de la simplification, une plus grande mutualisation ; des économies d'échelle qui sont nécessaires, il y a. Nous avons déjà mutualisé beaucoup de services entre la communauté urbaine de Nice et le conseil général, nous ne faisons qu'anticiper demain.

Ne plus avoir la clause de compétence générale ne me gêne pas, on fera des choses définies très clairement par la loi qui de toute façon fait déjà référence dans beaucoup de domaines aux conseils généraux. La loi dit déjà qu'on pourra continuer à le faire sur la culture, sur le sport, sur l'aide territoriale, qu'on conservera tout le pôle social. Aujourd'hui il est prévu que les collègues puissent être transférés par accord tacite aux métropoles, mais ce n'est pas évident. Les routes seraient également transférées aux métropoles, ce qui ne me paraît pas cohérent parce que si le département n'est pas un département métropole, il y aura un service des routes du conseil général et un service des routes de la métropole. Si tel était le cas, avec Christian ESTROSI nous trouverions comme toujours une solution pour mettre de la cohérence et de la logique dans la démarche, faites-nous confiance.

M. CUTURELLO.- Cette réforme est donc faite uniquement pour le mode de scrutin !

M. Le Président.- Cette réforme est très positive, elle simplifie les échelons et les compétences, elle réduit les dépenses, je crois donc, très sincèrement, que vous l'avez mal interprétée, il faut que vous la relisiez et peut-être l'approuverez-vous notamment du fait que l'on garde ces conseillers territoriaux qui vous permettront d'exprimer dans vos cantons le talent qui est le vôtre et qui vous permet d'être ici.

Merci beaucoup.

Mes chers collègues, ces débats étant faits, je mets aux voix la DM2.

La décision modificative n° 2 pour 2009 (dossier n° 12), mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).

La DM2 est approuvée. Sur les orientations budgétaires c'est un débat sans vote. Je passe maintenant la parole à Mme GUIDICELLI pour poursuivre sur les budgets annexes.

13. BUDGETS ANNEXES : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2009

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, il s'agit des budgets des différents ports, du cinéma Mercury, du laboratoire vétérinaire, du parking silo et du CICA. Nous les avons présentés en commission des finances et cela a été approuvé à l'unanimité.

Je poursuis avec les propositions de remises gracieuses. Il y en a trois, je vous propose d'en retirer une, il s'agit de la communauté de communes des Monts d'Azur, des questions ont été posées par Me CONCAS, nous n'avons pas de réponses techniques précises à donner pendant la commission des finances...

M. Le Président.- Attendez, nous allons rester sur les budgets annexes. Y a-t-il des interventions ?

Pas d'intervention. Il faut voter budget par budget.

La DM2 pour 2009 du budget annexe des ports concédés, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La DM2 pour 2009 du budget annexe du port de Villefranche Santé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La DM2 pour 2009 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La DM2 pour 2009 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La DM2 pour 2009 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La DM2 pour 2009 du budget annexe du parking silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La DM2 pour 2009 du budget annexe du CICA, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. CONCAS.- Celui-là est à zéro !

M. Le Président.- Votre mansuétude m'étonnait !

Nous revenons, Mme GUIDICELLI, sur le rapport n° 10 relatif aux propositions de remises gracieuses.

10. PROPOSITION DE REMISES GRACIEUSES

Mme GIUDICELLI.- Il y en avait trois : la communauté de communes des Monts d'Azur, l'association départementale d'économie montagnarde (ADEM) et une indemnité départementale à un médecin. Je vous propose que nous retirions celle de la communauté de communes des Monts d'Azur ; Me CONCAS a posé une question, nous n'avions pas les moyens en séance de lui répondre de façon technique et précise, à partir de là je vous propose que nous retirions cette demande et que nous ne votions que sur les deux autres, c'est-à-dire l'ADEM et l'indemnité départementale versée à un médecin.

M. Le Président.- Sur ce dossier, je veux dire à Thierry GUEGUEN, parce que c'est un dossier sur lequel il m'avait alerté, que bien entendu nous connaissons l'étroitesse de la richesse de sa communauté de communes et que nous veillerons d'une façon ou d'une autre à maintenir notre effort de solidarité, ce qui nous permettra de réétudier ce dossier pour le budget primitif.

Me CONCAS, vous avez la parole.

Me CONCAS.- Bien volontiers, M. le Président.

Merci à la présidente de la commission des finances pour la démarche pertinente qui est la sienne et qui consiste à retirer le dossier de la communauté de communes des Monts d'Azur.

Le troisième dossier lui aussi ne fait pas de difficulté, s'agissant des 26 000 € versés pendant un temps non déterminé à ce médecin parti à la retraite, c'est normal, j'ai envie de dire qu'il a payé de sa personne.

Le deuxième dossier, l'association départementale d'économie montagnarde, j'ai appris à cette occasion qu'il s'agissait d'une association animée par notre ami Gilbert MARY. J'ai vu également qu'effectivement il y avait une légère ardoise de loyers. Avec la tonalité qui est la sienne et ce souci de défendre ce dossier, il nous a expliqué que la Région, eh oui, le mot est lâché, c'est la Région qui était responsable des déboires de l'association départementale d'économie montagnarde et, à cet instant, je lui avais fait observer que si la majorité départementale avait eu convenance à lui trouver 22 000 €, cette association serait peut-être encore sur les rails.

Donc, dès l'instant où le premier dossier communauté de communes des Monts d'Azur est retiré pour une analyse plus détaillée, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de voter cette délibération.

M. Le Président.- Je vous en remercie.

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit d'une procédure comptable, c'est l'admission en non-valeur de trois créances irrécouvrables. Ceci a été approuvé en commission des finances avec des votes réservés de MM. CONCAS, CUTURELLO et TUJAGUE.

M. Le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Me CONCAS.- Désolé de casser un peu l'ambiance et la série de slows, les choses sont un peu différentes.

Rien à dire sur le dossier « golf de Nice » que tout le monde connaît. Je n'ai pas d'élément complémentaire à formuler, on sait comment fonctionne le cadre juridique des admissions en non-valeur, dès l'instant où le payeur départemental émet un titre, ce titre est mis en recouvrement, c'est le constat selon lequel la créance est irrécouvrable qui amène notre assemblée à statuer sur cette question.

C'est le deuxième dossier qui me gêne un peu plus, M. le Président. Autant « golf de Nice » et « OGC Nice » il y a de la cohérence parce qu'il y a des procédures collectives et des liquidations judiciaires qui ont été ouvertes avec des clôtures pour insuffisance d'actif, autant le dossier « Agriculture 06 » fait difficulté.

D'abord le montant est vertigineux, 2 741 000 €, c'est presque autant que votre budget communication, cela devrait laisser votre majorité un peu en surveillance sur ce dossier, mais surtout on apprend que cette association est dissoute, elle ne fait donc pas l'objet d'une procédure collective et, dès l'instant où elle est dissoute, je ne vois pas comment le payeur n'a pas pu mettre en œuvre les actions tendant à rechercher la responsabilité personnelle des membres de l'association. J'ai dit tout à fait simplement en commission des finances que nous ignorions qui en était les animateurs (2,7 M€ c'est beaucoup), dans quel cadre cette somme a pu être versée, dans quel contexte tout ceci a pu être fait. Je pensais que la présidente nous inviterait - peut-être le ferez-vous vous-même - à retirer ce deuxième dossier, ce n'est pas parce que la chambre régionale des comptes nous a invités à dépoussiérer les quelques cadavres que nous avons dans nos placards budgétaires

que pour autant on devrait confondre vitesse et précipitation et faire en sorte de tout de suite ressortir ce dossier. Prenons le temps, on peut peut-être, à la faveur des éléments que vous voudrez bien me communiquer, revoir cet avis en non-valeur pour créance irrécouvrable concernant Agriculture 06 à la faveur du budget primitif.

Voilà la seule observation que suscitait, en ce qui me concerne, ce dossier n° 11.

M. Le Président.- M. VICTOR ?

M. VICTOR.- Juste un mot de complément à ce que vient d'évoquer Marc CONCAS. Je partage totalement sa démonstration et sa finalité. Je rajouterai aussi qu'il s'agissait, et les plus anciens s'en souviennent, d'une structure créée de toutes pièces par notre assemblée, ce n'est pas vous qui étiez en présidence, ni les autres précédents, mais c'était une structure effectivement créée de toutes pièces avec les moyens du conseil général. Il se trouve aujourd'hui que l'on a cette démarche colossale, je veux parler du montant, visant à proposer une admission en non-valeur ; la démarche est pour le moins curieuse. Je pourrais dire golf de Nice, je pourrais dire aussi Olympique Gymnase de Nice, ce sont des sommes différentes mais, sur le principe, il y a presque une certaine filiation entre ces trois dossiers, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce dossier, il est inacceptable d'avoir pareille proposition.

M. Le Président.- Bien. Là-dessus, Me CONCAS a très opportunément et très fidèlement rappelé quelle était la procédure. Nous avons l'émission par le payeur d'un titre de recette sur ces trois associations, cela a été répété par de multiples courriers rédigés par M. le payeur. Nous avons, avec encore plus de force, le rapport définitif de la chambre régionale des comptes qui nous fait injonction de procéder à l'admission en non-valeur de ces créances qui sont irrécouvrables. Me CONCAS, sur Agriculture 06, vous indiquiez que l'on s'est hâté ; je rappelle quand même que ces subventions ont été versées à partir de 1982, que le Conseil d'Etat a jugé illégales ces subventions et le tribunal administratif avait dû le faire avant, en mars 1995 ; à l'issue de ces deux arrêts du Conseil d'Etat, le Département a émis des ordres de reversement pour un total de 18 524 923 francs, très exactement, le 8 juin 1995, cela fait donc quatorze ans. L'association était déjà dissoute, elle a été dissoute en 1992, et la décision du Conseil d'Etat date de 1995.

À cette date l'association en liquidation, me dit-on...

Me CONCAS.- Il faut être précis quand on présente les dossiers.

M. Le Président.- Elle était en liquidation amiable, pas en liquidation judiciaire.

Me CONCAS.- C'est fondamentalement différent.

M. Le Président.- L'association, en liquidation amiable, ne disposait plus des actifs nécessaires au paiement de la totalité des créances. Nous avons recouvré 449 000 francs.

Me CONCAS.- Dans les recours exercés personnellement ?

M. Le Président.- 449 000 francs ont pu être reversés à la collectivité. Aucune faute de gestion des responsables de l'association n'ayant été constatée, le Département n'était pas en position d'engager une action en civil ou pénale. Il n'y a pas eu un détournement de fonds. Ce sont des subventions, M. TUJAGUE pourrait le rappeler. On ne va pas refaire un débat sur Agriculture 06, c'est mort et enterré, vous l'avez enterrée et depuis d'autres sont passés par là. C'est le cycle de la vie.

Je vous donne volontiers la parole.

M. TUJAGUE.- Il n'y a sûrement pas eu de faute de gestion des personnes à qui cette assemblée, indirectement, avait confié la gestion de l'association en question. Non, la faute est intervenue à un moment où le conseil général a pris la décision de susciter la création, mais cela n'apparaissait pas à beaucoup, mais surtout d'accorder des subventions publiques à une association dont le but à l'époque était de prendre le dessus sur un établissement public qui est la chambre d'agriculture, au lieu de laisser la démocratie jouer son rôle en la matière.

Que les personnes en question n'aient pas fait de faute, c'est une évidence, que vous ne les ayez pas poursuivies, ce n'est certainement pas normal mais cela s'explique dans la mesure où vous leur aviez demandé de prendre des responsabilités. Mais peut-être qu'un juriste dirait autre chose.

Mais ne nous demandez pas de nous associer à cette décision, malgré tout, puisque ceux qui étaient là...

M. Le Président.- Je ne sais pas qui était là, il n'y en a pas beaucoup qui étaient là en 1982.

M. TUJAGUE.- Ni Jacques Victor ni moi, mais nous sommes solidaires de nos collègues qui étaient là à cette époque.

M. Le Président.- Je ne dirai pas qui était là !

Me BALARELLO.- Moi j'étais là.

M. Le Président.- C'est de la préhistoire !

Me CONCAS.- Faites comparaître José BALARELLO à la barre des témoins !

M. le Président, la proposition qui vous a été faite...

M. BALARELLO.- Mon ami TUJAGUE n'a peut-être pas intérêt à ce que je compare à la barre des témoins.

M. TUJAGUE.- Cela me paraît complètement déplacé !

Me CONCAS.- M. le Président, s'il vous plaît, la proposition qui vous a été faite allait dans le prolongement et dans le droit fil de celle que faisait il y a quelques instants Colette GIUDICELLI au titre de la communauté de communes des Monts d'Azur. Est-il extravagant de vous demander de retirer ce dossier Agriculture 06, vous nous communiquez les pièces, on les examine, on revient au budget primitif et on tranche cette question. Est-ce compliqué à mettre en œuvre, est-ce difficile de vous le demander ? Il s'agit de 2 700 000 €. Les élus que nous sommes ont une responsabilité, il faut que nous assumions nos fonctions jusqu'au bout.

M. Le Président.- Je ne veux pas être plus royaliste que le roi. J'ai une demande de la chambre régionale des comptes que l'on aurait dû appliquer déjà dès la dernière séance. On le fait aujourd'hui, M. le payeur n'a pas la parole dans cet hémicycle mais il nous a saisis à de multiples reprises, malheureusement, dirais-je, toutes les diligences ont été effectuées pour recouvrer ces sommes. C'est un dossier qui date maintenant de vingt-cinq ans, la décision du Conseil d'Etat date de 1995, quatorze ans, voilà. Je crois qu'on ne va pas rouvrir ce dossier. Je demanderai à M. VESCO, si cela peut vous rassurer, de refaire un point précis que je vous transmettrai.

Me CONCAS.- Un élu n'a pas besoin d'être rassuré, il a besoin d'être informé. Nous voulons être informés.

M. Le Président.- Vous avez raison, j'aimerais aussi pouvoir recouvrer ces sommes. Les connaisseurs du dossier, c'est le cas de M. TUJAGUE, savent que ces sommes ont été octroyées, ce n'était pas de l'enrichissement personnel, elles ont été données pour des raisons qu'a évoquées M. TUJAGUE et sur lesquelles je ne me prononcerai pas, mais c'était des aides aux agriculteurs.

M. TUJAGUE.- Non, non.

M. Le Président.- Ou à des associations, avec un objectif qui n'a pas été rempli, ou qui a été rempli vingt-cinq ans après sans aide ! Comme quoi, parfois, cela ne sert à rien de trop en faire !

En tout cas je demanderai, pour vous informer si ce n'est pour vous rassurer, qu'un point très précis des éléments de procédure vous soit fourni, mais en tout cas je soumetts au vote cette délibération dans sa globalité.

Le débat étant clos, qui s'oppose ?

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et du groupe communiste).

M. Le Président.- Je vous remercie. Notre ordre du jour est épuisé sur les rapports. Je passe maintenant à une procédure de désignation suite à l'élection brillante de M. Lauriano AZINHEIRINHA au conseil général.

Je vous propose de le faire travailler et de le désigner auprès des organismes suivants :

En qualité de titulaire :

- au conseil d'administration et à la commission permanente du collège Don Bosco à Nice ;
- au conseil d'administration et à la commission permanente du collège Or Torah à Nice ;
- au conseil d'administration et à la commission permanente du collège Victor Duruy ;
- au centre d'information et d'orientation de Nice centre ;
- au syndicat mixte de l'école départementale de musique des Alpes-Maritimes ;
- au conseil départemental de l'insertion par l'activité économique ;
- à la plate-forme d'initiative locale « Fier Entreprendre » ;
- à la commission d'instruction de la remise de dette du RMI/RSA ;
- à la commission *ad hoc* du schéma départemental gérontologique ;
- à la commission départementale de l'emploi et de l'insertion ;
- à la mission locale communautaire « objectif jeunes Nice Côte d'Azur ».

En qualité de suppléant :

- au syndicat mixte du Boréon ;
- à la commission consultative d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;
- à la commission de médiation de droit au logement opposable ;
- au conseil d'administration et à la commission permanente du collège du Parc impérial ;
- au conseil d'administration et à la commission permanente du collège Roland Garros à Nice.

En outre, pour compléter la liste des représentants du Département appelés à siéger au conseil d'administration du SDIS, je vous propose de désigner M. VIAUD en qualité de titulaire (il était le suppléant de M. MANGIAPAN) et Melle MURRIS en qualité de suppléante.

Je vous propose également de reconduire les élus suivants au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) : M. CALZA et M. TABAROT en qualité de titulaires, M. MORANI et M. VINCIGUERRA en qualité de suppléants.

De plus, il convient aussi de désigner, pour siéger au conseil portuaire de Marina Baie des Anges à Villeneuve-Loubet, M. LUCA en qualité de titulaire, en remplacement de M. REVEL qui ne souhaite plus y siéger.

Par ailleurs, suite aux différentes élections cantonales partielles qui sont intervenues, je vous propose de compléter les commissions internes et de désigner :

- M. AZINHEIRINHA pour siéger à la commission santé, personnes âgées, insertion, à la commission des arts et de la culture, à la commission des sports et de la jeunesse ;
- M. VIAUD pour siéger à la commission de l'éducation ;
- Melle MURRIS pour siéger à la commission des finances, à la commission multi-modalité, routes, transports, à la commission écologie, à la commission économie et tourisme, à la commission montagne et agriculture ; pour ces deux dernières commissions, Melle MURRIS occupera les fonctions de vice-présidente ;
- M. REVEL pour siéger à la commission développement local, aménagement du territoire, logement.

Enfin, je vous informe que j'ai nommé M. KANDEL chargé de mission pour la prévention de la délinquance et M. AZINHEIRINHA chargé de mission à l'insertion.

Il nous reste, mes chers collègues, à examiner un vœu présenté par M. VICTOR, au nom du groupe communiste, concernant la réforme des collectivités territoriales. Vous avez pris connaissance de ce vœu :

*Vœu présenté par Jacques VICTOR,
au nom du groupe communiste*

L'avant-projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales paru courant juillet est l'objet d'un courrier du ministre de l'Intérieur adressé à tous les conseillers généraux. Le gouvernement y dévoile pleinement sa volonté et l'objectif est clair : reprendre en main et mettre au pas toutes les collectivités ! Briser ce qu'il reste dans nos institutions de démocratie locale et de souveraineté populaire susceptible de s'opposer à la politique capitaliste appliquée par la droite au service du MEDEF !

En effet tous les grands choix de réorganisation des collectivités : création de grandes métropoles, intégration des départements dans les régions et/ou disparition de ceux-ci au sein de métropoles, diminution drastique du nombre d'élus, intégration forcée des communes dans des intercommunalités, tout cela pourra être imposé par l'Etat, via les préfets. Si l'on y ajoute une réforme du mode de scrutin qui soulève des objections jusqu'aux plus hautes juridictions de la République, c'est bien une recentralisation masquée que cherche à imposer le gouvernement, alliée à une volonté de circonscrire le plus possible les espaces de vie démocratique, tout en proclamant son attachement à la décentralisation.

Si ce projet va à son terme, certes les communes ne seront pas immédiatement supprimées... mais leurs regroupements seront vivement « encouragés » avant de pouvoir être imposés par la loi du nombre dans une logique de métropolisation. Elles sont donc à terme vouées à la disparition, quoi qu'en dise le discours officiel tenant compte de l'attachement des citoyens à ce premier pôle de proximité.

Aller dans ce sens, c'est nier le travail extraordinaire des communes, de tous les élus de terrain, de tous ceux, bénévoles et fonctionnaires, qui les animent, c'est une attaque sans précédent contre la démocratie de proximité.

En limitant le pouvoir des élus, en étranglant financièrement les collectivités avec par exemple la suppression de la taxe professionnelle, en leur ôtant toute autonomie financière, il s'agit bien de les rendre tributaires du seul bon vouloir de l'Etat et d'asservir la souveraineté locale. En méprisant les choix politiques faits par les électeurs il y a à peine plus d'un an, le gouvernement fait le choix de casser les services publics locaux et d'ouvrir des pans entiers de notre économie et des services à la privatisation, source d'inégalités, d'exclusion et de déséquilibres territoriaux. En matière de schéma de développement urbain, il offre au patronat la possibilité de piloter à son profit les investissements locaux et régionaux.

Nous assistons ainsi à la traduction pure et simple dans le domaine public de la logique néolibérale qui est à l'origine de la crise financière, économique et sociale.

Les conseillers généraux des Alpes-Maritimes, réunis ce jour en assemblée plénière, exigent le retrait de ce texte et proposent, à l'inverse, une réforme vraiment ambitieuse fondée sur la solidarité entre territoires, de nouveaux droits d'intervention des citoyens, de nouveaux moyens d'action et de financement aux différents échelons territoriaux. En ce sens, ils formulent les propositions suivantes :

- *Les citoyens, dans la cité comme dans l'entreprise, doivent pouvoir intervenir dans l'élaboration des choix et les prises de décisions. C'est pourquoi un texte d'une telle importance doit impérativement faire l'objet d'une consultation du peuple par référendum.*

- *Le choix des électeurs doit être respecté par un mode de scrutin à la proportionnelle. Un véritable statut de l'élu permettrait à toutes les couches sociales d'assumer des fonctions électives et d'ouvrir des passerelles entre engagement citoyen et vie professionnelle.*

- *Les élus doivent pouvoir mettre en œuvre, dans toutes les collectivités, les services publics et les politiques répondant à l'attente des habitants, afin que soit assurée la satisfaction des droits fondamentaux qui leur sont constitutionnellement garantis.*

- *Pour assurer ces missions et une solidarité entre les territoires, les collectivités doivent bénéficier de moyens financiers suffisants et d'une autonomie financière leur donnant la marge nécessaire pour le faire. Il faut mettre en place une fiscalité locale au caractère progressif pour les ménages et une fiscalité liant étroitement l'entreprise au territoire, incluant notamment les actifs financiers des entreprises, en valorisant celles qui investissent dans l'outil de travail et les salaires.*

- *Enfin, un pôle public financier doit être créé pour intervenir efficacement dans la vie économique et sociale en tant que régulateur, financer les investissements relevant de l'intérêt général et couvrir les besoins des territoires que les logiques du marché, guidées par la seule logique de la rentabilité à court terme, ne veulent pas assurer.*

M. Le Président.- Je crois que nous en avons parlé, à moins que, M. VICTOR, vous souhaitiez intervenir ?

M. VICTOR.- M. TUJAGUE veut dire juste un mot sur le débat que nous avons eu.

M. Le Président.- Je vous en prie.

M. TUJAGUE.- Sans allonger les débats, M. le Président, mais cela me donne l'occasion, et je la saisis, de dire deux mots sur ce que vous avez dit, mais vous pourrez rebondir dessus.

Sur la taxe professionnelle, évidemment nous ne partageons pas du tout le même point de vue sur sa suppression. Sa suppression, vous l'avez dit, c'est cinq, six ou sept milliards de cadeau aux entreprises. Mais la taxe professionnelle, nous le savons, pour les collectivités c'est une ressource extrêmement importante pour leur permettre d'investir et, vous l'avez dit, l'investissement est absolument l'action majeure dans une situation comme celle que nous connaissons.

Pour le reste, j'aimerais pouvoir vous croire sur le fait que les communes continueront à jouer un rôle, bien sûr qu'elles existeront, il existera toujours Saint-Martin-Vésubie, Contes, Puget-Théniers et même Tende, et même Nice, mais quel rôle pourront-elles jouer dans les intercommunalités que nous aurons ? C'est une vraie préoccupation.

Quant au conseil général, ce n'est pas une question de conserver ou pas un poste électif en ce qui nous concerne, c'est une question de fond. Le conseil général sera-t-il aspiré ou pas par la région, ou aspirera-t-il la région ? Toujours est-il qu'une de ces deux collectivités, elle s'appellera je ne sais comment demain, sera conduite à disparaître et les moyens qu'elle était en mesure d'utiliser, de mettre à la disposition des populations, aussi.

Voilà ce que je voulais dire. Le vœu exprime ces inquiétudes, il fait un certain nombre de propositions, je pense que vous devez le mettre aux voix, c'est ce que prévoit le règlement. Je vous laisse faire.

M. Le Président.- On va le mettre aux voix.

M. CUTURELLO, vous voulez dire un mot ?

M. CUTURELLO.- Un mot, M. le Président, sans relancer le débat, mais en ce qui concerne la question de la réforme des collectivités territoriales, nous partageons, sans rouvrir le débat, les tenants et les aboutissants du vœu de nos collègues du groupe communiste et nous voterons donc ce vœu.

M. Le Président.- Cela permet de réunir la gauche, c'est tellement rare !

Je fais voter.

Le vœu présenté par le groupe communiste, mis aux voix, est repoussé à la majorité (vote « pour » des groupes communiste et socialiste et du groupe « Gauche autrement », opposition du groupe de la majorité départementale).

M. Le Président.- Il convient d'approuver, pour terminer, le procès-verbal de la séance du 29 juin. Je sais que vous l'avez tous lu, comme moi, très attentivement, et je pense, puisque vous ne souhaitez pas intervenir, qu'il répond fidèlement à ce que vous aviez indiqué à cette occasion.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité de cette séance et la sérénité de nos débats. Merci beaucoup.

La séance est levée à 18 h 10.